

Titre du Projet : Adaptation basée sur les Écosystèmes (AbE) pour des Ressources Naturelles et des Communautés Agro-pastorales Résilientes dans la Réserve de Biosphère du Ferlo et sur le Plateau de Thiès		
Pays : Sénégal	**Partenaire de Mise en Œuvre (Entité de Mise en Œuvre du FEM) :** Agence Sénégalaise de Reforestation de la Grande Muraille Verte (ASERGMV)	**Modalité de Mise en Œuvre** *: Mise en œuvre nationale complète (MNI)*
Résultat contributif (UNDAF/CPD)*:* PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1 : UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE - Résultat 2 : D'ici 2023, les populations les plus vulnérables, en particulier les femmes, bénéficient d'opportunités économiques pour améliorer leur sécurité alimentaire et créer des richesses. - Résultat 3 : D'ici 2023, les communautés vulnérables renforcent leur résilience aux effets du changement climatique et contribuent à la protection des écosystèmes. PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2 : L'ACCÈS À DES SERVICES SOCIAUX DE BASE DE QUALITÉ ET À LA PROTECTION SOCIALE - - Résultat 5 : D'ici 2023, les populations les plus vulnérables ont un meilleur accès à des services intégrés de qualité en matière de santé, de nutrition, d'eau, d'hygiène et d'assainissement.		
Catégorie d'Évaluation Sociale et Environnementale PNUD : Risque modéré	**Marqueur genre du PNUD :** *Marqueur genre 2*	
IDENTITE Atlas de la Subvention : 00139210	**ID Atlas du Résultat du Projet :** 00129031	
Numéro d'identification PIMS du PNUD-FEM : 6603	**Numéro d'identification du projet FEM :** 10691	
Date de la réunion du LPAC : Avril 2022		
Dernière date possible de soumission au FEM : *13 décembre 2021*		
Dernière date possible d'approbation par le DG : *11 décembre 2022*		
Durée du projet en mois : 60		
Date de début prévue : 12 décembre 2022	**Date de fin prévue** : 11 décembre 2027	
Date prévue de l'Évaluation À mi-parcours (MP) : 1 juin 2025	**Date prévue de l'Évaluation Finale (EF) :** 11 septembre 2027	
Brève description du projet : Le climat sénégalais est caractérisé par une forte variabilité interannuelle et inter-décennale. Elle a été particulièrement marquée ces dernières décennies par l'alternance de sécheresse et de précipitations intenses. La vulnérabilité au changement climatique dans la Réserve de Biosphère du Ferlo (RBF) et la Ville et le Plateau de Thiès (VPT) est élevée, exacerbée par la pauvreté, la mauvaise planification urbaine, la gouvernance inadéquate des ressources naturelles et du paysage, l'accès limité à l'éducation et la dégradation générale des écosystèmes. Pour surmonter les obstacles à une croissance résiliente et à l'adaptation au		

changement climatique, le projet "Adaptation basée sur les écosystèmes (AbE) pour des ressources naturelles et des communautés agropastorales résilientes dans la Réserve de biosphère du Ferlo et le Plateau de Thiès" sera mis en œuvre par l'Agence sénégalaise de reboisement de la Grande Muraille Verte (ASERGMV), à travers l'UICN et le PNUD, pour promouvoir l'AbE dans la RBF et le PVT afin de renforcer la résilience de la biodiversité, des services écosystémiques et des communautés agropastorales face à l'impact du changement climatique croissant, et aux risques associés aux sécheresses et inondations annuelles. Les résultats attendus des interventions du projet sont (i) le renforcement des capacités des parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre de l'AbE pour maintenir et/ou créer un capital naturel résistant au climat, (ii) une meilleure résistance au changement climatique des moyens de subsistance agropastoraux, des écosystèmes naturels et des paysages productifs grâce à l'adoption de pratiques d'AbE, et (iii) un investissement accru du secteur privé dans les chaînes de valeur basées sur l'utilisation durable des ressources naturelles, avec des entrepreneurs locaux et des MPE produisant des biens et des services.

Le projet sera mis en œuvre par deux agences d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le PNUD et l'UICN, et exécuté par l'Agence sénégalaise de reforestation et de la Grande Muraille Verte (ASERGMV) en tant qu'entité d'exécution. Les dispositions suivantes s'appliquent à cet égard :

(i) Le PNUD est l'agence d'exécution du FEM chargée d'assurer la supervision des produits 1.1, 1.2, 2.3, 2.4, 2.5 et des résultats 3, 4 et 5. En tant qu'agence du FEM pour les produits 1.1, 1.2, 2.3, 2.4, 2.5 et les résultats 3, 4 et 5, l'obligation redditionnelle incombera exclusivement au PNUD et les conditions juridiques régissant la mise en œuvre des produits 1.1, 1.2, 2.3, 2.4, 2.5 et des résultats 3, 4 et 5 du projet entre le PNUD et le gouvernement (ASERGMV) seront celles énoncées dans le présent descriptif de projet.

(ii)

(iii) L'UICN sera l'Agence d'execution du FEM chargée d'assurer la supervision des produits 1.3, 2.1 et 2.2. En tant qu'agence du FEM pour les produits 1.3, 2.1 et 2.2, l'obligation redditionnelle et la responsabilité incomberont exclusivement à l'UICN et les conditions juridiques régissant la mise en œuvre des extrants 1.3, 2.1 et 2.2 du projet seront convenues entre l'UICN et le gouvernement (l'ASERGMV) dans un descriptif de projet distinct.

(iv)

(v) Ni le PNUD ni l'UICN n'auront de responsabilité pour les produits de l'autre et rien de ce qui est contenu dans le présent descriptif de projet, le descriptif de projet à conclure entre l'UICN et l'ASERGMV ou tout autre arrangement juridique en relation avec le projet ne constitue, ou ne sera réputé constituer, une responsabilité conjointe et/ou solidaire entre le PNUD et l'UICN pour la mise en œuvre du projet.

Sans préjudice de ce qui précède, le PNUD fera office de point de liaison administratif pour la présentation des rapports au FEM concernant le projet. Le PNUD rassemblera les contributions reçues de l'UICN en rapport avec les produits 1.3, 2.1 et 2.2 dans les rapports soumis au FEM, mais n'assumera aucune responsabilité en ce qui concerne le contenu de ces contributions reçues de l'UICN en ce qui concerne les produits 1.3, 2.1 et 2.2.

PLAN DE FINANCEMENT	
Subvention du Fonds fiduciaire du FEM	USD 5,291,826
Ressources TRAC du PNUD	500 000 USD
(1) Budget total administré par le PNUD	**USD 5,791,826**
COFINANCIERS QUI FOURNIRONT LES RESULTATS DU PROJET INCLUS DANS LE CADRE DES RESULTATS DU PROJET (FONDS NON ADMINISTRES PAR LES COMPTES DU PNUD)	
(2) Budget total administré par l'UICN	USD 3,657,707

CO-FINANCEMENT PARALLELE	
PDEPS (en nature)	3,200,000 USD
DGPRE (en nature)	5 903 187 USD
ASERGMV (en nature)	500 000 USD
PUDC (en nature)	100 000 USD
UICN (en nature)	300 000 USD
(3) Total des cofinancements confirmés	10 003 187 USD
Grand-Total Financement du projet (1) + (2) + (3)	**USD 19,452,720**

SIGNATURES :

Signature : Le Ministre Alioune NDOYE	**Agréé par l'Autorité Gouvernementale de Coordination du Développement[1]** MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION Le Ministre Ousmane SARR	**Date/Mois/Année :**
Signature :	**Accepté par le Partenaire de Mise en œuvre[2]**	**Date/Mois/Année :**
Signature : PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT PNUD SENEGAL	**Accepté par le PNUD[3]** RR. a.i	**Date/Mois/Année :** 20/03/2023

1 *D'autres preuves de l'accord du gouvernement peuvent être acceptées à la place d'une signature, sauf si le gouvernement du pays du programme exige une signature.*

2 Non requis lorsque le PNUD est le Partenaire de Mise en œuvre (c'est-à-dire la modalité de mise en œuvre DIM). Si une agence des Nations Unies est le Partenaire de Mise en œuvre et a signé un SBEAA avec le PNUD, alors l'autorité gouvernementale de coordination du développement, le PNUD et l'agence des Nations Unies signent le Document de Projet,. x1_" Si une OIG est le Partenaire de Mise en œuvre et qu'elle a signé un SBEAA avec le PNUD, alors l'autorité gouvernementale de coordination du développement, le PNUD et l'OIG signent le Document de Projet,. Si une OSC/ONG est le partenaire de mise en œuvre, l'autorité gouvernementale de coordination du développement et le PNUD signent le Document de Projet, et le joignent à l'accord de coopération du projet qui doit être signé par l'OSC/ONG et le PNUD.

3 Pour les projets NIM, il s'agit du représentant résident. Pour les projets DIM dans un seul pays, il s'agit du représentant résident. Pour les projets DIM globaux et régionaux, il s'agit de BPPS.

I. TABLE DES MATIERES

I. Table des Matières 5
II. Défi au Développement 6
III. stratégie 18
IV. Résultats et partenariats 26
V. Cadre des Résultats du Projet 55
VI. Plan de suivi et d'évaluation (S&E) 59
VII. Dispositifs de gouvernance et de gestion 64
VIII. Planification et gestion financières 74
IX. Budget Total et Plan de Travail (PNUD) 78
X. Contexte juridique 85
XI. Gestion des risques 85
XII. Annexes obligatoires 90
Annexe 1 : Modèle de budget FEM 91
Annexe 2 : Cartes des zones d'intervention du projet 104
Annexe 3 : Plan de travail Pluriannuel 111
Annexe 4 : Plan de suivi 113
Annexe 5 : Procédure d'Évaluation sociale et environnementale du PNUD (PESE) (disponible dans un document séparé) 120
Annexe 6 : Registre des Risques du PNUD 121
Annexe 7 : Aperçu du personnel du projet et des consultants techniques 0
Annexe 8 : Plan d'engagement des parties prenantes 7
Annexe 9 : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) (disponible dans un document séparé) 11
Annexe 10 : Analyse Genre et Plan d'Action Genre 12
Annexe 11 : Procurement Plan 21
Annexe 12 : Rapports techniques d'experts nationaux 26
Annexe 13 : Lettres de Co-financement 27
Annexe 14 : Indicateurs fondamentaux du FPMA/FSCC (fournis dans un document Excel séparé) 28
Annexe 15 : Taxonomie FEM 7 29
Annexe 16 : Budget Consolidé 36

II. DEFI AU DEVELOPPEMENT

Énoncé du problème

Le Sénégal est un pays côtier d'Afrique de l'Ouest dont la croissance économique annuelle entre 2014 et 2018 a été l'une des plus élevées d'Afrique, dépassant régulièrement 6 %[4]. L'exportation de ses produits agricoles (arachides, coton, horticulture) est l'un de ses principaux moteurs[5] et l'agriculture emploie 70% de la main-d'œuvre du pays. La vitalité de ce secteur dépend directement à la fois des aléas climatiques et de l'évolution du prix de ces produits sur les marchés mondiaux. D'un point de vue politique, c'est l'une des républiques les plus stables d'Afrique, ce qui en fait un bon candidat pour les investissements étrangers, dont elle dépend également. Cependant, le pays reste classé, depuis 2000, dans la liste des Pays les Moins Avancés (PMA) des Nations Unies[6]. Une enquête menée au Sénégal en 2018/2019 a révélé que 37,8% de la population vit toujours sous le seuil de pauvreté national[7] . Cette pauvreté est encore accentuée par la crise sanitaire actuelle liée à la pandémie de COVID-19[8].

Par ailleurs, comme tous les pays Sahélo-Soudanais, le climat sénégalais est caractérisé par une forte variabilité interannuelle et inter-décennale. Elle a été particulièrement marquée ces dernières décennies par l'alternance de sécheresse et de précipitations intenses[9]. Cette insécurité climatique a, depuis 1968, mis à mal les écosystèmes ainsi que toutes les activités humaines et agricoles qui y sont liées dans toutes les régions situées au nord du fleuve Saloum (4/5 du pays)[10]. La température annuelle moyenne a augmenté de 0,9°C depuis 1960, avec un taux moyen de 0,20°C par décennie[11]. Cette hausse se produit avec plus d'intensité pendant les mois précédant la mousson (d'avril à juin) et dans les régions du nord.[12] Alors que la température est en constante augmentation depuis les années 60[13], le régime des précipitations est plus irrégulier. En effet, comme mentionné ci-dessus, les précipitations sahéliennes sont caractérisées par une forte variabilité sur des échelles de temps inter-annuelles et inter-décennales. Des diminutions statistiquement significatives d'environ 10 à 15 mm par décennie ont été observées entre 1960 et 2006 dans les régions méridionales du Sénégal (pendant la saison humide de juin à septembre)[14]. Depuis les années 2000, les précipitations annuelles ont augmenté de manière significative, sans toutefois atteindre le niveau des années 60[15]. Le déficit du nombre de jours de pluie a persisté et est compensé par une plus grande occurrence de fortes pluies. Les inondations récurrentes et les ruptures de pluies de plus en plus fréquentes en début de saison des pluies (supérieures à 15 jours), enregistrées notamment en mai-juin-juillet sur l'ensemble du territoire, induisent un raccourcissement de la période de végétation

[4] Banque Mondiale - Sénégal. [Consulté le 11 avril 2021] Sénégal - Vue d'ensemble https://www.banquemondiale.org/fr/country/senegal/overview
[5] Coface [Consulté le 11 avril 2021] Sénégal / Etudes économiques https://www.coface.com/fr/Etudes-economiques-et-risque-pays/Senegal
[6] Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations unies. 2008. Les PMA en un coup d'œil https://www.un.org/develoMPEnt/desa/dpad/least-developed-country-category/ldcs-at-a-glance.html/
[7] Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. [Consulté le 11 avril 2021] L'incidence de la pauvreté individuelle au Sénégal est de 37,8 % selon l'approche basée sur le seuil de pauvreté national. http://www.ansd.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=635:2020-07-23-09-31-04&catid=56:depeches&Itemid=264
[8] Banque Mondiale - Sénégal. [Consulté le 11 avril 2021] Sénégal - Vue d'ensemble https://www.banquemondiale.org/fr/country/senegal/overview
[9] Portail des Connaissances sur le Changement Climatique de la Banque Mondiale. [Consulté le 13 août 2021], Sénégal > Données climatiques > Historique https://climateknowledgeportal.worldbank.org/
[10] Gouvernement du Sénégal. [Le Sénégal https://www.sec.gouv.sn/dossiers/le-s%C3%A9n%C3%A9gal
[11] Portail des Connaissances sur le Climat de la Banque mondiale > Historique
[12] Changement climatique et impacts au Sénégal, AMMA-2050, 2019
[13] Projet d'appui scientifique aux processus de Plan Nationaux d'Adaptation Sénégal, 2018
[14] Portail des connaissances sur le climat de la Banque mondiale > Historique
[15] Changement climatique et impacts au Sénégal, AMMA-2050, 2019

agricole et une augmentation des risques agro-climatiques. [16] Mes enregistrements météorologiques des 40 dernières années suggèrent des pluies plus intenses tombant sur des périodes plus courtes ainsi qu'une saison sèche amplifiée.[17] Les inondations sont désormais plus fréquentes pendant la saison des pluies (de juin à septembre) en raison des pluies intenses, de l'érosion côtière et de la dégradation des sols. Ces tendances font déjà peser des menaces importantes sur la productivité agricole (à l'origine de la malnutrition), sur la disponibilité et la qualité de l'eau (entraînant des épidémies de maladies d'origine hydrique) et sur les fonctions du système de santé (impactant les infrastructures et la prestation de services). Parmi les exemples récents, citons la sécheresse de 2011 , au cours de laquelle 800 000 personnes[18] se sont retrouvées en situation d'insécurité alimentaire et hydrique dans tout le pays et le PIB a progressé à un taux annuel de 1,9 % contre les 4,3 % attendus[19]. In 2014 et 2018, le pays a connu sa deuxième et troisième sécheresse sévère en l'espace de 6 ans. La sécheresse de 2018 a laissé près d'un quart de million de personnes en situation d'insécurité alimentaire et hydrique[20]. La réduction historique des précipitations a eu un impact négatif sur les débits d'eau des fleuves les plus importants du Sénégal avec une réduction moyenne de 22% à 60% sur la période 1996 à 2017.[21] Outre les sécheresses, les inondations ont eu de graves répercussions sur les vies humaines, les infrastructures (publiques et privées) et les sources de revenus au cours de la première décennie de ce siècle, notamment en 2003, en 2005, 2008, 2009, 2010, 2012, 2016 et 2019. Le secteur agricole a également souffert de la destruction des réseaux d'irrigation et de la perte de récoltes. En 2019, le Sénégal a de nouveau fait face à de graves inondations impactant environ 9 000 personnes dont 6 décès.[22]

En ce qui concerne les projections, le Sénégal devrait connaître une tendance continue au réchauffement jusqu'aux années 2050, comme cela a déjà été observé au cours des 60 dernières années. En revanche, les projections de précipitations sont incertaines[23]. Les différents modèles prévoient un large éventail de changements dans les précipitations annuelles moyennes sur le pays, de -41% à +48% d'ici 2090, mais la majorité des modèles prévoient des diminutions[24]. Toutefois, il est désormais clairement établi que le changement climatique devrait accroître l'intensité des tempêtes de pluie. Dans la région de Fatick, au sud de Thiès, une récente étude de vulnérabilité a établi que, quels que soient l'horizon temporel et le scénario climatique, les précipitations totales et la durée de la saison des pluies risquent de diminuer considérablement. Selon le scénario RCP 4.5, en 2035, les saisons des pluies pourraient commencer 4,5 jours plus tard que les tendances actuelles, et 6,5 jours plus tard en 2050. Selon le scénario RCP 8.5, en 2050, la durée des saisons des pluies pourrait être réduite de 13 jours en moyenne. D'ici 2045, les projections montrent que la sécheresse pourrait s'intensifier jusqu'à devenir des épisodes de sécheresse extrême et que la forte variabilité interannuelle pourrait entraîner des années extrêmement humides entre des périodes extrêmement sèches (figure 1).

[16] Projet d'appui scientifique aux processus de Plan Nationaux d'adaptation Sénégal, 2018
[17] USAID. 2015. *Changement Climatique et Risques Sanitaires au Sénégal*. Washington, D.C.
[18] Sall. et al. 2015. Conditions de Sécheresse et stratégies de Gestion au Sénégal. Mimeo.
https://www.ais.unwater.org/ais/pluginfile.php/629/mod_page/content/6/Senegal_EN.pdf
[19] Projections nationales 2010
[20] https://reliefweb.int/report/senegal/senegal-third-drought-six-years-leaves-245000-people-food-insecure
[21] Bodian, A. 2018. *Ressource en Eau et Changements Climatiques au Sénégal : Etat des lieux des connaissances scientifiques*. Mimeo.
[22] Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. *Inondations au Sénégal : Plan d'action d'urgence*. Disponible à : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/MDRSN016ou1.pdf
[23] Taylor, C. (2019). Changement climatique et ses impacts au Sénégal.
"https://www.amma2050.org/sites/default/files/Policy%20Brief%20Senegal%20French%20web.pdf
[24] Portail de connaissances sur le changement climatique de la Banque mondiale. (s. d.). Consulté le 13 août 2021, à l'adresse https://climateknowledgeportal.worldbank.org/

Le changement climatique devrait également intensifier les tempêtes de pluie les plus violentes. Il existe désormais des preuves évidentes que cette intensification est déjà en cours au Sahel. La fréquence des fortes pluies et des orages dans la région a triplé depuis les années 1980. Une plus grande proportion des pluies de la saison se présente sous forme d'orages, plus qu'à n'importe quel moment depuis 1950. [25]

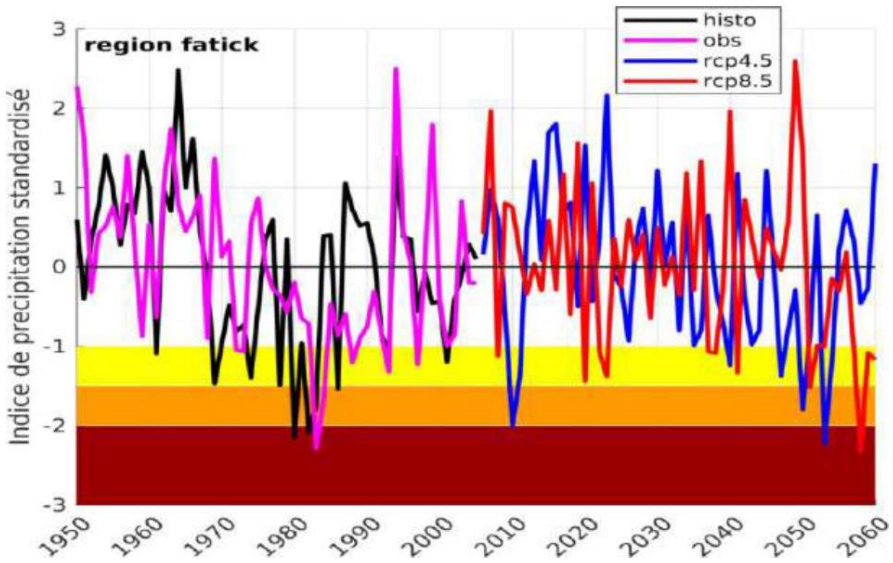


Figure 1. Évolution de l'historique (noir), de l'observé (magenta), du scénario RCP4.5 (bleu) et du scénario RCP 8.5 (rouge) de l'indice pluviométrique standard. Les données utilisées sont la moyenne d'ensemble des 24 simulations du modèle CMIP5[26]

Selon le scénario d'émission, la température mensuelle du Sénégal pour 2040-2059 devrait augmenter de 1,3°C à 1,6°C dans le cadre du scénario RCP4.5 et de 1,7°C à 2,1°C dans le cadre du scénario RCP8.5.

Comme le montre la figure 2, toutes les projections indiquent une augmentation substantielle de la fréquence des jours et des nuits considérés comme "chauds" dans le climat actuel, cette augmentation étant plus rapide dans le sud et l'est du pays. Toutes les projections indiquent une diminution de la fréquence des jours et des nuits considérés comme "froids" dans le climat actuel. La probabilité d'une vague de chaleur augmentera également.[27]

[25] Ibid

[26] FAYE A., CAMARA I., NOBLET M., MBOUP S., 2019. Evaluation de la vulnérabilité du secteur de l'agriculture à la variabilité et aux changements climatiques dans la région de Fatick. Rapport produit dans le cadre du projet "Projet d'Appui Scientifique aux processus de Plans Nationaux d'Adaptation dans les pays francophones les moins avancés d'Afrique subsaharienne", Climate Analytics gGmbH, Berlin.

[27] Portail de la Banque mondiale sur le climat > Données climatiques > Projection

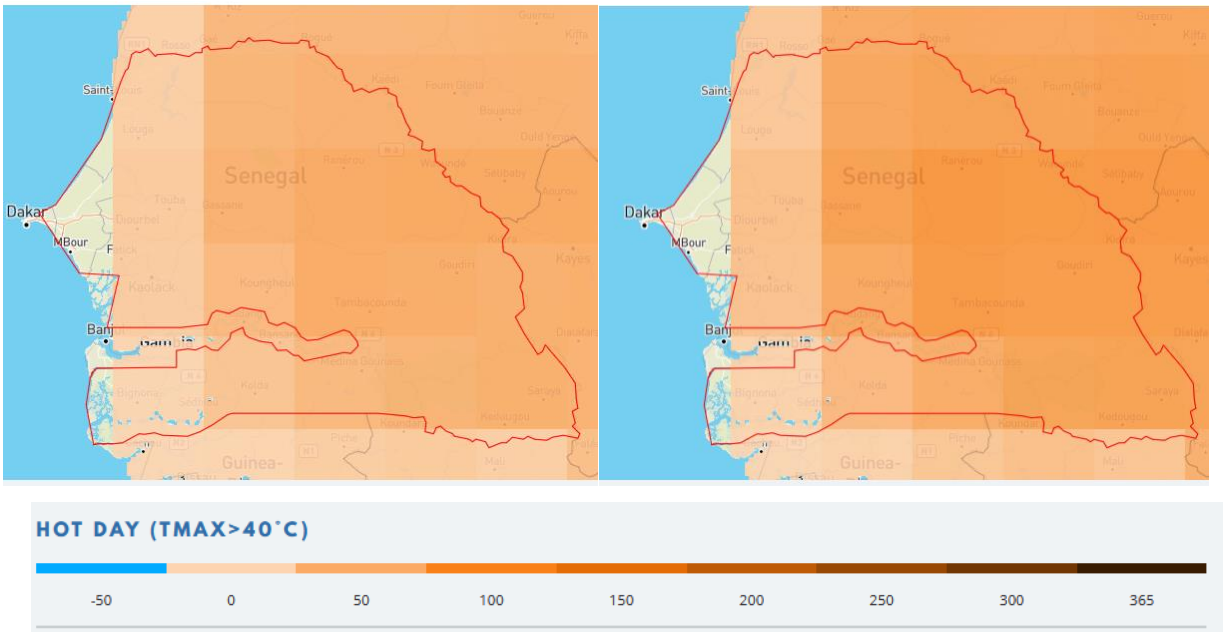


Figure 1: Changement projeté du Nombre de Jours Chauds (Tmax>40°C) du Sénégal pour 2049-2059, RCP 4.5 (gauche) et RCP 8.5 (droite) (source : World bank Climate knowledge)

Ces changements pourraient entraîner une réduction probable des rendements des principales cultures. En effet, certaines études soulignent déjà les effets du changement climatique anthropique sur la production agricole, entraînant une baisse significative des rendements agricoles, en raison du raccourcissement des cycles de croissance et de l'augmentation de l'évapotranspiration. Par exemple, sous RCP4.5, on s'attend à ce que les rendements du mil diminuent de 9% à 19% dans le Niakhar et le Toubacouta d'ici 2035 et 2050 respectivement, que le rendement du maïs diminue de 8% à 17% dans le Niakhar et de 7% à 15% dans le Toubacouta et que les rendements du sorgho diminuent de 14% à 27% dans le Niakhar et de 12% à 23% dans le Toubacouta[28]. La modification des paramètres de croissance de la végétation affecterait également les écosystèmes naturels et la production de biomasse ou de bétail, mettant en péril la sécurité alimentaire du pays. En outre, les carences nutritionnelles et l'insécurité économique ont déjà eu des répercussions sur les conditions de vie en général et sur celles des femmes rurales en particulier, en raison de l'augmentation des charges familiales liée au départ des hommes dans les zones urbaines, ou des travaux agricoles plus difficiles[29].

Le secteur des ressources en eau - une ressource prioritaire pour les moyens de subsistance - devrait être parmi les secteurs les plus sensibles au changement climatique. Le bassin du fleuve Sénégal est particulièrement vulnérable, avec environ 3 500 000 habitants, dont 85% vivent près du fleuve. L'amélioration des techniques d'irrigation, ainsi que la culture d'un large éventail de produits - dont le riz, les oignons, les tomates, les pommes de terre et les patates douces - sont les moteurs du développement du bassin.[30] Les changements dans l'accès aux ressources en eau (qu'il s'agisse d'un accès excessif ou

[28] Ibid.
[29] Le Moigne, E. (2012). Thiès " Ville carrefour ", vers une métropole d'équilibre, de l'échelle globale à l'échelle locale (p. 104). https://www.ateliers.org/media/workshop/documents/dossier_contexte_thies_1.pdf
[30] Portail de la Banque mondiale sur le climat > Données sur le climat > Impacts

insuffisant) auront des effets négatifs importants sur les rendements, les moyens de subsistance des communautés agricoles et l'accès à la nourriture pour les populations rurales et urbaines.

En outre, l'augmentation prévue des événements climatiques extrêmes et des fortes pluies accroît le risque d'inondations, en particulier dans les zones urbaines en expansion rapide pourvues de système de drainage inadéquat[31]. L'augmentation des inondations entraînera des pertes économiques importantes, une période de récupération qui empêche ou inverse la croissance socio-économique et des impacts directs sur les vies humaines et la santé.

Le présent projet se concentre sur deux zones d'intervention : la Réserve de Biosphère du Ferlo (RBF) et le Plateau et la Ville de Thiès (PVT).

Réserve de Biosphère du Ferlo

La RBF est située dans la partie nord-est du Sénégal (en grande partie dans la région de Matam) et a été désignée comme réserve de biosphère par l'UNESCO en 2012. Il couvre une superficie de 2 058 214 ha et se caractérise par un climat sahélien majoritairement aride au nord et un climat sahélo-soudanais au sud. Les paysages sont principalement composés d'un couvert herbacé et d'une strate ligneuse constituée d'arbres, d'arbustes et de buissons dont la répartition suit la pluviométrie et le gradient pédologique de la zone. Dans cette région, l'agropastoralisme représente l'activité principale de 90% des ménages. En général, les agropasteurs ont recours à l'agriculture d'appoint pendant la saison des pluies et à la transhumance pendant la saison sèche[32], et sont donc très dépendants des régimes pluviométriques et de la disponibilité des ressources naturelles (par exemple pour le fourrage et l'approvisionnement en eau). En outre, les consultations menées dans le cadre du Project Preparation Grant (PPG) ont révélé que les tâches dévolues aux femmes, comme la récolte de bois de chauffage et de Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), prenaient de plus en plus de temps en raison du processus de désertification en cours dans la région, ce qui les empêchait d'accéder aux organes décisionnels locaux. Dans l'ensemble, les écosystèmes sont déjà affectés par la fréquence accrue des sécheresses, qui entraîne une diminution de la disponibilité de l'eau dans le sol, un assèchement de la végétation et une augmentation de la fréquence des feux de brousse[33]. Cela affecte directement les populations agropastorales dans le PVT et la RBF, comme le confirment les études menées pour préparer l'INDC du Sénégal (2015), qui listent les impacts suivants du changement climatique sur le secteur agropastoral : (i) Baisse de la productivité et de la qualité des fourrages ; (ii) Augmentation de la rareté des ressources en eau et en fourrage ; (iii) Augmentation de la concurrence pour l'accès aux ressources en eau ; (iv) Baisse de la productivité du bétail ; (v) Augmentation des maladies animales. Les études menées dans la région dans le cadre de l'initiative de la Grande Muraille verte confirment que le changement climatique a un impact direct sur les moyens de subsistance des agropasteurs : l'agriculture et l'élevage dépendent directement d'écosystèmes résilients et fonctionnels ; avec le changement climatique, ces activités deviendront plus incertaines et nécessiteront une adaptation constante aux événements climatiques extrêmes, qu'il s'agisse de longues périodes de sécheresse, de saisons de culture incertaines ou de précipitations intenses, entraînant des inondations. Sans grande diversité dans leurs sources de revenus, fortement dépendantes de projets extérieurs pour sécuriser les activités existantes (en particulier les infrastructures hydrauliques), ces populations sont très

[31] Changement climatique et impacts au Sénégal, AMMA-2050, 2019

[32] Marega, O., & Mering, C. (2018). Les agropasteurs sahéliens face aux changements socio-environnementaux : Nouveaux enjeux, nouveaux risques, nouveaux axes de transhumance. L'Espace géographique, Tome 47(3), 235-260.

[33] Sarr et al., 2015. Utilisation des données MODIS et de SPOT pour l'analyse de la dynamique de deux territoires :(réserve protégée) et (unités pastorales) au Ferlo (Sénégal). In XXVIIIe Colloque de l'Association Internationale de ClimatoloMPE, Liège, 5p.

vulnérables au changement climatique, en particulier dans la RBF où les extrêmes climatiques s'intensifient davantage que dans les régions du sud du pays.

Thies

Sur le PVT, situé dans la grande région de Dakar, la zone de paysage urbain de ce projet, la situation est également particulièrement alarmante. En effet, en raison de sa situation dans le réservoir du Plateau, la ville de Thiès a récemment souffert d'inondations, de glissements de terrain et de coulées de boue à répétition. Des épisodes de sécheresse plus fréquents ont entraîné une diminution du stockage de l'eau dans le sol, compromettant la régénération de la végétation. Il en résulte une accélération de la vitesse de l'écoulement des eaux et des phénomènes érosifs[34]. Ajoutés à une fréquence plus élevée d'épisodes pluvieux violents, les impacts de ces phénomènes se traduisent par une dégradation des sols et une baisse des performances des rendements agricoles. En conséquence, la population urbaine de la ville de Thiès est fortement touchée par les inondations, l'ensablement des anciens canaux de drainage des eaux de pluie et des routes. Bien que les populations du PVT aient une plus grande diversité d'activités qui leur procurent une source de revenus, les inondations qui bloquent de façon répétée les transports et endommagent les infrastructures ralentissent le développement économique de la ville. En outre, ils sont responsables de déplacements de population tels que les migrations saisonnières à la recherche d'un emploi temporaire dans les centres urbains, ou les migrations à long terme. Enfin, il a été observé que les eaux de ruissellement, en inondant certaines zones de la ville, provoquent des problèmes de santé publique, tels que le paludisme, les troubles cutanés et la diarrhée[35] (2nd cause de décès et l'une des principales causes de malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans, selon l'Organisation mondiale de la santé[36]).

En outre, la population située dans la zone d'influence de la ville de Thiès comprend des agropasteurs et d'autres utilisateurs de ressources naturelles, qui sont particulièrement vulnérables aux changements dans les régimes pluviométriques.

Causes profondes et facteurs déterminants de la vulnérabilité climatique

Causes profondes

La première cause fondamentale de la vulnérabilité au changement climatique est la **pauvreté**. Une étude menée au niveau national en 2013 par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie a révélé que le taux de pauvreté de la population de la région de Thiès était estimé entre 30 et 40% alors que, dans la RBF, le taux moyen est estimé entre 40% et 50%[37]. En l'absence de moyens de subsistance alternatifs ou d'emploi professionnel, les ressources naturelles sont souvent la seule source de revenus, surtout pour les femmes. Cette situation entraîne une dégradation préjudiciable et une surexploitation des écosystèmes et empêche les communautés ciblées de mettre en œuvre des réponses à long terme aux chocs et changements climatiques.

[34] Le Moigne, E. (2012). Thiès " Ville carrefour ", vers une métropole d'équilibre, de l'échelle globale à l'échelle locale (p. 104). https://www.ateliers.org/media/workshop/documents/dossier_contexte_thies_1.pdf
[35] Le Moigne, E. (2012). Thiès " Ville carrefour ", vers une métropole d'équilibre, de l'échelle globale à l'échelle locale (p. 104). https://www.ateliers.org/media/workshop/documents/dossier_contexte_thies_1.pdf
[36] Maladies diarrhéiques. Consulté le 18 août 2021, à l'adresse https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/diarrhoeal-disease
[37] Observatoire de la pauvreté et des conditions de vie (OPCV). (2013). Cartes de pauvreté au Sénégal. https://csoplcp.sec.gouv.sn/OPCV_Cartespauvrete.pdf

Par ailleurs, dans la RBF, la croissance démographique actuelle associée à l'augmentation du nombre de troupeaux et à la multiplication des forages ont contribué à accroître la pression sur les pâturages et les terres.de même, dans le bassin de Thiès, la population a plus que doublé en trente ans. **Une mauvaise planification urbaine combinée à une gestion intégrée insuffisante et à une gouvernance inadéquate des ressources naturelles et des paysages** a entraîné une pression accrue sur les écosystèmes. Par ailleurs, **légale ou incontrôlée, l'expansion urbaine** de la ville de Thiès pèse également sur la disponibilité des terres agricoles, créant des conflits d'usage entre citadins, agriculteurs et éleveurs. Enfin, les populations, et en particulier les femmes, notamment dans la RBF, ont **un accès limité à l'éducation**, ce qui alimente le déficit de capacités pour le développement des entreprises.[38][39]

Facteurs déterminants

La dégradation des écosystèmes, dont les populations locales dépendent largement pour leurs moyens de subsistance, a un impact négatif sur la vulnérabilité des communautés locales. Par exemple, dans les deux zones de projet, **une surexploitation des ressources végétales** a été signalée. Le bois étant la première source d'énergie, les ressources forestières de la RBF et du PVT sont aujourd'hui fortement menacées par leur surexploitation. Cette situation est accentuée par le **surpâturage** du bétail, empêchant la régénération naturelle des peuplements forestiers. Cette perte de couverture végétale exacerbe l'érosion hydrique dans le PVT, provoquant une forte érosion et des glissements de terrain, et l'érosion éolienne dans la RBF, associée au compactage du sol et à la désertification, ce qui entraîne une perte globale de fertilité du sol très préjudiciable aux systèmes productifs. Malgré le fait que certaines parcelles aient été mises en jachère pour empêcher le surpâturage et permettre la régénération naturelle, notamment dans les zones centrales de la RBF, les **clôtures sont régulièrement endommagées** pour l'alimentation des animaux transhumants, et le respect des règles de gouvernance de ces zones reste un défi.

Dans la région du PVT, les pratiques agricoles traditionnelles telles que le défrichement des forêts pour l'extension des zones cultivées et les pratiques d'élevage extensif (taille des arbres fourragers et surpâturage) ne sont pas adaptées aux conditions biophysiques actuelles, en particulier sur les terrains escarpés, avec une utilisation limitée des techniques anti-érosion, ce qui entraîne la dégradation des terres, l'érosion des sols et la perte de leur fertilité. [40]

Il est donc urgent d'inverser ces tendances à la dégradation des terres et des écosystèmes qui aggravent encore l'ampleur et l'intensité des extrêmes climatiques, leurs impacts ainsi que la vulnérabilité de la communauté agropastorale aux impacts négatifs des sécheresses et des inondations. La régénération des écosystèmes et de leurs services nécessite des pratiques favorables d'utilisation et de gestion des terres. Un tel changement transformateur dans l'utilisation des terres peut être réalisé à l'échelle en reliant l'utilisation et la gestion des terres aux opportunités de développement des moyens de subsistance, en adoptant des approches de chaîne de valeur et le développement d'entreprises pour alléger les options de subsistance. À cette fin, l'objectif du projet proposé sera de promouvoir l'Adaptation basée sur les Écosystèmes (AbE) dans la RBF et le PVT afin de renforcer la résilience de la biodiversité, des services écosystémiques et des communautés agropastorales face à l'impact du changement climatique croissant et aux risques associés aux sécheresses et aux inondations annuelles. Le projet protégera et restaurera les écosystèmes dont dépendent les moyens de subsistance ruraux actuels, afin de garantir

[38] Fall A. (2014) Le Ferlo sénégalais : Approche géographique de la vulnérabilité des anthroposystèmes sahéliens. 379 p.
[39] Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Thiès. (2020). Situation économique et sociale régionale 2017-2018. http://www.ansd.sn/ressources/ses/SES-Thies-2017-2018.pdf
[40] Le Moigne, E. (2012). Thiès " Ville carrefour ", vers une métropole d'équilibre, de l'échelle globale à l'échelle locale (p. 104). https://www.ateliers.org/media/workshop/documents/dossier_contexte_thies_1.pdf

l'environnement naturel comme base d'adaptation au changement climatique. En utilisant une approche AbE, le projet initiera la régénération des écosystèmes afin de restaurer les services écosystémiques et de limiter les impacts négatifs du changement climatique. Il contribuera également à augmenter la résilience et les conditions de vie globales des populations en proposant des activités génératrices de revenus alternatives et diversifiées offrant des co-bénéfices climatiques et environnementaux.

Obstacles

Dans ce contexte, un certain nombre d'obstacles à la réalisation de l'objectif du projet et à la promotion de l'AbE dans les zones ciblées empêchent des interventions efficaces et doivent être traités. Ceux-ci sont décrits ci-dessous :

Obstacle 1 : Mécanismes de gouvernance faibles, capacités institutionnelles et techniques limitées pour soutenir l'AbE.

Le gouvernement du Sénégal a montré, au cours des vingt dernières années, un engagement croissant en faveur de l'action climatique, notamment à travers sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) et le processus en cours de rédaction du Plan National d'Adaptation (PNA). La consultation de la Phase de Préparation de la Subvention (PPG) auprès des différentes parties prenantes a révélé que le changement climatique est actuellement intégré dans la planification et la budgétisation des départements techniques nationaux et des autorités régionales. Toutefois, le concept d'AbE n'a pas encore été généralisé. Par ailleurs, les consultations ont mis en évidence l'absence d'organes multisectoriels locaux chargés de la gestion participative des ressources naturelles dans la RBF et le PVT. Le défi majeur réside donc dans la création d'organes de gouvernance qui seront ensuite responsables de la coordination des politiques sectorielles, de la diffusion d'informations et de la mise en œuvre de cours de formation illustrant les possibilités offertes par l'AbE Ces contenus pédagogiques, basés sur des exemples concrets, devront être dispensés au sein des services techniques du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la transition écologique (MEDDTE), des autres ministères concernés mais aussi dans les administrations déconcentrées de l'Etat, les collectivités locales, et les groupements de communes tant au niveau stratégique qu'opérationnel.

Obstacle 2 : L'absence de plans de gestion intégrée clairs et largement acceptés pour permettre l'application des réglementations relatives à la protection des écosystèmes.

La consultation des parties prenantes, notamment des Unités Pastorales (UP) en charge de la gestion des ressources pastorales, a révélé un manque de plans de gestion incluant une vision intégrée et holistique de la gestion des paysages et des bassins versants, prenant en compte les vulnérabilités des populations et permettant de réguler l'utilisation des écosystèmes et des ressources naturelles. Elle a également révélé que, lorsqu'elles existent, elles sont rarement mises à jour et appliquées. La mise en place de ces plans de gestion doit être soutenue afin de fournir un cadre légal et opérationnel pour une gestion durable et concertée de l'espace, des ressources pastorales et des infrastructures communautaires.

Obstacle 3 : Absence de cadres efficaces pour la planification intersectorielle, multipartite et/ou communautaire de l'utilisation des sols et la gestion des ressources naturelles.

L'analyse préliminaire de la gouvernance des deux zones du projet a révélé l'absence d'entités territoriales de gestion des ressources naturelles, basant leur planification et leurs actions de terrain sur une vision géographique, socio-économique et durable de la gestion des ressources naturelles. Les organes de gouvernance (par exemple, le conseil de coordination, le comité scientifique ou les Groupes d'Intérêt Communautaire) liés à la Réserve de Biosphère du Ferlo, dont le statut a été établi en 2012, ne sont par exemple toujours pas en place, et la RBF est gérée par deux entités distinctes au nord (DPN - Direction

des Parcs Nationaux) et au Sud (DEFCCS - Direction des Eaux, des Forêts, de la Chasse et de la Conservation des Sols). Si les communautés visitées dans la région de Thiès déplorent l'absence d'une commission intercommunale autour des enjeux environnementaux, socio-économiques et politiques liés au changement climatique et à la dégradation des écosystèmes, elles ont également souligné le manque d'instances opérationnelles accompagnant la mise en œuvre et le suivi des initiatives de planification territoriale, le DEFCCS ne jouant actuellement aucun rôle central.

Obstacle 4 : Manque d'informations sur les risques climatiques pour aider à la prise de décision

La planification et la mise en œuvre de l'Adaptation basée sur les Écosystèmes reposent sur une bonne compréhension des risques climatiques sous-jacents et sur la capacité à suivre les changements climatiques et leurs impacts sur les communautés et les écosystèmes locaux. Ce type d'information fait défaut dans les zones du projet, notamment dans le bassin de Thiès où la station météorologique n'est pas actuellement reconnue comme une station de référence agréée par l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM). Cela entrave la prise de décision en matière d'adaptation à tous les niveaux de gouvernance. Par exemple, il y a un manque de données de surveillance liées au changement climatique en cours, y compris les variables qui ont des implications directes sur le fonctionnement des écosystèmes, comme le régime des précipitations. Il est donc impossible d'évaluer systématiquement les risques climatiques et de prendre des décisions d'adaptation fondées sur des preuves. Cette lacune a été clairement identifiée par l'Agence Nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANACIM), qui en a fait une priorité absolue en matière d'adaptation, notamment en mettant en place un comité d'experts techniques chargé d'assurer le transfert des informations climatiques entre les niveaux local, régional et national et d'alimenter les portails de données pertinents.

Obstacle 5 : Connaissances et capacités limitées (financières, humaines, techniques, intrants) pour soutenir la mise en œuvre des pratiques AbE

Ne disposant que de connaissances limitées sur les stratégies d'adaptation au changement climatique, les agriculteurs et les agropasteurs adoptent des pratiques agricoles préjudiciables ou continuent simplement à utiliser des techniques traditionnelles qui ne sont peut-être plus adaptées aux conditions climatiques nouvelles et changeantes. Dans le PVT, par exemple, la consultation de la PPS a révélé que le manque de connaissances techniques et d'outils pour la production agricole maintient les rendements de production à un faible niveau, favorisant l'expansion des zones cultivées au détriment des écosystèmes naturels. Dans les deux zones d'intervention, malgré l'observation d'une forte variabilité interannuelle et l'augmentation des événements météorologiques extrêmes, les saisons de plantation, de récolte et de transhumance se poursuivent comme auparavant par les communautés. En effet, l'accès à une base de données probantes sur les options d'adaptation est limité, car il n'y a eu jusqu'à présent que peu d'expérience dans la mise en œuvre de stratégies d'adaptation dans le domaine d'intervention.

Obstacle 6 : L'absence d'un environnement propice à la mobilisation des investissements du secteur privé dans les interventions, projets et programmes AbE pour des actifs naturels résilients.

Le processus de consultation PPS indique que très peu de produits et sous-produits biologiques provenant de la RBF et du PVT atteignent les principaux centres urbains. Les producteurs, les organisations, les entrepreneurs locaux, les MPE, les GPF et les MPE dans les deux zones d'intervention sont confrontés à diverses difficultés pour établir des chaînes de valeur basées sur un écosystème résilient et économiquement viable. Ceci est dû à :

- la faible valorisation des PFNL ;
- le manque d'équipements pour la collecte, le transport, la transformation et la conservation des PFNL ;

- les faibles capacités des GPF[41] et MPE[42] existants en matière de valorisation des services écosystémiques, besoins exprimés en termes de formation et de renforcement des capacités;
- la nécessité d'adopter des pratiques innovantes et de renforcer les compétences en matière d'entrepreneuriat et de gestion d'entreprise, d'éducation à l'épargne, d'aide à l'élaboration de plans d'affaires et d'identification des mécanismes de financement nationaux et multilatéraux potentiels
- l'absence d'un environnement économique favorable pour attirer les investissements dans l'AbE et dans l'utilisation durable des ressources naturelles.

Le secteur des produits artisanaux est peu développé, notamment en raison du manque de connaissances sur les produits agricoles et forestiers prometteurs. En outre, les producteurs et les transformateurs, dont beaucoup sont des femmes, manquent de coordination avec le secteur privé opérant dans les zones urbaines et de plateformes d'échange pour communiquer sur les succès et les échecs des initiatives AbE. Par conséquent, les investissements du secteur privé international et national dans les entreprises basées sur les ressources naturelles ont été limités, car il n'y a pas eu d'analyse systématique des possibilités AbE et, par conséquent, peu de promotion par les institutions nationales compétentes.

Obstacle 7: Ressources financières limitées pour répondre aux menaces climatiques (en particulier les inondations et les sécheresses) et capacité limitée à prendre des risques financiers pour investir dans ou adopter des pratiques alternatives résilientes au niveau local.

L'analyse des micro-entreprises locales existantes qui s'occupent de la production des principales chaînes de valeur (c'est-à-dire la poudre de baobab, le sirop et l'huile de balanite, le gâteau de jujube) dans les deux zones d'intervention montre que les producteurs manquent de ressources financières pour être mieux préparés aux chocs climatiques. En effet, l'absence de processus optimisés, de matériel et de connaissances sur la manière d'élaborer des plans d'affaires durables les empêche de réaliser les investissements et les économies nécessaires. L'enquête indique également qu'ils n'ont pas accès aux prêts et aux assurances. Une étude récente menée auprès des MPE des zones semi-arides du Sénégal a confirmé ces observations en indiquant que près de 95% des acteurs économiques interrogés déclarent n'avoir reçu aucun appui financier, matériel ou technique de la part de l'Etat, des collectivités locales ou de tout partenaire pour faire face aux impacts des conditions climatiques extrêmes[43].

Afin de surmonter ces obstacles à l'adaptation au changement climatique et à la croissance résiliente, et de s'attaquer aux causes profondes et aux moteurs de la vulnérabilité climatique, le gouvernement du Sénégal, à travers l'Agence Sénégalaise de Reboisement de la Grande Muraille Verte (ASRGM) a développé le projet "**Adaptation basée sur l'écosystème (AbE) pour la résilience des ressources naturelles et des communautés agro-pastorales dans la Réserve de Biosphère du Ferlo et du Plateau de Thiès**" avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Ce projet vise à promouvoir l'AbE pour renforcer la résilience de la biodiversité, des services écosystémiques et des communautés agropastorales face aux impacts du changement climatique, et aux risques associés de sécheresses et d'inondations récurrentes.

[41] Groupes de promotion des femmes
[42] Groupements d'intérêt économique
[43] Diop, M. (2017). stratégies d'adaptation du secteur privé : Quel début de réponse des MPE en zones semi-arides du Sénégal ? PRESA. https://www.iedafrique.org/IMG/pdf/presa_policy_brief_hr_.pdf

Alignement sur les stratégies nationales

Dans le cadre d'une réponse précoce aux défis posés par un climat variable et changeant, le gouvernement du Sénégal a formulé et publié un Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) en 2006. En 2015, suite à l'Accord de Paris, le pays a également élaboré sa C**ontribution Intentionnelle** D**éterminée au niveau National (CIDN)**, récemment transformée en CDN pour la période 2020-2025, qui identifie certains des secteurs d'adaptation prioritaires suivants pour l'horizon 2025-2030 :

- *Élevage*: gestion durable et conservation des ressources pastorales (corridors de transhumance, intégration des cultures fourragères, gestion transfrontalière), développement et renforcement des unités pastorales
- *Gestion des terres*: gestion durable des terres (mise en défens et restauration des terres dégradées ; restauration de la fertilité organique des sols ; agroforesterie...), augmentation du nombre de forages, renforcement de la résilience des écosystèmes, mise en place d'infrastructures d'assainissement et de systèmes de drainage des eaux de pluie dans les villes.
- *Agriculture*: planification de la production agricole, utilisation de variétés adaptées (cycle court et température), renforcement de la résilience par la diversification des systèmes de production (amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle...).
- *Chaînes de valeur agricoles*: promotion d'un système durable de collecte et de conservation du fourrage, stratégies et gestion post-récolte, transformation et valorisation des produits agricoles.
- *Gestion des risques climatiques*: renforcement de la production, de la diffusion et de l'utilisation des informations et des services climatiques, gestion des risques et des catastrophes liés au climat, assurances agricoles et bétail.

Le **Plan Sénégal Émergent** est le document de référence des politiques publiques du Sénégal élaboré en 2013, dont l'objectif principal est d'améliorer les conditions de vie de la population à l'horizon 2030. Le Plan d'Action Prioritaire (PAP) associé identifie six défis à relever, dont "la réduction de la pauvreté et des inégalités sous toutes leurs formes et l'adaptation au changement climatique". L'objectif stratégique 10 du PAPII (2019-2023) porte également spécifiquement sur la promotion des mesures d'adaptation et d'atténuation au changement climatique. Annoncé en 2018, le **PSE vert** vise à compléter le **PSE**, en reliant le document de référence à la stratégie de transition écologique du gouvernement. Ses cinq axes principaux sont : i) le développement durable des zones urbaines ; ii) la défense et la restauration des zones agricoles ; iii) la protection du patrimoine végétal ; iv) la restauration des zones forestières et des espèces à haute valeur écologique, sociale et culturelle ; v) l'adaptation au changement climatique.

Le gouvernement s'est également engagé depuis 2015 dans l'élaboration sectorielle et participative de son **Plan National d'Adaptation (PNA)**. Il vise à identifier les priorités d'adaptation à moyen et long terme dans le pays, ainsi qu'à développer des stratégies et des programmes pour y répondre. Le plan comprend neuf PNA sectoriels : agriculture, élevage, pêche, ressources en eau, zone côtière, biodiversité/tourisme, santé, gestion des risques de catastrophe axée sur les inondations et infrastructures, qui sont en cours de rédaction.

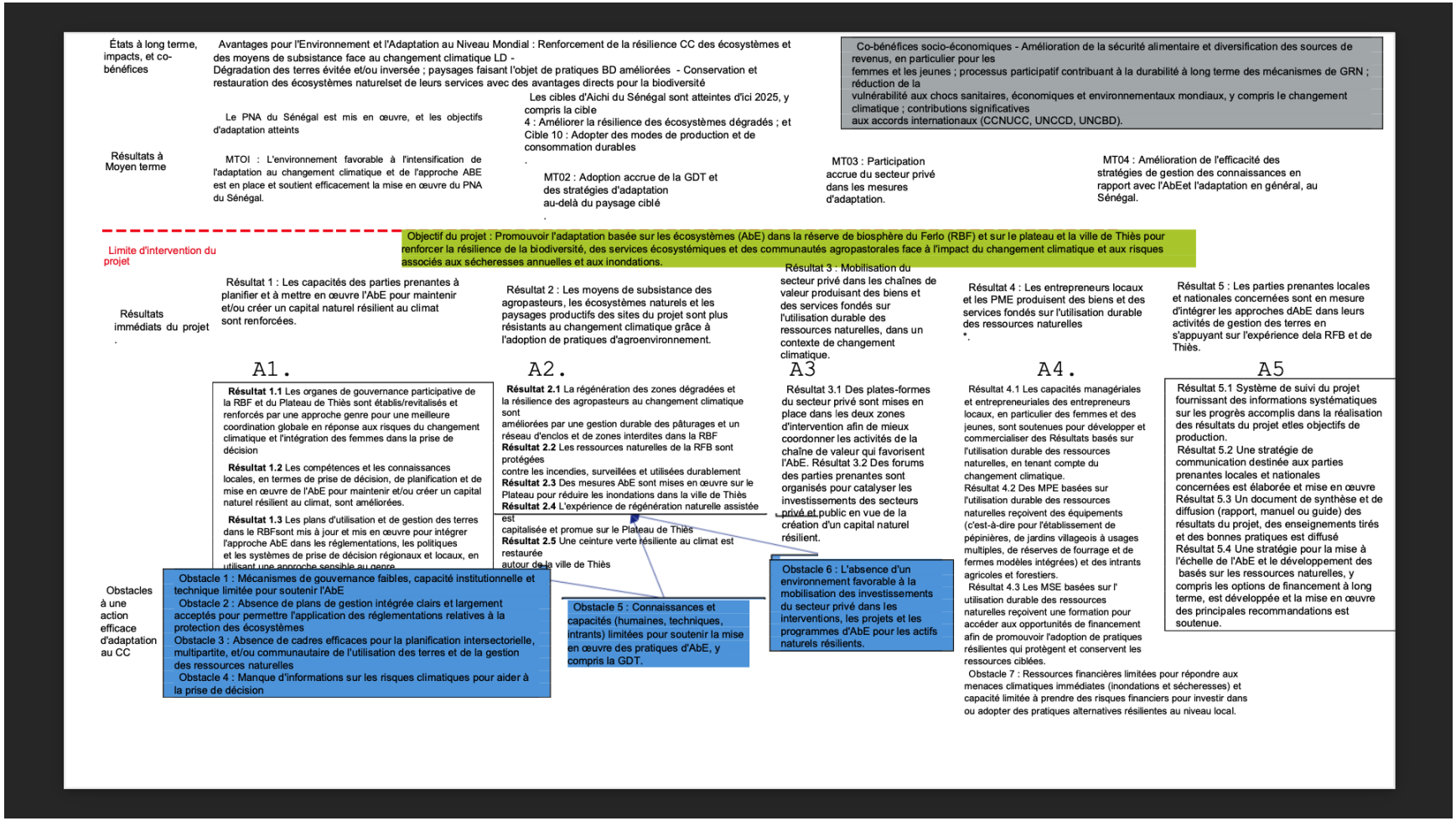
La constitution nationale comprend quelques paragraphes qui ordonnent aux autorités publiques de protéger et de restaurer les services écosystémiques ainsi que de gérer durablement les ressources naturelles. Elle s'appuie sur des codes spécifiques : le **code forestier**, le **code de la chasse et de la protection de la faune** et le **code de l'environnement**. En outre, un grand nombre de lois, de politiques et de stratégies nationales intégrant les aspects de gestion de l'environnement et d'adaptation au changement climatique ont été élaborées, notamment la **loi agro-sylvo-pastorale 2004-16** dont les premier et quatrième objectifs spécifiques portent respectivement sur "la réduction de l'impact des

risques climatiques, économiques, environnementaux et sanitaires, par la maîtrise de l'eau, la diversification des productions, la formation des ruraux" et "la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles". Enfin, le **Programme d'Enveloppe Stratégique pour le Secteur de l'Environnement (2019-2030)** a été rédigé pour encourager la vision du secteur de l'environnement et des ressources naturelles comme levier de croissance inclusive. Il vise donc à valoriser les services rendus par les écosystèmes et à inverser les tendances à la dégradation pour rendre les écosystèmes et les communautés locales plus résistants au changement climatique.

Ce projet AbE est donc entièrement aligné sur les efforts du gouvernement national observés au cours des dernières décennies, pour développer un cadre adaptatif efficace comprenant un corpus législatif, des politiques nationales et des stratégies pour limiter les impacts du changement climatique sur les populations et les écosystèmes sénégalais. En outre, il est parfaitement aligné sur les engagements internationaux ratifiés par le pays, notamment en matière de changement climatique. Premièrement, le projet contribuera à la production et à la communication de données climatiques fiables, respectant ainsi son engagement envers la CCNUCC. Deuxièmement, il contribuera à la réalisation de l'engagement de la CDN en promouvant des stratégies d'adaptation visant à accroître la résilience et à réduire la vulnérabilité des populations, en utilisant une approche de développement durable comme le recommande le PSE. Enfin, le projet intègre une grande partie des considérations d'adaptation de la loi agro-sylvo-pastorale 2004-16 ou du Programme d'Enveloppe Stratégique pour le Secteur de l'Environnement en contribuant à i) sécuriser les activités existantes et traditionnelles (notamment l'agropastoralisme) ; ii) diversifier les moyens de subsistance ; iii) sensibiliser et suivre la protection des ressources naturelles et des services écosystémiques associés, conduisant à une amélioration globale des conditions de vie des bénéficiaires, en partenariat avec les institutions provinciales et locales ainsi que la société civile.

III. STRATEGIE

Théorie du changement



Problème et principales causes

Exposé du problème - La RBF et la zone entourant la ville de Thiès sont confrontées à une vulnérabilité croissante au changement climatique. Plus précisément, la population de la RBF comprend des agropasteurs ruraux, dont les moyens de subsistance sont particulièrement vulnérables au changement climatique, en raison de leur dépendance à l'égard de précipitations fiables pour l'approvisionnement en fourrage et l'agriculture pluviale. La ville de Thiès a récemment subi de nombreuses sécheresses qui ont entraîné une diminution de la réserve en eau des sols, compromettant ainsi la régénération de la végétation, entraînant une accélération de la vitesse des eaux de ruissellement et des phénomènes érosifs. En outre, la fréquence accrue des inondations, des glissements de terrain et des coulées de boue liée à la fréquence plus élevée des épisodes de pluie violente perturbe les transports et le commerce local. En outre, la population vivant dans la zone d'influence élargie de la ville de Thiès comprend des agropasteurs et d'autres utilisateurs de ressources naturelles, qui sont vulnérables aux changements des régimes pluviométriques.

Principales causes et facteurs déterminants - Plusieurs facteurs sont responsables de la vulnérabilité climatique des zones cibles. Les facteurs climatiques, notamment les précipitations intenses contribuant aux inondations et à l'érosion, les sécheresses prolongées et l'augmentation de la température entraînant un stress thermique extrêmeet une évapotranspiration accrue. Facteurs anthropiques : Surexploitation des formations forestières et des parcours pastoraux ; Mauvaises pratiques de gestion agricole, y compris l'absence d'application de techniques anti-érosion ; Conflits entre utilisateurs des ressources naturelles ; Mauvais aménagement urbain combiné à une gestion intégrée insuffisante des ressources naturelles et des paysages ; Forte pression démographique et pauvreté généralisée.

Hypothèses :

A1 - Les données générées et les autres produits de connaissance élaborés dans le cadre du projet sont d'une qualité suffisante et dans un format correct pour être utilisés efficacement dans les processus de prise de décision en matière d'adaptation.

A2 - Les efforts de restauration ne sont pas menacés/submergés par les impacts du changement climatique (par exemple, les feux de forêt), et sont soutenus par une adhésion locale significative de tous les acteurs locaux par le biais d'une approche communautaire.

A3 - Le renforcement des capacités au niveau local entraîne une augmentation de l'adoption des stratégies d'adaptation.

A4 - La pandémie mondiale de COVID-19 recule et ouvre de nouvelles opportunités pour les initiatives de croissance verte.

A5 - Les femmes et les jeunes sont capables et désireux de prendre part à de nouvelles initiatives commerciales.

A6 - Le secteur privé est intéressé à jouer un rôle de premier plan dans l'adaptation

Description de l'approche

En tant que Pays Moins Avancés (PMA), le Sénégal est éligible au Fonds pour les Pays les Moins Avancés (FPMA) géré par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Le Sénégal a ratifié le protocole de Kyoto en 2001 après avoir signé la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1992. Comme l'exige la convention, le Sénégal a préparé ses Communications Nationales (CN en 1997, SNC en 2005 et TNC 2010) et a complété le PANA en 2006 où les priorités nationales pour l'adaptation ont été identifiées et classées en fonction de la vulnérabilité aux risques climatiques. Dans le cadre de l'Accord de Paris ratifié en 2015 et dans l'attente de la publication du PNA, le projet proposé constitue une réponse à l'ensemble complet des priorités d'adaptation conditionnelles identifiées dans la CDN. Il est conçu pour faire face aux coûts supplémentaires des mesures d'adaptation prioritaires en utilisant une approche d'Adaptation basée sur les Écosystèmes, et il vise à créer la capacité nécessaire pour continuer à le faire même après la fin du projet (durabilité).

Données de base

Le Sénégal s'est engagé dans le processus d'élaboration de son PNA à partir de 2015, en adoptant une approche sectorielle et participative, sous la coordination du ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la transition écologique (MEDDTE). Un cadre institutionnel pour la coordination et le suivi du PNA a été établi, tandis qu'une feuille de route a été élaborée en 2018, qui sera mise à jour tous les trois ans. Les secteurs prioritaires ont été identifiés sur la base de l'analyse du PNAA (2006), du NPDC (2015) et du PSE (2014-2035).

Avec l'objectif de s'appuyer sur le soutien antérieur du PNUD au Programme d'Appui Global au PNA, le projet financé par le FEM et mis en œuvre par le PNUD "Projet d'appui au Plan National d'Adaptation du Sénégal (PAN-FEM)" vise à (i) renforcer la capacité des centres de surveillance du climat et des décideurs politiques ; et (ii) adapter les politiques pour une résilience à long terme à travers le soutien au processus de développement des PAN sectoriels. Approuvé en 2020, le projet PAN-FEM soutiendra les secteurs de l'agriculture, des infrastructures, de la gestion des risques de catastrophe et des inondations et de la santé.

De 2020 à 2024, un projet financé par le Fonds Vert pour le Climat (FVC) sera mis en œuvre par le PNUD en partenariat avec la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC), pour appuyer les PNA sectoriels pour l'élevage, la biodiversité/tourisme et les ressources en eau[44]. Le présent projet du FPMA viendra compléter ce travail en fournissant des exemples solides de mise en œuvre de l'AbE dans différents secteurs et régions géographiques.

La RBF a été choisie pour représenter la zone de paysage rural dans ce projet, et identifiée comme une priorité en raison de la grande vulnérabilité au changement climatique des communautés locales, en particulier des femmes, de l'importance économique de l'industrie de l'élevage, et de la remarquable biodiversité de la région. Il est également situé dans le corridor de la Grande Muraille Verte (GMV) et, à ce titre, soutient l'initiative de la GMV au niveau mondial. Dans la RBF, les zones cibles du projet sont 3 zones centrales de la réserve et leurs zones tampons associées. Une est situé dans la division Nord de la réserve (enclos de Katane et PU adjacentes) et deux sont dans la partie Ouest (Réserve sylvopastorale de Younouféré et PU de Younouféré) et Est de la division Sud de la réserve. Elle comprend également une zone de transition comprenant les PU de Loumboul Samba Abdoul, Weyndou Makam (commune de Houdalaye) et la zone de Ranérou comprenant la commune et ses environs.

La ville de Thiès a été choisie pour représenter la zone de paysage urbain dans ce projet, offrant une perspective parallèle sur l'AbE à côté de la zone rurale de la RBF. Il a été identifié comme une priorité en raison de la vulnérabilité au changement climatique de sa grande population urbaine, en particulier aux impacts sévères des inondations et au lien direct entre les événements climatiques extrêmes et les utilisations des terres sur le Plateau de Thiès, offrant une opportunité de démontrer ce que l'AbE offre pour faire face aux impacts climatiques observés et prévus. Sur la base des discussions et des consultations avec les parties prenantes, le projet ciblerait en priorité les communes suivantes : les communes de Fandène et Notto Diobass qui sont contiguës à la ville de Thiès (du bassin de Kissane, Sangué, Mbomboye, Keur Diemb, Keur Bara, Dakhar Maye à Thiès), Thiès (Mbour III et IV, Dakhar II, Daral Peul, Zone de Contournement et ZAC) et la commune de Mont Rolland englobant la Réserve Naturelle Communautaire et le bassin versant en direction de la ville de Thiès.

Les principaux projets de base mis en œuvre dans les deux zones d'intervention au cours de l'intervention du FPMA, comprennent :

- Le PADAER (Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entrepreneuriat Rural, phase II), financé par le FIDA, vise à réduire la pauvreté rurale et à stimuler la croissance économique en renforçant les actions d'amélioration de la production (infrastructures hydro-agricoles et pastorales) et de la commercialisation, et en stimulant l'emploi rural, en particulier pour les femmes et les jeunes, dans les communautés rurales de 4 régions, dont celle de Matam. Démarré en 2019 pour 5 ans, le PADAER coopérera étroitement avec le projet proposé par le FPMA, en reliant l'entrepreneuriat rural aux interventions AbE.
- PROMOVILLES (Programme de Modernisation des Villes) soutient la construction, dans différentes villes du Sénégal, de plus de 300 km de routes y compris leurs dépendances (assainissement, éclairage public et aménagement paysager). A Thiès, elle contribuera à la lutte contre les inondations par la construction de routes et l'installation d'une mini station de pompage des eaux usées. Commencé en 2015 pour 10 ans, le projet proposé dans le cadre du FPMA complétera les travaux d'infrastructure dans le cadre de PROMOVILLE en agissant

[44] FAO. (2020). Plan national d'adaptation du Sénégal - État des lieux du processus. http://www.fao.org/3/cb0398fr/CB0398FR.pdf

directement sur le plateau pour limiter le ruissellement de l'eau en amont grâce à des interventions AbE.

- PDEPS Sénégal (Projet de Développement Durable du Pastoralisme au Sahel) a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'élevage pour augmenter les revenus et réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables à travers le développement d'infrastructures agropastorales, le développement des filières lait et petits ruminants et l'appui aux capacités institutionnelles et organisationnelles. Démarré en 2018 pour 5 ans, le PDEPS coordonnera étroitement les activités avec le projet proposé par le FPMA, dont l'approche AbE de la résilience au changement climatique et les activités de développement durable de la chaîne de valeur viendront compléter les interventions du PDEPS. Le PDEPS cofinancera le projet à hauteur de 3,2 millions de dollars US.
- La phase 2 du PUDC (Programme d'urgence de développement communautaire), financée par le gouvernement sénégalais, vise à améliorer les moyens de subsistance dans les zones rurales du Sénégal par des investissements dans les infrastructures et les services sociaux de base, un soutien à la transformation des produits agricoles et la promotion d'une économie verte. Actif dans les régions de Matam et de Thiès, le PUDC est une initiative importante de la présidence sénégalaise. Démarré en 2019 pour 4 ans, le PUDC contribuera aux objectifs du projet FDCL par la construction de routes de desserte, de points d'eau pour le bétail et de forages. Le PUDC cofinancera le projet proposé par le FPMA à hauteur de 100 000 USD.
- ASAMM (Projet d'Amélioration de la Sécurité Alimentaire et d'Appui à la Mise en Marché dans la région de Matam) et APEFAM 1&2 (Projet d'Appui à la Promotion des Exploitations Familiales dans la région de Matam), financés par l'AFD, ont pour objectif de contribuer à la sécurité alimentaire, développement économique et à la gestion des ressources naturelles dans la région de Matam et le delta du fleuve Sénégal par l'amélioration des conditions de production et de commercialisation des produits agricoles et d'élevage et la mise en place d'un système de gouvernance des ressources foncières et hydriques. Mise en œuvre par la SAED (Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé), l'approche adoptée pour aider les communes rurales à travers le FAI (Fonds d'appui intercommunautaire) à réduire la vulnérabilité des populations locales, et en particulier des femmes (FAI genre) constitue une base de référence intéressante à partir de laquelle les leçons apprises et les bonnes pratiques alimenteront ce projet du FPMA. Démarré en 2017 pour 5 ans, une coordination étroite entre les projets permettra de créer des synergies et de partager les enseignements, les deux projets se nourrissant mutuellement.
- Le projet de démonstration "Protection des ressources en eau du bassin versant du Pout par des solutions basées sur la nature" sera financé par l'AFD et mis en œuvre par la Direction de la gestion et de la planification des ressources en eau (DGPRE). Avec un budget de 5 millions d'euros, les objectifs de ce projet sont d'améliorer la gouvernance des eaux souterraines et la coopération entre les nombreuses parties prenantes qui utilisent la ressource, et d'améliorer la recharge des eaux souterraines pour maintenir le niveau de la nappe phréatique. À cette fin, le projet encouragera la gestion durable des eaux souterraines en améliorant les cadres de gouvernance de l'eau, et mettra en œuvre des solutions fondées sur la nature et de petites infrastructures autour de la zone de Pout (c'est-à-dire dans un autre bassin versant du Plateau de Thiès). Une coordination étroite avec ce projet sera recherchée car il existe un intérêt commun pour les améliorations de la gouvernance de l'eau et la mise en œuvre de solutions basées sur la nature, impliquant des parties prenantes similaires et un fort potentiel pour le partage des leçons apprises et des meilleures pratiques. Prévu pour démarrer en 2022 pour une durée de 5 ans, ce projet cofinancera le projet proposé par le FPMA à hauteur de 5,8 millions de dollars US.

- Le projet GIZ/GCF Promotion of Climate-Friendly Cooking au Kenya et au Sénégal vise à accroître l'utilisation de fourneaux améliorés en accélérant la croissance durable du marché. Commencées en 2021 pour 5 ans, les interventions sur l'amélioration de l'efficacité de la cuisson contribueront directement à réduire la pression sur les écosystèmes du PVT et de la RBF, soutenant les activités de restauration du projet FPMA proposé pour atteindre leurs objectifs.
- BIOPAMA (2017-2023), financé par le 10e Fonds Européen de Développement de l'UE, aidera les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) en Afrique de l'Ouest, à répondre aux priorités en matière de conservation efficace de la biodiversité, d'utilisation durable des ressources naturelles et de gestion et de gouvernance efficaces des zones protégées. Les parties prenantes des zones protégées aux niveaux régional, national et local recevront un soutien sous forme d'outils, de services, de développement des capacités et d'accès au financement pour les interventions au niveau des sites. Un cofinancement de 150 000 dollars est estimé pour ce projet.
- Le programme régional PAPBio, financé par le 11ème Fonds Européen de Développement, promeut les mécanismes régionaux de gouvernance des écosystèmes naturels et des paysages, la gestion des zones protégées et la promotion des politiques et de la gestion régionales de conservation et de développement durable. Cette dynamique régionale permet aux organismes régionaux, aux administrations nationales en charge des zones protégées, aux communautés riveraines dépendantes des ressources naturelles, aux organisations locales et à la société civile d'améliorer l'efficacité de la gestion des écosystèmes et des zones protégées, de partager leurs expériences et leurs connaissances et de promouvoir les bonnes pratiques. La mise en place d'un mécanisme de coordination régionale des aires protégées en Afrique de l'Ouest, relevant de la RBF, combinée au renforcement des capacités des organes techniques du PND du Sénégal représente un cofinancement estimé à 150 000 US$.

Scénario alternatif proposé

Les impacts spécifiques des risques climatiques et les causes sous-jacentes exacerbées par le changement climatique décrits ci-dessus nécessitent des réponses spécifiques pour une durabilité à long terme. Dans le cas du PVT et de la RBF, un lien direct est établi entre la dégradation des écosystèmes et la vulnérabilité au changement climatique. Ainsi, la restauration des services écosystémiques de manière durable apparaît comme la solution la plus rentable et la plus durable pour faire face aux impacts du changement climatique. En impliquant les communautés locales et en offrant des moyens de subsistance alternatifs aux pratiques actuelles nuisibles à l'environnement, le projet devrait obtenir l'adhésion des bénéficiaires sur le long terme et être reproduit dans les zones environnantes avec ou sans financement extérieur. Elle fournira également d'importants enseignements et de bonnes pratiques pour des initiatives à plus grande échelle telles que la Grande Muraille verte, la mise en œuvre de la CDN et d'autres initiatives nationales en cours de discussion.

Une autre option d'adaptation est l'introduction de systèmes d'irrigation à grande échelle. Cette option pourrait conduire à une surexploitation des ressources en eau, posant des risques significatifs en matière de sauvegarde environnementale et sociale avec l'épuisement possible des ressources en eau. Cette option serait également trop coûteuse pour couvrir de grandes zones avec le budget privé (principalement des petits exploitants) et public limité disponible. Une autre option consisterait à mettre en place des politiques et des mécanismes d'application plus stricts afin de prévenir toute dégradation supplémentaire des écosystèmes. Cette option présente toutefois trois limites : (i) les écosystèmes actuellement dégradés ne sont pas en mesure de résister aux impacts actuels et prévus du changement climatique et doivent être restaurés ; (ii) un mécanisme d'application suffisamment fort nécessitera un personnel gouvernemental à large effectif, avec des coûts élevés qui ne peuvent pas actuellement être supportés par le budget du

gouvernement, et (iii) les communautés locales seront affectées par la perte de revenus provenant de l'exploitation non durable des ressources naturelles et ne recevront pas de soutien pour adopter des moyens de subsistance alternatifs.

Par conséquent, l'objectif du projet est de promouvoir l'Adaptation basée sur les Écosystèmes (AbE) dans la RBF et dans le PVT afin de renforcer la résilience de la biodiversité, des services écosystémiques et des communautés agropastorales face à l'impact du changement climatique croissant et aux risques associés de sécheresses et d'inondations annuelles.

Afin de réaliser ce qui précède, les Composantes et les résultats suivants du projet sont proposés :

- Composante 1. Développer la gouvernance régionale et locale pour la résilience climatique à travers l'AbE
 - Résultat 1 Les capacités des parties prenantes en matière de planification et de mise en œuvre de l'AbE pour maintenir et/ou créer un capital naturel résilient au climat sont renforcées.
- Composante 2. Gestion de la restauration et de la conservation pour accroître la résilience des actifs naturels et des services écosystémiques
 - Résultat 2 Les moyens de subsistance des agropasteurs, les écosystèmes naturels et les paysages productifs des sites de projet sont plus résistants au changement climatique grâce à l'adoption de pratiques AbE.
- Composante 3. Investissement dans les chaînes de valeur résilientes au changement climatique
 - Résultat 3 Les investissements du secteur privé dans les chaînes de valeur produisant des biens et des services basés sur l'utilisation durable des ressources naturelles, dans un contexte de changement climatique, sont mobilisés.
 - Résultat 4 Les entrepreneurs locaux et les MPE produisent des biens et des services basés sur l'utilisation durable des ressources naturelles.
- Composante 4. Gestion des connaissances et communication
 - Résultat 5 Les parties prenantes locales et nationales concernées sont en mesure d'intégrer les approches AbE dans leurs activités de gestion des terres, en s'appuyant sur l'expérience de la RBF et de Thiès.

Alignement sur le domaine d'intervention du FEM

Le projet est bien aligné avec la stratégie de programmation du FEM sur l'adaptation au changement climatique pour le FPMA et le FSCC 2018-2022. En particulier, il soutiendra :

Objectif 1 : Réduire la vulnérabilité et accroître la résilience par l'innovation et le transfert de technologies pour l'adaptation au changement climatique

Point d'entrée 1.1 : Innovation et transfert de technologies dans les secteurs et thèmes prioritaires et privés

Engagement sectoriel

➔ En soutenant des moyens de subsistance et des chaînes de valeur résistants au climat et en s'engageant auprès du secteur privé pour soutenir la production de biens et de services basés sur l'utilisation durable des ressources naturelles ;

Point d'entrée 1.2 : Sécurité climatique

➔ La prise en compte de la sécurité climatique dans ses activités d'aménagement du territoire, ce qui permet d'aborder de manière réfléchie les conflits et les problèmes de migration.

Point d'entrée 1.3 : Soutien aux incubateurs et accélérateurs

➔ Par la création d'une plateforme du secteur privé, fournissant une assistance technique pour l'analyse et le développement du marché afin d'identifier les chaînes de valeur clés et les besoins d'accès au marché pour des produits et services économiquement viables.

Objectif 2 : Intégrer l'adaptation et la résilience au changement climatique pour un impact systémique.

Point d'entrée 2.1 : Intégration de l'adaptation dans tous les thèmes du FEM

➔ Contribuer à l'initiative de la Grande Muraille verte, qui aborde les thèmes transversaux de l'adaptation, de l'atténuation, de la dégradation des sols et du développement durable, et soutenir la diffusion de fourneaux améliorés offrant des solutions énergétiques plus propres aux populations vulnérables.

Point d'entrée 2.2 : Intégrer l'adaptation par le biais de partenariats

➔ Dans le cadre de la Composante 1, par la création de mécanismes de gouvernance multisectorielle et de la Composante 3, avec la mise en place de partenariats avec le secteur privé apportant des financements pour les actions d'adaptation.

Raisonnement incrémentiel

Dans le scénario de base, malgré les investissements existants, les projets de développement et de gestion/restauration des terres ne parviennent pas à établir un lien adéquat entre les services écosystémiques et les moyens de subsistance résilients. Le projet proposé par le FPMA s'appuiera sur les initiatives de base présentées ci-dessus et les complétera afin de s'attaquer à certains des obstacles qui entravent encore la résilience climatique dans les deux domaines d'intervention. Par le biais de sa première Composante portant sur les capacités des parties prenantes à planifier et à mettre en œuvre l'AbE afin de maintenir et/ou de créer un capital naturel résilient au climat, le projet soutiendra la gouvernance et la coordination en réponse aux risques liés au changement climatique dans la RBF et le PVT, renforcera les capacités de mise en œuvre de l'AbE et veillera à ce que les plans d'utilisation et de gestion des terres résilientes au climat soient efficacement mis en œuvre dans la RBF. En ce sens, il complétera le travail effectué dans le cadre des projets de base en cours, en veillant à ce que des cadres de gouvernance efficaces, des capacités appropriées et des outils de planification soient en place. Grâce à sa deuxième Composante, le projet mettra en œuvre des interventions de restauration et de gestion de la conservation afin d'augmenter spécifiquement la résilience des actifs naturels et des services écosystémiques au changement climatique. En s'appuyant sur les leçons apprises et les bonnes pratiques des initiatives précédentes, y compris les projets de référence (par exemple, le très faible taux de réussite des plantations d'arbres dans les régions sahéliennes, illustré par l'expérience de divers projets antérieurs, y compris l'initiative de la GMV ; et les résultats positifs de l'enclos de Katané dans la RBF), le projet favorisera la régénération naturelle des écosystèmes (zones sans pâturage, RNA, petites infrastructures de rétention d'eau, gestion durable du pâturage) comme moyen de récupérer la couverture végétale, les capacités de rétention d'eau et d'infiltration, et de soutenir la conservation de la faune. Cela n'est toutefois possible que si les populations locales bénéficient directement de ces interventions. La Composante 3 soutiendra donc les chaînes de valeur résilientes au climat afin d'ajouter de la valeur aux services écosystémiques, par l'utilisation, la transformation et la commercialisation durables des PFNL et des produits agricoles et d'élevage. Grâce à cette Composante, le projet vise à établir un lien direct entre la restauration et la conservation des écosystèmes et la croissance économique, ce qui n'a pas été suffisamment démontré dans les précédents projets de développement du secteur privé / de la chaîne de valeur dans les deux zones cibles.

Avantages environnementaux globaux ou avantages liés à l'adaptation

Les mesures de restauration de l'écosystème pour les pâturages et les forêts dans les zones du projet comprendront la régénération naturelle assistée, la régénération naturelle de la végétation et des sols par le biais d'un pâturage régénérateur associé à de petites zones d'exclusion et de non prélèvement, la replantation d'espèces indigènes et de petites infrastructures utilisant des matériaux naturels pour la rétention et le stockage des eaux. Ces mesures contribueront à (i) augmenter la rétention d'eau dans le sol, (ii) augmenter la production de biomasse, (iii) stocker le carbone atmosphérique, (iv) réduire l'érosion et la perte de terres arables, (v) réduire l'impact des inondations, (vi) réduire la charge sédimentaire dans les rivières et l'envasement de leurs lits. Ces services écosystémiques sont la base des avantages de l'adaptation fournis par ce projet. En effet, le projet propose de restaurer au moins 800 has de terres forestières dans le PVT, et d'améliorer la gestion de l'ensemble de la RBF sur 2 058 214 has, y compris les pâturages de parcours, ainsi que les zones forestières et boisées dans la zone de transition de la RBF. Ces terres restaurées, ainsi que les écosystèmes préservés existants, formeront la base des modèles commerciaux AbE basés sur la nature qui seront soutenus tout au long du projet. Le renforcement de la gouvernance locale de l'AbE et le soutien au développement des MPE basés sur la nature couvrent une zone d'influence plus large, comprenant la réserve faunique de 242 564 ha, la zone tampon de 1 156 633 ha et la zone de transition de 659 019 ha, ainsi que la région de Thiès, qui couvre 667 000 ha.

En outre, les avantages de l'adaptation résulteront également du renforcement des capacités locales et de la gouvernance pour la restauration et le maintien des écosystèmes économiquement utiles. Selon les estimations, 54 000 femmes et 36 000 hommes bénéficieront directement d'avantages adaptatifs spécifiques, notamment grâce (i) au maintien ou à l'augmentation de la productivité du bétail (grâce à la disponibilité de fourrage et d'eau), (ii) à de nouvelles opportunités AbE génératrices de revenus, y compris l'agroforesterie et les cultures arboricoles qui augmenteront la résilience des communautés locales en fournissant une diversité de fruits, de noix, de médicaments, de combustible, de bois, de services de fixation de l'azote, de fourrage et d'habitat, et (iii) à des opportunités de développement des loisirs et de l'écotourisme. Les services écosystémiques de rétention de l'eau et de réduction de l'impact des inondations contribueront également de manière importante à la résilience de ces moyens de subsistance adaptatifs.

IV. RESULTATS ET PARTENARIATS

Résultats attendus

Composante 1 : Développer la gouvernance régionale et locale pour la résilience climatique à travers l'Adaptation basée sur les Écosystèmes

Résultat 1. Les capacités des parties prenantes en matière de planification et de mise en œuvre de l'AbE pour maintenir et/ou créer un capital naturel résilient au climat sont renforcées

Dans sa lettre de politique sectorielle de l'Environnement et du Développement Durable 2016-2020, le gouvernement du Sénégal, à travers le ministère de l'Environnement, renouvelle son engagement à conjuguer protection de l'environnement et développement durable afin d'améliorer la résilience des populations face aux changements climatiques. Si les besoins d'adaptation du pays sont bien identifiés et figurent parmi les objectifs prioritaires, les moyens pour les atteindre ne mentionnent pas l'Adaptation basée sur les Écosystèmes. En effet, le concept reste mal intégré dans les stratégies de planification et de gestion de l'utilisation des sols. Le lien entre l'utilisation durable des ressources naturelles, son intérêt économique et sa capacité à réduire la vulnérabilité climatique des populations est mal connu. Dans ce contexte, la Composante 1 du projet vise à améliorer l'intégration de l'adaptation au changement climatique et de l'AbE dans la gestion de la RBF et du PVT. À cette fin, le projet mettra en place des comités techniques chargés de former les organes de gouvernance concernés, en particulier les organes suggérés par le statut de réserve de biosphère dans la RBF (le conseil de coordination, le comité scientifique et les groupes d'intérêt communautaire) et un comité intercommunal autour des questions environnementales, socio-économiques et politiques dans le PVT. Ces organes seront renforcés ou créés en fonction des besoins spécifiques de chaque zone cible et par le biais d'approches participatives et sensibles au genre. Enfin, l'approche AbE sera formalisée et mise en œuvre par la mise à jour des plans de gestion de l'utilisation des terres et le soutien organisationnel, logistique et financier pour leur opérationnalisation.

Sans les interventions du projet, la capacité des institutions en charge de la gestion de l'utilisation des terres à mettre en œuvre les stratégies nationales d'adaptation (c'est-à-dire le Plan Sénégal Emergent Vert et la NDC) dans la RBF et le PVT restera insuffisante. Les défis sous-jacents contribuant à la vulnérabilité climatique, notamment la mauvaise gestion et planification des écosystèmes, ainsi que le manque de données pour éclairer la prise de décision et le suivi des progrès, resteront sans réponse.

Si le diagnostic de la gestion du Plateau de Thiès a révélé une multiplicité d'acteurs, une analyse approfondie des institutions locales a montré un cloisonnement sectoriel et des responsabilités diffuses, entraînant l'absence d'une vision globale nécessaire à sa gestion environnementale efficace et à son adaptation aux défis climatiques. En ce qui concerne la zone du Ferlo, il n'existe actuellement aucun organe de gouvernance de la gestion globale de l'utilisation des terres, malgré le fait que la zone se soit vu accorder le statut de réserve de biosphère par l'UNESCO en 2012. En outre, il y a peu de coordination entre les différentes entités de gouvernance locale et les organes territoriaux tels que les Unités Pastorales, les Maisons d'Eleveurs, les Coopératives d'Eleveurs du Ferlo, les comités locaux de gestion des infrastructures hydrauliques et les comités locaux de lutte contre les feux de brousse dans la RBF, ainsi que les Cadres Locaux de Concertation des Organisations de Producteurs et les Comités de Développement Inter-Villageois dans le PVT. Sans les interventions du projet, ces organes de gouvernance resteront fragmentés, non coordonnés et fonctionneront en silo, empêchant la gestion durable des ressources naturelles et la planification, la formation, la sensibilisation et l'opérationnalisation d'une stratégie d'adaptation efficace basée sur les écosystèmes.

En tant qu'agence dédiée à la réalisation de la Grande Muraille Verte au Sénégal, ASERGMV est un partenaire clé pour toutes les activités de restauration et de boisement au Sénégal. En tant qu'agence d'exécution du projet proposé, ASERGMV mettra ses ressources humaines, techniques et logistiques à la disposition du projet, ce qui permettra d'intégrer le projet dans l'initiative plus large de la GMV (cofinancement estimé à 100 000 dollars pour la Composante 1).

Une coopération et une coordination étroites seront également recherchées pour la réalisation de ce résultat avec un certain nombre d'initiatives en cours, en particulier le projet de protection des ressources en eau de la DGPRE (financé par l'AFD) à Pout, qui travaillera sur la gouvernance de l'eau et les solutions basées sur la nature dans et autour du Plateau de Thiès (cofinancement estimé pour la Composante 1 : 2 1031 87 $ US). Le projet s'appuiera également sur les leçons tirées d'interventions passées récentes, telles que les projets mis en œuvre par les ONG GRAIM et ADT-GERT pour améliorer la gouvernance locale sur le Plateau de Thiès en vue de la restauration des écosystèmes.

Enfin, le travail mené par l'UICN à travers le PAPBio et le projet Biopama sur la gouvernance des aires protégées, y compris le renforcement des capacités des acteurs des aires protégées aux niveaux régional, national et local, contribuera fortement à l'effet 1 pour un total de 300 000 dollars.

Extrant 1.1. Les organes de gouvernance participative de la RBF et du PVT sont établis/revitalisés et renforcés par une approche genre pour une meilleure coordination globale en réponse aux risques du changement climatique et l'intégration des femmes dans la prise de décision (PNUD)

La gouvernance des ressources naturelles dans la RBF et le PVT souffre d'une répartition peu claire des responsabilités entre différentes institutions (à Thiès : Directions du Ministère de l'Environnement, ville de Thiès, Agence de développement régional (ARD); dans la RBF : Directions du ministère de l'environnement, Agence de développement régional (ARD), services des eaux et forêts, services des parcs nationaux, ASERGMV) et de la faible intégration de l'adaptation au changement climatique et de l'AbE dans l'aménagement du territoire. Dans les deux sites, l'absence d'entités de gestion territoriale clairement identifiées, basant leur planification et leurs activités de terrain sur une vision géographique, socio-économique et holistique durable de la gestion des ressources naturelles, constitue une faiblesse majeure pour un aménagement du territoire et une gestion des ressources naturelles efficaces. En effet, depuis sa création, la RBF n'a pas bénéficié d'un programme pour la rendre fonctionnelle à la lumière des principes des réserves de biosphère. Sur le Plateau de Thiès, le diagnostic préliminaire suggère une multiplicité d'acteurs de la gestion du Plateau et des massifs forestiers, dont les actions et interventions sont marquées par le cloisonnement. Les organisations et comités locaux mis en place dans le cadre de divers projets de la région manquent de capacités, de moyens d'intervention et de coordination entre eux.

Le projet propose donc de mener d'abord une évaluation institutionnelle approfondie des forces et des faiblesses des organes de direction existants au sein de la RBF et du PVT. Cela comprendra une analyse des principaux acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles et l'aménagement du territoire. Cette analyse mettra en évidence les obstacles liés à l'introduction de l'adaptation au changement climatique et de l'AbE dans la planification et la budgétisation, tant dans les zones rurales que périurbaines. L'idée est de proposer et de mettre en place une structure institutionnelle équilibrée et sensible au genre, visant à inclure des organes de gouvernance territoriale multipartites, adaptés à chacun des deux domaines. Sur cette base, un mécanisme sensible à la dimension genre sera mis en place, sur la base des interventions de renforcement des capacités et de dialogue territorial, ainsi que de la formulation des lignes directrices et des procédures nécessaires au fonctionnement des organes de

gouvernance locale. Il peut être nécessaire d'adapter l'approche aux formations en ligne si les mesures COVID-19 empêchent les réunions de groupe.

- Activité 1.1.1 Réaliser une analyse fonctionnelle des institutions clés pour améliorer la formulation et la mise en œuvre des politiques et des interventions en matière d'AbE
- Activité 1.1.2 Mettre en place les organes de gouvernance fonctionnelle sensibles au genre prévus au moment de la désignation de la RBF comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Activité 1.1.3 Organiser des ateliers de développement des capacités sur le leadership des femmes, l'approche genre et les droits des femmes pour le personnel des institutions impliquées dans la gestion des ressources naturelles dans chaque région cible.
- Activité 1.1.4 Soutenir la mise en place d'un système de dialogue territorial et de gouvernance sensible au genre autour du changement climatique et de la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes dans le Plateau de Thiès.
- Activité 1.1.5 Mettre en place un mécanisme sensible au genre pour appuyer le fonctionnement et l'accompagnement des organes de gouvernance locale dans la RBF et le Plateau de Thiès (y compris les comités techniques locaux)

Extrant 1.2. Les compétences et les connaissances locales, en termes de prise de décision, de planification et de mise en œuvre de l'AbE pour maintenir et/ou créer un capital naturel résilient au climat, sont améliorées. (PNUD)

Les consultations menées durant la phase de PPS ont mis en évidence un faible accès à des informations météorologiques et climatiques fiables pour éclairer la prise de décision, de faibles capacités et un manque d'outils pour intégrer efficacement le changement climatique et l'Adaptation basée sur les Écosystèmes dans les politiques et stratégies locales, ainsi qu'un manque de connaissances parmi les décideurs politiques et le grand public sur le lien entre la gestion durable d'écosystèmes sains, leur valeur écologique et économique, et leur potentiel de réduction de la vulnérabilité climatique.

Comme première réponse à ces faiblesses, le projet réhabilitera la station météorologique de la ville de Thiès, afin de calibrer la station automatique installée en 2018, permettant de collecter des données météorologiques de meilleure qualité et plus fiables pour la région. Un tel équipement est important pour soutenir la prise de décision à tous les niveaux de gouvernance dans la ville de Thiès. Une nouvelle station météorologique automatique sera également installée dans la RBF afin de densifier le réseau existant et d'améliorer la précision et la qualité des données recueillies, permettant ainsi de meilleures projections météorologiques dans le futur. En outre, un comité technique national, rassemblant des experts de diverses institutions nationales[45], sera mis en place. Il soutiendra et conseillera la coordination du projet pour la planification détaillée de certaines actions et la mobilisation efficace des parties prenantes concernées. Sa première mission sera d'évaluer les besoins en matière de planification AbE dans les deux zones du projet afin de développer et de mettre en œuvre des programmes de formation adéquats, en collaboration avec les spécialistes concernés. Il s'agira de préparer des sessions de renforcement des capacités pour les parties prenantes, en particulier celles des organes de gouvernance établis dans le cadre du résultat 1.1, les parties prenantes sur le terrain (gestionnaires d'aires protégées, autorités locales, élus locaux, éleveurs, agriculteurs, organisations locales et organisations non gouvernementales (ONG), ainsi que les membres locaux concernés du Comité régional sur le changement climatique (COMRECC) sur (i) la compréhension de la capacité d'adaptation au changement climatique existante et

[45] Les membres seront des représentants techniques de l'ASERGMV ; DEFCCS ; DPN ; DPVE ; DEEC ; CSE ; ANCAR, INP, DIREL ; DAPSA ; ANACIM ; PUDC, PNDL ; Secrétaire Général de la Ville de Thiès ; UCAD et ISRA.

potentielle fournie par la biodiversité et les services écosystémiques dans les zones du projet ; (ii) la valeur économique potentielle des moyens de subsistance résistants au climat liés à ces services écosystémiques, ainsi que l'importance de l'intégration de l'adhésion de la communauté et de la culture dans le développement de l'infrastructure verte ; (iii) la gouvernance et la planification de l'utilisation des terres en relation avec l'AbE

Le projet appuiera également le Comité Technique National dans la production de protocoles de suivi standardisés incluant des indicateurs pertinents pour (i) l'évaluation des vulnérabilités climatiques à l'échelle des territoires, (ii) l'intégration des stratégies AbE dans les plans de gestion de la RBF et de la "Forêt Classée de Thiès".

Enfin, le projet soutiendra le transfert efficace de ces connaissances au public par le développement et la mise en œuvre d'un programme d'information et de sensibilisation. Par conséquent, une attention particulière sera accordée à la promotion de la RBF et du PVT en tant qu'exemples de solutions d'adaptation basées sur la nature aux défis du changement climatique. Dans cette perspective, le projet développera et mettra en œuvre, en étroite collaboration avec les parties prenantes, une stratégie de communication pour diffuser les résultats du projet et les bonnes pratiques au-delà des régions cibles du projet.

Dans le cadre du plan d'action pour l'égalité des sexes préparé pendant la PPS, il a été établi que le comité technique d'experts comprendra une proportion significative de femmes. Une attention particulière sera également accordée à la sensibilisation de toutes les parties prenantes à l'importance de prendre en compte la dimension genre dans les stratégies et actions de résilience en leur présentant des solutions spécifiques pour les femmes et les jeunes.

- Activité 1.2.1 Réhabiliter et équiper la station météorologique manuelle de Thiès et installer une nouvelle station automatique dans la RBF pour produire des données pertinentes et soutenir les processus de prise de décision, et contribuer à la gestion intégrée et durable des risques climatiques
- Activité 1.2.2 Mettre en place un comité technique national fonctionnel sur l'adaptation au changement climatique pour aider et guider les gestionnaires et les parties prenantes dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions AbE dans les deux zones du projet
- Activité 1.2.3 Sur la base d'une évaluation des besoins en matière de capacités, élaborer et dispenser des modules de formation et un programme d'études tenant compte de la problématique hommes-femmes à l'intention des principales parties prenantes de la gestion des ressources naturelles (gestionnaires de zones protégées, autorités locales, élus locaux, éleveurs, agriculteurs, organisations locales et organisations non gouvernementales (ONG)) et des membres du COMRECC afin d'améliorer les compétences et les connaissances locales nécessaires à la prise de décision, à la planification et à la mise en œuvre de l'AbE dans le respect du climat
- Activité 1.2.4 Développer et mettre en œuvre une campagne d'information et de sensibilisation du grand public (toutes les parties prenantes, y compris les femmes, les filles et les jeunes) sur l'approche AbE et le rôle des aires protégées de la RBF et du PVT dans l'amélioration de la résilience des écosystèmes naturels et des communautés locales.

<u>Résultat 1.3</u>. Les plans d'utilisation et de gestion des terres dans la RBF sont mis à jour et mis en œuvre pour intégrer l'approche AbE dans *les réglementations, politiques et systèmes de prise de décision régionaux et locaux, en utilisant une approche sensible au genre. (UICN).*

L'UICN est responsable de la supervision et de la mise en œuvre de cette composante. En tant qu'agence du FEM, l'obligation redditionnelle et la responsabilité incombent exclusivement à l'UICN.

Dans le cadre de ce résultat, le projet propose de faciliter la mise en œuvre et la diffusion des options AbE par la mise à jour des documents stratégiques et des plans de gestion des terres des UP dans la RBF. L'objectif de ces plans de gestion est de fournir le cadre légal et opérationnel pour une gestion durable et concertée du territoire, des ressources pastorales et des infrastructures communautaires.

Il s'agira notamment de pratiques de protection des écosystèmes, telles que les pratiques de gestion des pâturages (pâturage régénérateur) ou la promotion de la coopération avec les éleveurs transhumants qui traversent les UP. En effet, le projet PRAPS financé par la Banque mondiale a démontré que les communautés locales pouvaient mettre en place des accords avec les éleveurs transhumants pour qu'ils s'installent dans une autre zone lorsque la disponibilité du fourrage est insuffisante et met les écosystèmes en danger. Le projet de la BM, qui couvre le Niger et le Sénégal, a également soutenu la formulation d'une stratégie de déstockage pour le ministère de l'élevage et des produits animaux, à appliquer en cas de crise (sécheresse, famine, etc.) pour éviter les pertes pour les éleveurs. Le projet FPMA soutiendra l'intégration de la stratégie dans les plans de gestion des UP, y compris pour le déstockage précoce des animaux en mauvaise santé, en encourageant les éleveurs à ne garder que des animaux en bonne santé. À cette fin, le projet réalisera d'abord des évaluations de la vulnérabilité environnementale, socio-économique et climatique au niveau local, en tant que diagnostics de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion intégrant l'AbE Ensuite, la révision et la mise à jour des plans de gestion se feront par le biais d'un processus fortement consultatif travaillant main dans la main avec les comités de gestion des PU et impliquant les institutions locales, le secteur privé, les ONG et les populations locales, y compris les groupes de femmes. En cas de sécheresse ou d'autres événements climatiques prévus, et lorsque le fourrage n'est pas suffisant pour couvrir les besoins du bétail, ces plans seront ajustés pour encourager les stratégies d'atténuation telles que le déstockage d'une partie du bétail qui pourrait être perdue en raison de l'événement. Cela permettra également de réduire la pression sur les ressources. La PPS a révélé que la grande majorité des plans de gestion dans les unités pastorales ne sont pas réellement mis en œuvre. En conséquence, le projet soutiendra la mise à jour de ces plans et leur mise en œuvre ultérieure à la lumière de l'approche AbE par le biais d'un soutien organisationnel et technique aux comités de gestion, y compris le renforcement des capacités et la diffusion des règles et des lois.

- Activité 1.3.1 Réaliser des évaluations environnementales, climatiques et socio-économiques de la vulnérabilité pour fournir les bases scientifiques nécessaires à la mise à jour des plans de gestion, intégrant l'AbE, des UP de la RBF.
- Activité 1.3.2 Mettre à jour les plans de développement et de gestion des UP dans la RBF sur la base de l'approche AbE.
- Activité 1.3.3 Soutenir la mise en œuvre et le suivi des plans de gestion actualisés des UP

Composante 2 : Gestion de la restauration et de la conservation pour accroître la résilience des actifs naturels et des services écosystémiques

Résultat 2. Les moyens de subsistance des agropasteurs, les écosystèmes naturels et les paysages productifs des sites de projet sont plus résistants au changement climatique grâce à l'adoption de pratiques AbE.

Dans le cadre de la Composante 2, le projet soutiendra les activités visant à renforcer la résilience des communautés très vulnérables de la RBF et de la PVT face aux effets néfastes du changement climatique

et contribuera à lutter contre certains des facteurs de dégradation de l'environnement dans les paysages cibles. Dans les deux zones du projet, il a été observé que les communautés continuent à utiliser les mêmes pratiques agricoles traditionnelles, dont certaines ne sont plus adaptées à l'augmentation de la variabilité climatique interannuelle et à la multiplication des événements climatiques extrêmes. En effet, les autorités locales, les organisations communautaires et les agropasteurs manquent de connaissances sur le changement climatique et sur l'importance cruciale de maintenir des écosystèmes sains pour atténuer ses impacts. Ils ne connaissent pas non plus les options d'adaptation résilientes et durables et, par conséquent, utilisent parfois des pratiques alternatives qui endommagent davantage leur environnement. Le projet se concentrera donc sur des interventions qui sécurisent les moyens de subsistance et les services écosystémiques existants, fournissent des moyens de subsistance adaptatifs et contrent les comportements inadaptés, permettant ainsi une adaptation globale au changement climatique. Dans le cadre de la Composante 2, les activités axées sur la production durable seront liées au développement des petites entreprises dans la Composante 3, en donnant la priorité aux opportunités pour les femmes et les jeunes.

Sans les interventions du projet dans le cadre de la Composante 2, le manque de connaissances et de ressources techniques et financières continuera à limiter fortement les initiatives visant à maintenir ou à restaurer les services écosystémiques. En conséquence, les revenus des activités agro-pastorales de la RBF et les conditions de vie urbaine à Thiès resteront très vulnérables aux aléas climatiques. Sans une gestion efficace des ressources fourragères, des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) et du couvert forestier, les pratiques actuelles continueront à soumettre les écosystèmes à une forte pression et la dégradation générale de l'environnement se poursuivra, entraînant une plus grande insécurité des revenus, une vulnérabilité des infrastructures locales et des opportunités commerciales manquées.

Plusieurs initiatives contribueront à la réussite de ce résultat grâce à un cofinancement :

- Les activités d'ASERGMV sur la zone GMV informeront la Composante 2, en partageant l'expérience et les leçons apprises (montant estimé du cofinancement pour la Composante 2 : 200 000 $).
- Le PUDC financera des routes de desserte dans la région de Katané et des forages d'eau, contribuant à l'accès au marché et à la disponibilité de l'eau pour les populations locales (montant estimé du cofinancement pour la Composante 2 : 50 000 $).
- Le PDEPS Sénégal continuera à investir dans 3 Unités Pastorales de la RBF, spécifiquement sur les activités pastorales et la transformation du lait, y compris des interventions de régénération de la végétation (zones d'exclos), contribuant ainsi à l'amélioration globale des écosystèmes de la RBF et au développement socio-économique (montant estimé du cofinancement pour la Composante 2 : 2.200.000 $).
- Le projet DGPRE (financé par l'AFD) de protection des ressources en eau à Pout appuiera les communautés locales et les parties prenantes autour du Plateau de Thiès pour mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature visant à récupérer les services écosystémiques, complétant le travail du projet FEM proposé dans un autre bassin versant du Plateau de Thiès, les deux projets se nourrissant mutuellement de bonnes pratiques et de la mobilisation des parties prenantes (montant estimé du cofinancement pour la Composante 2 : 3 800 000 $).
- Le PNUD contribuera au cofinancement en espèces de la Composante 2 en soutenant directement les activités du PVT (montant estimé du cofinancement pour la Composante 2 : 130 000 dollars).

Résultat 2.1 La régénération des zones dégradées et la résilience des agropasteurs face au changement climatique sont améliorées par une gestion durable des pâturages et un réseau de zones d'enclos et de zones interdites dans la RBF (UICN) ;

L'UICN est responsable de la supervision et de la mise en œuvre de cette composante. En tant qu'agence du FEM, l'obligation redditionnelle et la responsabilité incombent exclusivement à l'UICN.

L'agropastoralisme est la principale activité génératrice de revenus des populations vivant dans la RBF, mais la rentabilité de cette activité est déterminée par la disponibilité du fourrage et de l'eau, qui ont tous deux été affectés par les sécheresses récurrentes. Ces facteurs, combinés à des pratiques non durables telles que le surpâturage et la déforestation pour le bois-énergie, qui contribuent à la dégradation de l'environnement (destruction de la végétation et compactage du sol entraînant l'érosion, assèchement des points d'eau, perte du couvert végétal), exacerbent la vulnérabilité de ces communautés, en particulier des femmes.

Afin d'augmenter la résilience des activités agro-pastorales et la conservation de la biodiversité, un ensemble de mesures sera mis en place dans le cadre de ce Résultat pour i) sécuriser les activités agro-pastorales existantes dans la zone ; ii) mettre en place des activités permettant la diversification des sources de revenus ; iii) mettre en place des activités permettant de limiter les comportements destructeurs de l'environnement et la mal - adaptation.

La gestion durable des pâturages est essentielle à la régénération des pâturages, à leur résilience face au changement climatique et donc à leur utilisation à long terme par les communautés agropastorales. Le projet soutiendra donc l'établissement et la mise en œuvre de plans de gestion du pâturage dans les zones cibles, en promouvant la connaissance du pâturage en tant qu'outil de régénération ("pâturage régénérateur", comprenant une période de repos et de récupération pour relancer la régénération naturelle, suivie d'un pâturage soigneusement contrôlé) avec des sessions de formation spécifiques.

Ceci sera complété par la création d'un réseau de 12 petites zones d'exclos et de non-prélèvement gérées par les UP. En effet, les récentes activités de reforestation mises en œuvre dans le cadre de l'initiative de la Grande Muraille Verte, dont le tracé traverse la réserve, ont montré jusqu'à présent des taux d'échec relativement élevés. En revanche, l'expérience de l'enclos de Katane montre que le moyen le plus efficace de conserver et de restaurer les terres, les écosystèmes et les ressources dans la RBF est de créer des zones de jachère multifonctionnelles, protégées du pâturage direct du bétail. Par conséquent, le projet propose d'établir des zones clôturées de 200 à 1 500 ha (superficie dépendant de la décision locale), protégées du pâturage direct. Ces zones serviront de base pour encourager la Régénération Naturelle Assistée (RNA) de la végétation, et financer le reboisement d'espèces d'arbres économiquement rentables en relation avec les chaînes de valeur des PFNL. Ces réserves communautaires multifonctionnelles, gérées par les UPs, fourniront de la paille de brousse aux bergers pendant la saison sèche et généreront des revenus par la vente de fourrage. En outre, ils offriront de réelles possibilités de développement et d'utilisation des PFNL, notamment *Adansonia digitata, Zizyphus mauritiana, Balanites aegyptiaca, Acacia senegal* (gommier) et *Sterculia setigera*, entre autres. Pour garantir la pérennité des zones protégées, le projet veillera non seulement à ce que des clôtures de bonne qualité soient opérationnelles et entretenues par un système contractuel de gardiennage, mais aussi à ce qu'une forte adhésion des communautés locales se produise par l'exploitation concertée des ressources préservées (fourrage, PFNL) au profit de tous, notamment des femmes.

Le projet prévoit également d'améliorer les capacités d'adaptation des communautés locales en diversifiant leurs sources de revenus, notamment par le développement de l'écotourisme, des activités de maraîchage et de l'utilisation et la transformation des PFNL (Composante 3). Pour ce faire, il est d'abord prévu de consolider le développement et la gestion participative de l'enclos de Katané, puis de financer

sa réplication dans 2 autres localités. Créé à l'origine pour la réintroduction d'espèces emblématiques de la région, l'enclos de Katané a démontré des résultats intéressants en termes de conservation de la biodiversité, de régénération des écosystèmes et de soutien à des activités économiques telles que les activités de maraîchage et l'écotourisme. Les clôtures permettent également une production et une utilisation durables du fourrage et des PFNL, et l'ouverture de nouvelles routes de terre facilite l'accès à l'eau et la lutte contre les feux de brousse (services pare-feu). Cependant, l'enceinte doit surmonter un certain nombre de défis concernant ses capacités de gestion et de logistique, notamment pour sécuriser les clôtures existantes et renforcer la surveillance et l'entretien des clôtures, et pour améliorer l'accès à l'eau dans les zones reculées, en particulier pendant les périodes de sécheresse. Le projet soutiendra donc un certain nombre d'investissements dans l'enclos de Katané afin de le renforcer en tant que modèle intégré de conservation, de gestion et de développement des ressources permettant une diversification des sources de revenus pour les communautés locales basée sur l'utilisation résiliente des écosystèmes.

Le projet permettra également d'étendre le modèle amélioré de Katane en créant deux nouveaux enclos dans la partie sud de la réserve, notamment dans les noyaux sud-est et sud-ouest. Ces deux enclos seraient plus petits que l'enclos de Katane (environ la moitié de sa taille, soit entre 2.000 et 2.500 ha par enclos) et auraient les mêmes caractéristiques principales. Ces installations ainsi que les règles et procédures de base pour le contrôle de l'accès aux ressources et la réglementation de leur utilisation seront établies par une approche participative, impliquant les communautés résidentes dans tout le processus, de la conception à la mise en œuvre des activités.

Enfin, le projet soutiendra le développement de Banques de Fourrage Communautaires (BFC). Une banque de fourrage est un stock constitué de balles de foin, de paille de brousse et de luzerne emballées dans des sacs. Les BFC sont pertinentes pour réduire la vulnérabilité des communautés locales au changement climatique, notamment en permettant le maintien d'activités pastorales telles que la production de lait et l'engraissement des bovins ou des ovins, grâce au maintien d'une alimentation riche et disponible localement pour le bétail pendant la saison sèche.

- Activité 2.1.1 Soutenir l'établissement et la mise en œuvre de plans de gestion du pâturage dans les 12 zones cibles, et organiser des sessions de formation sur le "pâturage régénérateur".
- Activité 2.1.2 Créer, par le biais d'un processus hautement consultatif, un réseau de 12 petites zones d'exclusion et de non-prélèvement gérées par les communautés.
- Activité 2.1.3 Consolider l'enclos de Katane comme modèle intégré de conservation de la biodiversité et des ressources naturelles par des investissements en équipements et infrastructures, en soutenant la diversification des moyens de subsistance et la résilience des communautés face aux aléas climatiques.
- Activité 2.1.4 Créer deux nouveaux grands enclos en deux endroits, plus précisément dans les deux zones centrales du sud-ouest et du sud-est.
- Activité 2.1.5 Soutenir le développement de banques de fourrage communautaires (BFC) pour faire face à la pénurie de pâturages pendant la saison sèche.

Extrant 2.2. Les ressources naturelles de la RBF sont protégées contre les incendies, surveillées et utilisées de manière durable (UICN).

L'UICN est responsable de la supervision et de la mise en œuvre de cette composante. En tant qu'agence du FEM, l'obligation redditionnelle et la responsabilité incombent exclusivement à l'UICN.

Les feux de brousse seraient devenus plus fréquents et plus destructeurs au cours de la dernière décennie avec l'augmentation des épisodes de sécheresse, des températures et la diminution des précipitations observées ces dernières années. Ces incendies incontrôlés, attisés par des vents violents, entraînent des pertes importantes de fourrage et de ressources forestières, ainsi que la destruction d'infrastructures et d'établissements humains, et conduisent à une augmentation générale de la vulnérabilité de la population. Pour faire face à cette situation, le projet contribuera à la lutte contre les feux de brousse dans les zones cibles en renforçant les capacités d'intervention et de mobilité des unités locales et décentralisées de lutte contre les feux de brousse par : la création/revitalisation des comités de lutte contre les feux de brousse, le développement de stratégies et d'outils de communication sur les mesures de prévention, l'entretien des pare-feu existants et la création de nouveaux pare-feu (500 km prévus), et la fourniture de petits équipements pour la lutte contre les feux de brousse[46].

Afin de protéger les écosystèmes et de maintenir les moyens de subsistance traditionnels, le projet soutiendra également le système de suivi, de surveillance et de contrôle de l'accès aux ressources, notamment par le recrutement d'écogardes supplémentaires, leur équipement et la mise en place d'un mécanisme de financement pour la durabilité à long terme.

- Activité 2.2.1 Créer/revitaliser les comités de lutte contre les feux de brousse dans les villages des zones cibles du projet.
- Activité 2.2.2 Développer des stratégies et des outils de communication sur les mesures de prévention des feux de brousse
- Activité 2.2.3 Entretenir et créer jusqu'à 500 km de pare-feux
- Activité 2.2.4 Fournir des équipements de lutte contre les feux de forêt et assurer la formation des utilisateurs
- Activité 2.2.5 Recruter et équiper 50 éco-gardes supplémentaires qui seront postés dans les 3 zones centrales de la réserve.
- Activité 2.2.6 Lancer des consultations et se procurer de l'expertise pour établir un mécanisme de financement pour la durabilité à long terme du système de suivi, de surveillance et de contrôle de l'accès aux ressources de la RBF.

Résultat2.3 Des mesures AbE sont mises en œuvre sur le Plateau pour réduire les inondations dans la ville de Thiès (PNUD)

De nombreuses études et travaux, notamment ceux menés par l'ONG GRAIM, ont prouvé la corrélation directe entre la dégradation environnementale du Plateau de Thiès et les inondations observées dans la ville. Géographiquement, la caractéristique dominante de la ville est le plateau de Thiès qui a une fonction écosystémique importante en termes de régulation et d'approvisionnement en eau, puisque de nombreux cours d'eau et zones humides d'importance y prennent leur source. Autrefois un vaste écosystème vert, il est aujourd'hui dégradé et la ville de Thiès constitue un réservoir naturel pour ses eaux de ruissellement, ce qui le rend très vulnérable à l'érosion hydrique, aux inondations et à l'envasement des anciens canaux de drainage des eaux de pluie. Ce projet vise donc à anticiper la résurgence de ces catastrophes, qui devraient devenir plus fréquentes avec l'augmentation prévue des événements pluvieux extrêmes. À cette fin, le projet se concentrera sur la prévention des inondations dans la ville en agissant sur le plateau

[46] Il faut faire la distinction entre le feu géré et le feu non contrôlé. Le feu de forêt devient un problème (incontrôlé) lorsqu'il se propage en raison de conditions climatiques qui stimulent la propagation (sécheresse prolongée, vent fort, températures extrêmes).

en amont par la préservation et la restauration des écosystèmes. Ces interventions permettront de réduire l'érosion, le ravinement et les inondations, réduisant ainsi la vulnérabilité de la population de la ville de Thiès.

Dans cette perspective, le projet mettra en œuvre de manière stratégique des interventions de Défense et Restauration des Sols, et Conservation des Eaux et des Sols (DRS/CES dans les principaux foyers d'érosion et de ruissellement des eaux du Plateau (à savoir la forêt classée de Thiès et les territoires villageois de la commune de Notto Diobass : Bassin de Kissane, traversant les villages de Sangué et Mbomboye, Keur Diemb, Keur Bara, Dakhar Mbaye, Keur Ibra Fall, Fayou, Keur Momar Guèye). Avec l'appui du comité technique du projet, les Comités Villageois de développement des villages (CVD) existants seront d'abord chargés de mettre en place des dispositifs anti-érosion dans les zones cibles. Le projet soutiendra également les mécanismes organisationnels qui seront responsables de la mise en œuvre des travaux au niveau local. Ces mécanismes seront essentiellement basés sur les CVD et les Groupes de Promotion Féminine (GPF). Le projet renforcera les capacités de ces groupes sur les techniques DRS / CES et appuiera l'organisation de la conception, du suivi, de l'entretien et de la continuité des actions de restauration. Les activités de restauration des sols viseront à augmenter la couverture végétale des sols, ce qui sera rendu possible grâce à un accès contrôlé au pâturage et à de petites infrastructures de contrôle de l'érosion (telles que des cordons pierreux, des tranchées ouvertes, des croissants de lune ou demi-lunes, des fosses de rétention et/ou d'infiltration, des digues filtrantes ou semi-filtrantes, des micro-barrages, des seuils, etc.) favorisant l'infiltration et la rétention de l'eau, restaurant ainsi rapidement les services écosystémiques. Les comités villageois seront ensuite chargés de la mise en œuvre des aménagements anti-érosion, de la planification des travaux et de l'organisation de l'arrivée de la main d'œuvre sur les différents sites.

En outre, le projet contribuera aux initiatives de lutte contre l'érosion déjà entreprises dans la région. Il s'agira notamment de renforcer et d'étendre un périmètre d'exclos (5ha) mis en place entre 2016 et 2018, dans les quartiers de Mbour III, Mbour IV et Dakar II. Les dispositifs DRS/CES qui y ont été mis en œuvre sont des digues, des digues végétalisées, des demi-lunes, des puits et des tranchées de rétention d'eau. Depuis la fin du projet initial, les activités ont été arrêtées, principalement en raison du manque d'implication du service gouvernemental des Eaux et Forêts dans ce projet. Le présent projet permettra donc de consolider les acquis et d'étendre la superficie jusqu'à 15 ha. Cette activité sera menée en partenariat étroit avec l'Inspection régionale des eaux et forêts, de la chasse et de la conservation des sols et les communautés résidentes. La durabilité de cette activité sera assurée par le recrutement de gardes et la mise en place d'un système de financement durable pour la surveillance de la zone.

- Activité 2.3.1 Appuyer les Comités de Développement Villageois (CVD) pour mettre en place des programmes anti-érosion participatifs et inclusifs en terme genre dans les zones cibles.
- Activité 2.3.2 Appuyer les comités villageois à mettre en œuvre des approches AbE pour restaurer la capacité des sols à retenir l'eau sur le Plateau de Thiès
- Activité 2.3.3 Soutenir l'organisation de la conception, du suivi, de l'entretien et de la continuité de l'action de restauration.
- Activité 2.3.4 Renforcer et étendre la zone de jachère établie à la périphérie ouest de la ville pour soutenir les pratiques d'adaptation efficaces déjà en place sur le Plateau.
- Activité 2.3.5 Développer un système de financement durable pour la surveillance et l'entretien de la zone protégée

Résultat 2.4 L'expérience de régénération naturelle assistée est capitalisée et promue dans le Plateau de Thiès (PNUD)

Le projet prévoit également de s'attaquer directement à l'une des causes des inondations récurrentes de la ville en promouvant une technique de reboisement basée sur l'agroforesterie appelée régénération naturelle assistée (RNA). Cette technique de restauration des terres consiste à identifier, protéger et stimuler les semis d'arbres se régénérant naturellement dans les parcelles agricoles, ce qui présente de nombreux avantages. D'un point de vue écologique, il augmente la couverture du sol, ce qui réduit la vitesse du vent et le ruissellement de l'eau. Il améliore l'infiltration et le stockage de l'eau dans le sol, augmente sa fertilité et réduit l'érosion hydrique tout en piégeant le carbone. D'un point de vue socio-économique, elle permet d'augmenter la production végétale, de diversifier les revenus (exploitation du bois ou des PFNL) des agriculteurs, d'améliorer la sécurité alimentaire tout en réduisant les risques d'inondation. Expérimentée au Sahel depuis de nombreuses années, la RNA s'avère généralement plus efficace que la plantation d'arbres, en utilisant la capacité naturelle des arbres à se régénérer et en évitant les taux de réussite généralement très faibles des arbres plantés. Elle garantit également qu'aucune espèce invasive ou exotique n'est introduite dans l'écosystème. Récemment mis en œuvre localement à travers le projet de périmètre d'exclos mentionné ci-dessus, le présent projet souhaite capitaliser sur cette expérience à travers un programme de sensibilisation des producteurs sur l'importance et les avantages de la RNA. Elle serait effectuée par des agents de l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) .

- Activité 2.4.1 Étude sur les leçons apprises et les meilleures pratiques de l'expérience antérieure de la RNA dans la région
- Activité 2.4.2 Diffuser les leçons apprises et les meilleures pratiques parmi les villages, y compris sur les espèces d'arbres spécifiques d'intérêt pour la RNA.
- Activité 2.4.3 Former, avec des exercices pratiques et des visites de terrain, 5 points focaux RNA par municipalité pour diffuser les techniques RNA autour de
- Activité 2.4.4 Organiser des démonstrations sur le terrain
- Activité 2.4.5 Soutenir l'acquisition de petits équipements (ex : sécateurs, machettes) pour la mise en œuvre de la RNA dans les villages cibles.

Extrant 2.5. Une ceinture verte résistante au climat est restaurée autour de la ville de Thiès (PNUD)

Dans la ville de Thiès, le couvert arboré, composé essentiellement d'arbres plantés à l'époque coloniale (Khaya senegalensis notamment, appelés aussi caïlcédrats), est dans une situation d'extrême fragilité et de régression (vieillissement des arbres, élagage sauvage pour le bois, abattage abusif...). Bien que les avantages de la couverture arborée soient connus et appréciés par certains résidents, certains des nouveaux quartiers de la ville sont dépourvus de plantations. Pour faire face à cette situation, la ville de Thiès, entre 2016 et 2018, a mis en place un programme de végétalisation de la ville. Les principales difficultés rencontrées étaient les dégâts causés par le bétail, le manque de précipitations et de contrôle de l'arrosage, ainsi que le manque de soutien politique, d'éducation et de communication avec la population. Sur la base de ces éléments d'évaluation, ce projet vise à mettre en œuvre un programme de restauration d'une ceinture verte dans la ville de Thiès afin d'améliorer le drainage des eaux de pluie, réduisant ainsi les risques d'érosion et d'inondation. Ces avantages, combinés à l'absorption de CO_2, à la fraîcheur et à l'ombre que procureront les arbres, contribueront à lutter contre la vulnérabilité climatique des habitants de la ville et à améliorer les conditions de vie urbaines. En partenariat avec l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) qui fournira l'aval politique et l'assistance technique nécessaires, le projet appuiera le renouvellement et le maintien du couvert arboré traditionnel formé par le Khaya senegalensis, espèce emblématique de la ville de Thiès, en reboisant les axes routiers et les espaces verts publics. Il est également prévu de soutenir un Composante d'entretien et de suivi à long terme et de mettre en place un système de parrainage des arbres plantés dans la ville afin de permettre l'implication

effective de la population de la ville dans la protection, l'entretien et le suivi des plants d'arbres, et d'éviter la dégradation et la destruction du matériel planté observées précédemment.

- Activité 2.5.1 Mettre en œuvre un diagnostic participatif et un plan d'action avec les acteurs locaux concernés pour la restauration de la ceinture verte de la ville de Thiès.
- Activité 2.5.2 Restaurer la trame verte de la ville de Thiès par le repeuplement des caïlcédrats et la plantation d'arbres résilients au climat sur les axes routiers et l'aménagement d'espaces verts (mise en place d'une unité de production de plants d'arbres de ville ; production de plants ; soutien aux campagnes de plantation impliquant les habitants).
- Activité 2.5.3 Mettre en place un système de parrainage et d'entretien et de suivi participatif des plantations dans la ville de Thiès

Composante 3 : Investissement dans les chaînes de valeur résilientes au changement climatique

Par la création et le renforcement de micro et petites entreprises (MPE) viables qui utilisent la biodiversité et les services écosystémiques de manière durable, cette Composante vise à renforcer les chaînes de valeur résilientes au climat, en adoptant une approche d'incubation d'entreprises (c'est-à-dire en fournissant un soutien structuré qui recrute des participants pour développer et commercialiser des produits basés sur l'utilisation durable des ressources naturelles). Il vise à compenser l'absence d'un environnement favorable à la mobilisation des investissements du secteur privé dans les interventions AbE et à surmonter les difficultés des petites entreprises locales à accéder aux ressources financières et à prendre des risques financiers pour investir dans des pratiques alternatives résilientes. Cette Composante encouragera les investissements du secteur privé dans les chaînes de valeur durables et résilientes au climat (résultat 3), et soutiendra les entrepreneurs locaux et les MPE pour produire des biens et des services basés sur l'utilisation durable des ressources naturelles (résultat 4). En incluant la double focalisation sur l'investissement du secteur privé et le soutien au développement des MPE, cette Composante garantira que la demande du marché et la viabilité économique de ces chaînes de valeur résilientes au climat sont intégrées dans l'approche. L'augmentation de la valeur économique des productions des écosystèmes RBF et PVT est un moyen d'encourager leur protection et leur régénération, dans la mesure où ces productions sont organisées de manière durable. Les études PPS ont mis en évidence le potentiel de la production et de la commercialisation du foin par exemple, des cultures maraîchères polyvalentes, et d'un certain nombre de PFNL, dont certains ont une valeur économique potentielle prometteuse, en particulier : *Balanites aegyptiaca (fruit et huile)*, *Ziziphus mauritania (fruit sec du jujube)*, *"Adansonia digitata* (pain de singe), *"Boscia senegalensis (fruit et graine) et Acacia Senegal (gomme arabique).*

Cette Composante s'appuiera également sur les expériences et les enseignements tirés de multiples initiatives en cours telles que "*Le programme de soutien au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural*" et la deuxième phase du "*Le Programme de développement communautaire d'urgence (PUDC)*". Il y aura une coordination permanente avec le projet GEF-FPMA mené par le PNUD " *Promotion des financements innovants et de l'adaptation communautaire dans les communes entourant les réserves naturelles communautaires)*", intervenant dans le Ferlo, qui est détaillé ci-dessous dans le résultat 3.2.3.

Les projets de cofinancement suivants contribueront spécifiquement à cette Composante :

- Comme pour les Composantes 1 et 2, ASERGMV contribuera directement à cette Composante, en reliant les acteurs de la RBF en dehors des zones cibles à la plateforme du secteur privé (cofinancement estimé pour la Composante 3 : 100 000 $).

- Grâce à ses interventions sur la régénération de l'écosystème et la transformation du lait, PDEPS Sénégal ouvrira la voie à une utilisation, une transformation et une commercialisation accrues des PFNL dans le sud de la RBF. Les communautés soutenues constitueront donc de bons candidats pour les activités de soutien à l'entreprenariat, à la transformation et à la commercialisation des PFNL (montant estimé du cofinancement pour la Composante 3 : 1 000 000 $).
- Elle sera renforcée grâce aux nouvelles routes de desserte construites par le PUDC dans la zone de Katané, offrant un meilleur accès aux marchés pour les communautés locales, et encourageant ainsi les activités de transformation et de marquage des PFNL (montant estimé du cofinancement pour la Composante 3 : 50 000 $).

Résultat 3. L'investissement du secteur privé dans les chaînes de valeur produisant des biens et des services basés sur l'utilisation durable des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique est mobilisé

Dans un premier temps, le projet soutiendra la création d'une nouvelle plateforme du secteur privé (PSP) dans les deux zones d'intervention, ainsi que la structuration de ses différents organes. Cette plateforme sera multisectorielle en intervenant dans tous les secteurs économiques ciblés par le projet, et aura pour objectif de devenir l'interprofession multisectorielle locale du secteur privé. Il sera mis en place pour mieux coordonner les activités des chaînes de valeur promouvant l'AbE. La PSP associera les opérateurs économiques du secteur privé aux différents opérateurs économiques du secteur rural du Ferlo et du Plateau de Thiès. Elle visera à influencer le développement des secteurs forestier et agro-pastoral et à s'impliquer dans les défis collectifs des chaînes de valeur aux stades de la production, de la transformation, de la conservation et de la commercialisation, y compris la distribution.

Ensuite, le projet fournira, par le biais de la PSP, une assistance technique pour l'analyse et le développement du marché (A&DM)[47] afin d'identifier les chaînes de valeur clés et les besoins d'accès au marché pour des produits et services économiquement viables. Dans le cadre de l'A&DM, les opportunités seront identifiées par l'évaluation de la situation existante, l'identification des produits, des marchés et des canaux de commercialisation, et la planification de leur développement durable, soutenant ainsi les investissements du secteur privé dans les entreprises résistantes au climat. En outre, dans l'objectif de créer et/ou de renforcer les MPE basés sur l'exploitation durable des ressources naturelles gérées par les communautés locales, des stratégies de développement commercial durable pour les chaînes de valeur sélectionnées (environ quatre, dont au moins deux chaînes de valeur PFNL) seront développées.

En outre, une stratégie sera élaborée pour catalyser les investissements du secteur privé dans les MPE de ressources naturelles (résultat 3.1.2). Il s'agira notamment d'organiser des forums permettant aux acteurs du secteur privé d'échanger des idées et de discuter d'intérêts communs et d'opportunités potentielles. Une base de données accessible au public sera également développée pour compiler, organiser et partager les opportunités et les avantages identifiés de l'investissement dans l'utilisation durable des ressources naturelles dans les deux zones du projet. Cette plateforme sera à la fois utilisée pour animer les discussions lors des forums, et mise à jour en fonction des résultats de ces rencontres. L'approche devra peut-être être adaptée aux forums en ligne, si les mesures COVID-19 empêchent les grandes réunions.

[47] L'Analyse et le Développement du Marché (A&DM) est une approche de formation participative conçue pour aider les populations locales à développer des entreprises génératrices de revenus tout en conservant les ressources des arbres et des forêts (Micro, petites et moyennes entreprises forestières (fao.org)).

Sans le projet, les chaînes de valeur résilientes au climat continueront à faire face à un certain nombre de contraintes pour leur développement optimal, en particulier un accès désorganisé aux ressources PFNL, un manque de connaissances sur les attentes du marché, les acheteurs et les canaux de commercialisation, une faible coopération entre les acteurs du secteur privé, affectant leur capacité à réguler l'utilisation des PFNL de manière durable.

Résultat 3.1. Des plates-formes du secteur privé sont mises en place dans les deux zones d'intervention afin de mieux coordonner les activités de la chaîne de valeur qui favorisent l'AbE (PNUD)

Ce résultat propose de mettre en place des PSP dans le PVT et la RBF. Les PSP seront utilisées pour soutenir les organisations faîtières, les GPF, les MPE et les entrepreneurs et PME locaux afin de :

i) Corriger la faible valorisation des PFNL ;

ii) Corriger le manque d'équipements de collecte, de transport et de transformation des produits forestiers ;

iii) Corriger le manque d'équipements et d'outils pour la conservation des produits transformés ;

iv) Améliorer les faibles capacités actuelles des GPF et des GIE en termes de valorisation des services écosystémiques.

Suivant le cadre de l'A&DM, les PSP aideront à identifier les opportunités de chaînes de valeur en (i) évaluant la situation existante ; (ii) identifiant les produits, les marchés et les moyens de commercialisation ; et (iii) planifiant le développement durable[48] des chaînes de valeur fondées sur la nature, existantes ou à créer, qui fournissent des avantages adaptatifs. Ensuite, dans ce cadre mis en place, des stratégies de développement commercial durable pour chacune des chaînes de valeur prioritaires seront élaborées.

Il est proposé que la plateforme des PSP prenne la forme d'une organisation interprofessionnelle multisectorielle locale (une dans la RBF, une à Thiès), regroupant des acteurs régionaux, nationaux et internationaux du secteur privé. Le projet aidera à la structuration de la plateforme et de ses différents organes, notamment la mise en place : d'un Bureau de l'interprofession ; d'une Commission technique d'orientation ; et de l'Assemblée générale de l'interprofession.

L'UICN, en tant qu'agence du FEM pour ce projet et expert en conservation, conseillera sur l'identification des opportunités compatibles avec la protection de la RBF. Toutes les activités économiques soutenues dans la RBF sont censées avoir lieu dans la "zone de transition" de la réserve, où les ressources naturelles peuvent être récoltées selon des normes et des réglementations précises déjà définies et appliquées.

- Activité 3.1.1 : Structuration d'une PSP dans chaque zone cible (RBF et Thiès)
- Activité 3.1.2 : Fournir une assistance technique pour la réalisation d'analyses de marché et de développement (A&DMs) y compris des modèles financiers pour la création de MPE écologiquement durables et économiquement rentables basés sur l'exploitation durable des ressources naturelles
- Activité 3.1.3 Appui à la génération de stratégies de développement commercial pour les chaînes de valeur prioritaires, répondant aux besoins identifiés dans les A&DMs

[48] FAO 2009 Entreprises communautaires d'arbres et de produits forestiers : Analyse et Développement du Marché BOOKLET A USERS' GUIDE TO THE FIELD MANUAL (en anglais)

Résultat 3.2. Des forums de parties prenantes sont organisés pour catalyser les investissements des secteurs privé et public vers la création d'un capital naturel résilient (PNUD)

Sur la base de l'expertise de la PSP et de la consultation de projets passés et en cours avec des cibles similaires, le projet soutiendra, dans le cadre de ce résultat, des forums de parties prenantes pour catalyser les investissements des secteurs privé et public dans la création de capital naturel résilient. Les forums constitueront un pilier central de l'approche d'incubation d'entreprises, en se concentrant sur la création de partenariats entre les acteurs des chaînes de valeur prioritaires, et contribueront ainsi à catalyser les investissements des secteurs privé et public. Les forums, qui seront ouverts aux parties prenantes du secteur privé et aux micro-entreprises, permettront d'échanger des idées et de discuter des intérêts communs et des opportunités potentielles. Les forums seront particulièrement axés sur les interventions vertes innovantes dans les domaines de la production, de la transformation et de la conservation des produits forestiers et agropastoraux ciblés par le projet et contribueront à tirer parti du partenariat pour promouvoir la diversification économique et la création d'emplois verts dans les secteurs économiques de la RBF et du PVT.

Les entrepreneurs locaux, les organisations communautaires et les Micro et Petites Entreprises (MPE), en particulier les entreprises dirigées par des femmes et des jeunes, seront également impliqués et directement ciblés. Les thèmes centraux soutenus par les forums pourraient inclure, entre autres :

- Partenariats Public-Privé (PPP) favorisant l'adoption de technologies vertes et la résilience au changement climatique et des écosystèmes dans le Ferlo et le Plateau de Thiès ;
- Introduction d'équipements verts pour les chaînes de valeur forestières et agropastorales ciblées par le projet dans les zones du Ferlo et du Plateau de Thiès ;
- Quels partenariats sont nécessaires pour accélérer l'investissement privé afin de favoriser l'émergence et la promotion d'entreprises innovantes dans les zones du projet ;
- Comment favoriser les échanges d'expériences, stimuler les investissements, renforcer les complémentarités et promouvoir une prospérité partagée avec les opérateurs ruraux du Ferlo et du Plateau de Thiès ;
- Renforcement des capacités techniques et de gestion des affaires du capital humain dans les zones d'intervention du projet ;
- Adoption de solutions énergétiques intelligentes pour le climat dans le Ferlo et le Plateau de Thiès.

Une base de données accessible au public sera également développée pour compiler, organiser et partager les opportunités et les avantages identifiés des investissements dans l'utilisation durable des ressources naturelles dans les deux zones du projet. L'approche devra peut-être être adaptée aux forums en ligne, si les mesures COVID-19 empêchent les grandes réunions. La plateforme du secteur privé servira à la fois à faciliter les discussions lors des forums et à gérer la base de données, notamment en intégrant des mises à jour basées sur les résultats de ces forums.

- Activité 3.2.1. Organisation de forums pour attirer les investisseurs vers des interventions vertes innovantes dans les domaines de la production, de la transformation et de la conservation des produits forestiers et agro-pastoraux visés par le projet.
- Activité 3.2.2 Mise en place d'une base de données, maintenue par la plateforme du secteur privé, pour compiler, organiser et partager les opportunités et les bénéfices identifiés de l'investissement dans l'utilisation durable des ressources naturelles dans les deux zones du projet.

Résultat 4. Les entrepreneurs locaux et les MPE produisent des biens et des services basés sur l'utilisation durable des ressources naturelles

Dans le cadre de ce résultat, le projet fournira une gamme de services d'incubation d'entreprises, y compris un soutien technique et administratif pour établir de nouvelles entreprises ; fournir un accès aux technologies d'adaptation innovantes et aux équipements/intrants connexes ; et soutenir l'accès au financement. Le projet soutiendra la structuration de nouvelles entreprises si nécessaire, le développement de plans d'affaires durables, et fournira une formation sur une série de sujets, y compris la comptabilité et l'administration. En outre, le projet équipera les MPE locales d'infrastructures et de matériaux résilients pour l'adoption d'activités adaptées au climat (par exemple, la création de pépinières, de jardins villageois polyvalents, de réserves de fourrage et de fermes modèles intégrées) ainsi que d'équipements agricoles et forestiers pertinents qui soutiennent l'AbE (résultat 3.2.2). L'adoption de nouvelles pratiques adaptatives et de moyens de subsistance alternatifs résilients au climat sera encouragée par des services financiers (résultat 3.2.3) tels que le microcrédit et les produits d'assurance, afin de réduire les risques financiers liés au climat, par exemple les mauvaises récoltes dues à des événements climatiques extrêmes.

Sans l'intervention du projet, les entrepreneurs locaux et les MPE continueront à rencontrer des difficultés pour développer leurs activités, en particulier en raison de la faiblesse des capacités de gestion, du manque de connaissances et de capacités pour la collecte, la transformation et le conditionnement des produits agricoles et des PFNL, et de l'accès limité aux possibilités de financement.

Résultat 4.1. Les capacités de gestion et d'entreprenariat des entrepreneurs locaux, en particulier des femmes et des jeunes, sont soutenues pour développer et commercialiser des produits basés sur l'utilisation durable des ressources naturelles, en tenant compte du changement climatique (PNUD)

Par le biais de la PSP, le projet sélectionnera un certain nombre d'idées d'entreprises/entrepreneurs viables qui bénéficieront de services complets d'incubation d'entreprises. Les entrepreneurs locaux, les organisations communautaires et les MPE, avec un accent sur les micro-entreprises des femmes et des jeunes, seront directement ciblés dans le cadre de ce résultat. La sélection des MPE et des entrepreneurs locaux se fera par le biais d'événements de mobilisation communautaire et des réseaux existants (par exemple, MPE, MPE, GPF, fédérations, associations de jeunes). Les critères de sélection se concentreront sur certaines caractéristiques des femmes et des jeunes propriétaires et gestionnaires de micro-entreprises, telles que : l'esprit d'entreprise et la volonté de gérer une entreprise durable, la capacité d'influencer et d'être un modèle pour la communauté, ainsi que les compétences et l'expérience. L'approche d'intervention du projet sera basée sur deux options stratégiques principales : d'une part, les micro et petites entreprises ne réussiront que si elles sont établies en tant qu'entreprises commercialement viables au sein d'un marché qui fonctionne et, d'autre part, certains défis touchant particulièrement les femmes et les jeunes doivent être abordés.

Ces entrepreneurs recevront une aide pour structurer d'abord des MPE et renforcer leurs compétences en matière de gestion, d'entrepreneuriat et de gestion d'entreprise, y compris une aide à la rédaction de plans d'affaires. En effet, le projet propose de fournir un soutien administratif initial pour aider à structurer leurs entreprises, y compris en tant que coopératives, et seront guidés à travers les processus d'enregistrement officiels si nécessaire. Le projet permettra également d'initier une démarche collective de valorisation des produits locaux, notamment au niveau de la RBF (accréditation FRA[49], mise en réseau/coopérative des producteurs, création d'un magasin pour les produits de la réserve à Ranérou, réseau de clients...).

[49] Accueil | COFRAC - Comité français d'accréditation

Les entreprises recevront ensuite un soutien direct pour l'élaboration de plans d'affaires durables, sous la forme d'une série d'ateliers de formation sur des sujets comprenant, entre autres, des études de marché, des stratégies de commercialisation, des stratégies de communication/marketing et des stratégies de financement. Les microentreprises soutenues par ces activités feront l'objet d'une évaluation des risques afin de garantir le respect des garanties environnementales et sociales. Il est prévu qu'elle soit délivrée par des équipes situées sur le terrain, et dans le contexte de COVID-19, les membres de l'équipe peuvent être amenés à limiter les déplacements entre les régions (notamment entre Thiès et la RBF). Le développement des entreprises fondées sur la nature devra en outre tenir compte de l'impact de COVID-19 sur la demande du marché et rechercher des opportunités qui soient à la fois résistantes au climat et aux pandémies.

Une formation complémentaire sera ensuite dispensée dans les domaines de la gestion et de la comptabilité, intégrant des indicateurs d'utilisation durable des ressources naturelles et de changement climatique, ainsi que sur le processus de préparation des rapports de production et de commercialisation pour les chaînes de valeur sélectionnées.

- Activité 4.1.1. Soutien à la structuration d'entreprises vertes coopératives et innovantes
- Activité 4.1.2. Soutien à l'élaboration de plans d'affaires durables pour les entreprises sélectionnées, intégrant les principes d'utilisation durable des ressources naturelles et d'Obstacle.
- Activité 4.1.3. Ateliers de formation et de renforcement des capacités pour les promoteurs d'entreprises (en particulier les femmes et les jeunes des MPE et des GPF), dans les domaines de la gestion et de la comptabilité intégrant des indicateurs d'utilisation durable des ressources naturelles, compte tenu du changement climatique.
- Activité 4.1.4. Ateliers de formation et de renforcement des capacités pour les promoteurs d'entreprises (en particulier les femmes et les jeunes des GIEs, des GPF et des MPE) sur le processus de préparation des rapports de production et de commercialisation pour les chaînes de valeur sélectionnées.

Résultat 4.2. Les MPE basés sur l'utilisation durable des ressources naturelles reçoivent des équipements et des intrants agricoles et forestiers. (PNUD)

L'étude diagnostique menée durant la PPS a montré que la valorisation des biens et services écosystémiques et des chaînes de valeur est confrontée à plusieurs contraintes. Par exemple, le développement de la chaîne de valeur des PFNL est entravé par le manque d'accès aux petits équipements et installations (moyens de transport - par exemple, charrettes pour la collecte des PFNL en raison des longues distances parcourues par les femmes, broyeur, décortiqueur, presse, réfrigérateur et/ou congélateur solaire pour la conservation des jus, entrepôts de stockage, fonds de roulement et marchés pour vendre les produits). De même, la chaîne de valeur agricole, en particulier le maraîchage, est confrontée à l'insuffisance de la disponibilité en eau dans certains villages, aux attaques de parasites et de rongeurs, à la mortalité des plantes due à la hausse des températures, à l'insuffisance et/ou au manque d'intrants et d'équipements (semences améliorées, clôtures, petit matériel agricole), mais aussi au manque de magasins de stockage des produits, ce qui entraîne des pertes post-récolte en raison des températures élevées observées ces dernières années. Dans le cadre de la PSP, le projet propose donc de réaliser une étude diagnostique détaillée des besoins en technologies d'adaptation des entreprises sélectionnées, comme première étape pour les équiper de manière adéquate afin de développer leurs biens et services, avec un objectif de 50 TPE soutenues dans chaque région cible. Ensuite, le projet soutiendra les MPE et les entrepreneurs locaux (GIE, GPF, associations de jeunes) dans les investissements pour l'acquisition et l'entretien d'infrastructures et d'équipements de production résilients pour la valorisation des chaînes de valeur sélectionnées qui soutiennent l'AbE (par exemple, en permettant la

réduction des pertes post-récolte ; le regroupement et le stockage en vrac ; des installations de transformation nouvelles/améliorées ; l'amélioration de la chaîne du froid). Il s'agira, par exemple, de soutenir l'installation dans les zones du Ferlo et du Plateau de Thiès d'ateliers de fabrication d'équipements innovants pour la production, la transformation et la conservation des produits forestiers et agropastoraux. Une formation sera dispensée sur l'utilisation et l'entretien de l'équipement fourni.

- Activité 4.2.1 Etude diagnostique des besoins technologiques des MPE sélectionnés (ciblant 50 MPE par région)
- Activité 4.2.2 Fourniture de technologies/équipements d'adaptation innovants aux MPE sélectionnées
- Activité 4.2.3 Formation à l'utilisation et à l'entretien des équipements fournis aux MPE.

Résultat 4.3. Les MPE fondées sur l'utilisation durable des ressources naturelles bénéficient d'une formation leur permettant d'accéder aux possibilités de financement afin de promouvoir l'adoption de pratiques résilientes qui protègent et conservent les écosystèmes ciblés (PNUD)

Le projet soutiendra l'adoption de nouvelles pratiques adaptatives et de moyens de subsistance alternatifs résilients au climat ; des financements innovants pour réduire les risques financiers liés au climat, par exemple les mauvaises récoltes dues à des événements climatiques extrêmes. Les financements innovants peuvent inclure, par exemple, le développement de produits financiers spécifiques pour les MPE résilientes au changement climatique, la fourniture de microfinancements à court et à long terme, des conditions de paiement flexibles liées aux flux de trésorerie, l'évaluation du crédit en fonction du risque et la saisie de données TIC, des options alternatives de garantie et de nantissement, des prêts de groupe, le financement par le biais d'acheteurs en aval et le partage des risques entre les institutions financières multilatérales (IMF) et les banques nationales. L'approche du projet consistera à renforcer les capacités de négociation des entreprises basées sur l'utilisation durable des ressources naturelles (GIE, GPF, MPE) avec les institutions bancaires et les agences de micro-finance, afin d'obtenir des lignes de crédit pour financer les opérations de collecte, le fonctionnement des ateliers de transformation des produits, la commercialisation des produits transformés, les opérations de gestion/comptabilité et de marketing. Un meilleur accès au financement constituera une partie importante de la stratégie de durabilité du projet pour les entreprises soutenues. Pour y parvenir, le projet s'appuiera sur l'organisation d'un certain nombre de formations et d'ateliers de renforcement des capacités afin d'améliorer les connaissances financières, sur des thèmes tels que les conditions à remplir pour obtenir des lignes de crédit, ainsi que l'élaboration d'outils et de documents financiers requis par les institutions financières pour accéder au crédit. Il favorisera également les interactions directes entre les entreprises soutenues et les institutions financières par le biais de ces ateliers.

Le GEF-FPMA PFNAC (*Promoting innovative finance and community based adaptation in communes surrounding community natural reserves)*, soutenu par le PNUD, intervenant dans le Ferlo, est en train de mettre en place des mécanismes de financement innovants et durables, et travaille à améliorer la capacité des mutuelles de crédit et d'épargne locales à financer des projets d'adaptation, deux éléments qui ont un fort potentiel pour bénéficier directement aux MPE soutenus par ce projet AbE. Ces activités dépendront de la coordination avec le projet du PNUD ainsi que du développement de partenariats avec la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) et d'autres financiers nationaux, multilatéraux et internationaux. En outre, l'accès aux informations sur les prix, la commercialisation et les transactions commerciales des produits naturels sera facilité par la téléphonie mobile, dans le cadre d'un partenariat avec la SONATEL (première société de télécommunications du Sénégal).

- Activité 4.3.1. Organiser des ateliers de formation et de renforcement des capacités pour les promoteurs d'entreprises basées sur l'utilisation durable des ressources naturelles, sur les

conditions d'acquisition de lignes de crédit pour le financement auprès des institutions bancaires et des agences de micro-finance ;

- Activité 4.3.2. Organiser des réunions de négociation et de plaidoyer avec les banques et les agences de micro-finance afin d'obtenir des lignes de crédit pour le financement des fonds de roulement nécessaires à la mise en œuvre de la production, de la collecte, de la transformation et de la commercialisation des chaînes de valeur sélectionnées ;
- Activité 4.3.3. Organiser des ateliers de formation pour l'élaboration d'outils et de documents financiers à présenter aux banques et aux agences de micro-finance afin d'obtenir des financements pour leurs fonds de roulement.

Composante 4 : Gestion des connaissances et communication

Cette composante vise à garantir l'adoption à long terme d'approches résilientes au climat dans les deux zones du projet, ainsi qu'à jeter les bases d'une mise à l'échelle de l'AbE au Sénégal. Pour ce faire, les données de la S&E et les enseignements tirés des trois premières composantes seront utilisés pour élaborer une stratégie de mise à l'échelle. Ces connaissances seront particulièrement utiles pour informer la planification et la budgétisation aux niveaux local, régional et national et pour le renforcement continu des capacités des parties prenantes afin de soutenir la mise à l'échelle au-delà de la durée du projet. Bien que cette composante prépare la stratégie d'exit du projet en capitalisant les connaissances acquises dans les trois premières Composantes, les activités seront menées tout au long de la mise en œuvre du projet.

Les projets de cofinancement suivants contribueront spécifiquement à cette composante :

- L'ASERGMV contribuera à cette composante en utilisant ses capacités de coordination, de suivi et de communication du projet (cofinancement estimé pour la Composante 4 : 100 000 $).

Résultat 5 Les parties prenantes locales et nationales concernées intègrent des approches AbE résilientes au climat dans leurs activités de gestion des terres, en s'appuyant sur l'expérience de la RBF et de Thiès.

Résultat 5.1. Système de suivi du projet fournissant des informations systématiques sur les progrès accomplis dans la réalisation des résultats et des objectifs de production du projet (PNUD

Ce produit permettra de s'assurer que les résultats du projet sont correctement suivis tout au long de la mise en œuvre grâce à un cadre de performance, des activités de suivi régulières et des évaluations. L'équipe du projet, en étroite relation avec l'ASRGM, la ville de Thiès, le PNUD, l'UICN et les partenaires techniques, établira et mettra en œuvre des outils de collecte de données et des protocoles de traitement basés sur le cadre S&E du projet. Les outils développés dans le cadre de ce produit viseront également à catégoriser, documenter, rapporter et promouvoir les leçons apprises aux niveaux national et international.

Résultat 5.2. Une stratégie de communication destinée aux parties prenantes locales et nationales concernées est élaborée et mise en œuvre (PNUD)

Une stratégie de communication et de visibilité sera élaborée afin d'analyser, de compiler et de diffuser systématiquement les concepts théoriques de l'AbE (y compris en dehors des zones du projet et du Sénégal) ainsi que les résultats pratiques des activités du projet aux parties prenantes nationales, régionales et locales concernées. La stratégie devrait permettre de construire une mémoire institutionnelle sur les opportunités de l'AbE pour améliorer la résilience au changement climatique de la

biodiversité et les moyens de subsistance des communautés locales dans les deux zones du projet, parmi les parties prenantes ciblées, y compris les autorités locales, les élus locaux, les pasteurs, les agriculteurs, les organisations locales et les ONG et les gestionnaires des réserves de faune, des réserves naturelles communautaires (RNC), des réserves sylvopastorales et des UP et forêts de la RBF et du Plateau de Thiès. Il comprendra également des campagnes de sensibilisation aux opportunités offertes par la gestion des ressources naturelles qui fournissent des avantages multiples et réduisent également le risque associé à l'investissement dans ces domaines. Les activités comprendront le développement de la stratégie elle-même, qui encadrera toutes les activités de communication dans le cadre des différentes Composantes du projet, l'organisation d'événements de diffusion locaux dans la RBF et le PVT, ainsi qu'au niveau national, la production et la diffusion de vidéos axées sur les impacts du changement climatique dans le Ferlo et à Thiès (inclus dans la Composante 2), ainsi que la démonstration et la diffusion d'expériences réussies de régénération des écosystèmes réduisant la vulnérabilité des populations locales, entre autres.

Résultat 5.3. Un document de synthèse des résultats du projet, des enseignements tirés et des bonnes pratiques est produit et diffusé (PNUD)

Ce résultat garantira que les connaissances produites par le projet sont partagées et diffusées pour informer les initiatives futures. Les leçons apprises et les meilleures pratiques seront collectées à partir des activités S&E menées dans le cadre du résultat 4.1.1 ainsi que des visites de suivi et de l'expérience acquise par l'unité de mise en œuvre du projet et les deux unités de coordination du projet dans les deux zones cibles pendant la mise en œuvre. A la fin du projet, un forum national, réunissant tous les partenaires techniques et financiers ainsi que les principales parties prenantes impliquées, sera organisé pour échanger sur les succès du projet, les défis, les leçons apprises et les meilleures pratiques. Sur la base des résultats de ce forum et des informations recueillies au cours du projet, un guide/manuel sera produit pour diffuser les réalisations, les difficultés, les leçons apprises et les bonnes pratiques pour la mise en œuvre de l'AbE dans les zones du projet, avec l'objectif de faciliter la reproduction des résultats.

Résultat 5.4. Une stratégie pour la mise à l'échelle des approches AbE et le développement de MPE basés sur les ressources naturelles, y compris les options de financement à long terme, est développée (PNUD)

Cette stratégie comprendra des approches pour développer des MPE basées sur les ressources naturelles résilientes au climat, en utilisant les résultats de S&E et les leçons tirées de la mise en œuvre du projet, et présentera des recommandations clés pour intégrer l'approche dans d'autres régions du Sénégal et à l'étranger.

Partenariats

Le projet s'appuiera sur des partenariats avec diverses parties prenantes, comme présenté dans la section ci-dessous sur l'engagement des parties prenantes, dont certaines seront directement impliquées dans la mise en œuvre des activités et la fourniture de formations (par exemple, par le biais du comité technique mis en place dans le cadre de la composante 1). Dans le cadre de la composante 3, le projet contribuera également à la création de partenariats commerciaux solides entre les coopératives ou les entreprises individuelles bénéficiaires et les acteurs du secteur privé, et s'attaquera à certains des principaux obstacles à l'engagement local dans les entreprises vertes, tels que le manque de ressources financières.

En outre, le projet cherchera à travailler en collaboration avec d'autres initiatives en cours. Outre les projets cofinancés par le projet proposé par le FPMA, voici une liste de projets avec lesquels le projet cherchera à se coordonner pendant sa mise en œuvre, afin de soutenir la réalisation des objectifs du projet tout en évitant la duplication des efforts :

- *Plan National d'Adaptation du Sénégal*, PNUD-FEM. Au Sénégal, le PAN vise à renforcer la capacité des ministères sectoriels et des gouvernements locaux à mieux évaluer les implications du changement climatique et à ajuster les politiques et budgets existants pour intégrer les risques liés au changement climatique à moyen et long terme et les mesures d'adaptation. Actif à Matam, les interactions avec le PAN avec le projet FPMA proposé seront encouragées.
- *Évaluation à grande échelle de la dégradation des terres pour guider les investissements futurs dans la GDT dans les pays de la Grande Muraille verte,* PNUE-FEM. Ce projet vise à exploiter les données des niveaux national et régional de l'initiative GMV pour a) améliorer la science dans les interventions de SLM b) déterminer le succès sur la base de données scientifiques, et c) fournir un retour d'information basé sur la science aux parties prenantes concernées (personnel de terrain, communauté scientifique, OSC, secteur privé, décideurs politiques et la communauté) pour les investissements futurs. Le projet évaluera les impacts écologiques et socio-économiques de la dégradation des terres et des pratiques de SLM afin d'orienter les futures décisions d'investissement dans la GMV. Le projet proposé par le FPMA bénéficiera de l'évaluation pour affiner ses interventions sur le plan géographique et technique.
- *Initiative des villes durables du Sénégal,* Banque mondiale/UNIDO-FEM. Ce projet vise à améliorer la capacité à planifier et à mettre en œuvre des pratiques de gestion urbaine durable, y compris la résilience climatique, dans des zones urbaines sélectionnées, notamment l'axe Dakar-Diamniadio. Les interventions du projet proposé par le FPMA dans la région de Thiès (proche de l'agglomération de Dakar) sont confrontées à des défis similaires en matière de planification et de gestion urbaines face au changement climatique, et bénéficieront de l'expérience et des meilleures pratiques de l'Initiative des villes durables. Les interventions sur le plateau de Thiès peuvent également avoir un impact sur la manière dont sont gérés les autres bassins versants du plateau, reliés à la zone de Diamniadio.
- *Promotion des financements innovants et de l'adaptation à base communautaire dans les communes entourant les réserves naturelles communautaires (Ferlo, Niokolo Koba, Delta du Bas fleuve Sénégal & Delta du Saloum*), PNUD-FEM. Ce projet vise à promouvoir les mécanismes de financement durable et l'adaptation communautaire dans les communes entourant les réserves naturelles communautaires (y compris la RBF). Des synergies spécifiques sur les mécanismes de financement de l'AbE *seront identifiées dans le cadre du Composante 3 du projet proposé pour le FPMA.*

En outre, d'autres projets en cours de développement auront de fortes synergies avec le projet FEM PNUD/UICN proposé, si leur mise en œuvre est confirmée dans les années à venir :

- Le cadre programmatique du FIDA/CCNUCD pour soutenir les pays dans la mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille Verte en cours de préparation, soutiendra l'intensification des efforts visant à renforcer la résilience des communautés rurales, des petits exploitants agricoles et des entreprises agroalimentaires face à la dégradation de l'environnement et aux impacts du changement climatique dans les zones d'intervention de la GMV
- Gestion durable des écosystèmes forestiers du Sénégal pour la résilience au changement climatique et l'atténuation de ses effets (PNUD-GCF) : le projet vise à accroître la résilience des communautés rurales sénégalaises à faible revenu, vulnérables aux effets d'une variabilité climatique accrue, y compris les inondations et les sécheresses induites par le climat, par le biais d'un paiement pour les services écosystémiques forestiers (PFES) afin de garantir la mise en œuvre durable et à long terme de mesures de conservation et de gestion des écosystèmes forestiers. Il couvrira notamment une partie de la région administrative de Thiès.

Risques

Un registre complet des risques est inclus dans l'annexe 6 de ce Document de Projet,. Il comprend certains risques identifiés dans la Fiche d'Identification du Projet (FIP) ainsi que des risques nouvellement identifiés. Les risques sont de nature différente, mais sont principalement liés à un manque de coopération, pour diverses raisons, entre les organes stratégiques et les parties prenantes potentiellement impliquées dans la gestion des ressources naturelles. En résumé, les principaux risques suivants ont été identifiés :

- Mouvements du personnel du personnel dans les agences gouvernementales
- Appropriation du projet à des fins politiques
- Variabilité du climat et extrêmes climatiques
- Déclassement potentiel d'une grande partie de la forêt classée de Thiès
- Manque de coordination entre DPN (RBF Nord) et DEFCCS (RBF Sud)
- Résistance de l'aristocratie patriarcale locale à l'autonomisation des femmes
- Faible adhésion des communautés locales
- Urgences sanitaires mondiales et régionales
- Non-durabilité des modèles d'entreprise et des capacités de gestion dans les zones rurales
- Équipements non entretenus et non optimisés

Les risques indiqués à l'annexe 6 reflètent les facteurs restants qui se situent en dehors des activités directes du projet ou le long de sa périphérie. Les responsabilités du PNUD en matière de supervision s'appliquent aux produits 1.1, 1.2, 2.3, 2.4, 2.5 et aux résultats 3, 4 et 5. Le Directeur de projet suivra les risques tous les trimestres et rendra compte de l'état des risques au bureau de pays du PNUD. Le bureau de pays du PNUD enregistrera les progrès accomplis dans le registre des risques ATLAS du PNUD. Les réponses de la direction aux risques critiques seront également communiquées au FEM dans le rapport annuel d'évaluation des risques critiques. Les responsabilités de supervision de l'UICN s'appliquent aux extrants 1.3, 2.1 et 2.2.

Engagement es Parties Prenantes

Au cours de la PPG, une diversité de parties prenantes ont été impliquées dans la phase de conception du projet, par le biais de consultations directes, de réunions en face à face, de discussions de groupe, de

visites sur le terrain et d'ateliers. La liste des parties prenantes impliquées dans la PPS est présentée dans le tableau ci-dessous :

Institution/groupe	Localisation	Type (institution nationale ou régionale, collectivité locale, etc.)
Groupement Promotion féminine (GPF) de Katané	Katané (département de Ranérou)	Association Communautaire
Groupement Promotion féminine (GPF) de la commune de Ranérou	Ranérou	Association communautaire
Groupement de femmes de Houdalaye	Commune de Houdalaye	Association communautaire
Groupement de femmes de wendou Makam	Commune de Houdalaye	Association communautaire
Mairie de Ranérou	Commune de Ranérou	Collectivité locale
Mairie de Houdakaye	Commune de Houdalaye	Collectivité locale
Groupement de femmes de Loughéré Thioly	Commune de Loughere Yhioly	Collectivité locale
Association KAWRAL	Yonoufere	Association locale
Secteur forestier de Ranérou	Département de Ranérou	Institution régionale
Réserves de Faune du Ferlo Nord et Sud (Base Parcs nationaux - DPN)	Département de Ranérou	Institution régionale
ONG AVSF	Département de Linguère	Institution nationale
Secteur Forestier de Linguère	Département de Linguère	Institution régionale
Service départemental de l'Élevage	Département de Linguère	Institution régionale
Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural (PADAER)	PADAER à Matam	Institution nationale
Projet PADAER	Département Ranérou	Projet régional
Projet USAID YELI TARE	Département de Ranérou	Institution nationale
Préfet de Ranérou	Département de Ranérou	Institution régionale
Inspection régionale de l'élevage	Région de Matam	Institution régionale
Inspection des Eaux et forêts de Matam	Région de Matam	Institution régionale
DRDR de Matam	Région de Matam	Institution régionale
Projet PASA/LOU-MA-KAF	Département de Linguère	Institution nationale
DEFCCS	Dakar	Institution nationale
DPN	Dakar	Institution nationale
DIREL	Dakar	Institution nationale

ASERGMV	Dakar	Institution nationale
UICN	Dakar	Institution internationale
PUDC	Dakar	Institution nationale
PDEPS	Dakar	Institution nationale
Mairie de Thiès	Thiès	Collectivité locale
Préfet de la ville de Thiès	Thiès	Institution régionale
Agence Régionale de Développement (ARD) de Thiès	Thiès	Institution régionale
Inspection régionale des Eaux & Forêts de Thiès	Thiès	Institution régionale
ONG ADT- GERT	Thiès	ONG nationale
ONG GRAIM	Thiès	ONG nationale
ONG Caritas Thiès	Thiès	ONG nationale
Service Départemental de l'Elevage de Thiès	Thiès	Institution régionale
Commune de Mont Rolland	Thiès	Collectivité locale
Commune de Notto Diobass	Thiès	Collectivité locale
Sous-préfet de Notto Diobass	Thiès	Institution régionale
Commune de Fandène	Thiès	Communauté
Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) de Thiès	Thiès	Institution régionale
Service Régional de l'Assainissement de Thiès	Thiès	Institution régionale
Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) de Thiès	Thiès	Institution régionale
FAO - Sénégal	FAOSN - Dakar Sécurité alimentaire & Protection sociale, (Intervenant dans le Ferlo)	Institution internationale
Enda EnerMPE	Direction Enda EnerMPE - Dakar	ONG internationale
Coopérative des éleveurs	Coopérative des éleveurs de Matam basée à Ranérou	Institution communautaire locale
MPE BELEDE des Femmes transformatrices des produits forestiers et agroalimentaires	Groupement d'Intérêt Economique des femmes des villages de Gourel Doro, Tékinguel et Wendou Makam (Ferlo)	Institution communautaire locale

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR)	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) de Ranérou	Institution nationale
Conseil Départemental	Conseil Départemental de Ranérou	Institution régionale
Secteur forestier de Matam	Département de Matam	Institution régionale
Projet de Promotion d'une Finance Novatrice et d'Adaptation Communautaire dans les Communes (PFNAC)	Antenne PFNAC Ferlo à Ranérou	Institution communautaire locale
Coordination ASAMM/APEFAM SAED Délégation	Coordination ASAMM/APEFAM SAED Délégation - Matam (Responsable Programme agro-industrie)	Institution régionale
Fédération des Unités Pastorales	Fédération des Unités Pastorales de Matam	Institution communautaire locale
Service développement Communautaire	Service développement communautaire de Matam	Institution communautaire locale
Direction Agence Régionale de Développement (ARD)	Direction ARD de Matam	Institution régionale
Chef de village	Chef du Village Toubel-bali (Ferlo)	Institution communautaire locale
MPE des Femmes de Ranérou, transformatrices agroalimentaires	Groupement d'Intérêt Economique des femmes à Ranérou	Institution communautaire locale
Groupement des emboucheurs de bovins	Groupement des Emboucheurs de Thiès	Institution communautaire locale
Cinq (5) Supermarchés - vente des produits forestiers transformés et agroalimentaires du Ferlo	Supermarchés de Dakar	Centres commerciaux urbains

Ce projet au Sénégal sera mis en œuvre comme un projet à part entière, exécuté par l'ASERGMV avec un cofinancement fourni par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'appui de deux agences d'exécution du FEM, l'UICN et le PNUD. L'UICN conclura un accord séparé avec le gouvernement/ASERGMV pour la mise en œuvre des résultats 1.3, 2.1 et 2.2 (dont l'UICN est responsable) et l'application des fonds reçus par l'UICN à cette fin directement du FEM. Bien que le PNUD et l'UICN coopèrent de manière raisonnable, le PNUD n'a aucune responsabilité quant à la mise en œuvre des résultats 1.3, 2.1 et 2.2.

Une liste des principales parties prenantes et de leur engagement proposé dans le projet est présentée à l'annexe 8. Voici un résumé des principaux acteurs :

- *UICN*: L'UICN est l'une des agences d'exécution du FEM (aux côtés du PNUD) et partage donc avec le FEM la responsabilité de l'utilisation des ressources du projet telles qu'elles sont écrites dans le Document de Projet, (ou tout amendement convenu à ce sujet). Les deux agences de mise en

œuvre assureront l'exécution quotidienne du projet, la supervision de la mise en œuvre et l'achèvement des opérations.

- Les principales contreparties gouvernementales comprennent le ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la transition écologique (MEDDTE) à travers l'Agence Sénégalaise de Reboisement de la Grande Muraille Verte (ASRGM), qui est le point focal national du FEM et assurera l'exécution du projet.
- La Direction des Eaux et Forêts, de la Chasse et de la Conservation des Sols (DEFCCS) et la Direction des Parcs Nationaux (DPN) sous le MEDDTE fourniront une base structurelle pour coordonner la mise en œuvre d'un cadre unique de gestion des ressources naturelles de la Réserve de Biosphère du Ferlo.
- La ville de Thiès sera directement impliquée dans la réalisation des activités dans la région de Thiès et fournira des bureaux pour le travail de l'équipe.
- Sous l'égide du ministère de l'Agriculture, la Direction Régionale du Développement Rural (DRDR) et l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) seront des acteurs clés pour le renforcement des capacités et l'appui technique aux producteurs et aux agropasteurs.
- L'ANACIM étant l'institution météorologique nationale sous la tutelle du ministère du transport aérien et du développement des infrastructures aéroportuaires (MTADIA), elle aura un rôle essentiel à jouer dans l'amélioration et la diffusion d'informations climatiques précieuses et certifiées. Il sera soutenu par la fourniture d'équipements et des formations.
- L'Inspection Régionale des eaux et forêts (IREF) participera à la conception, dirigera et supervisera la mise en œuvre des techniques de lutte contre l'érosion et de régénération naturelle assistée dans le PVT.

Localement, les principales parties prenantes au sein de la population bénéficiaire du projet sont :

- Les membres des UP joueront un rôle clé dans la mobilisation des groupes pastoraux autour des interventions du projet ;
- Les organisations de femmes et de jeunes représentent les populations les plus vulnérables, plus sévèrement frappées par la pauvreté et ayant une capacité d'adaptation plus faible puisqu'elles sont en marge de la vie économique. En tant que tels, ils constituent un groupe cible important pour le projet ;
- Les dirigeants communautaires seront mobilisés pour rassembler les autres parties prenantes, en s'appuyant sur leur influence et leur crédibilité politique pour faire appliquer la stratégie d'intervention du projet. Ils seront également des partenaires clés pour soutenir l'autonomisation des femmes et leur intégration dans les organes de décision ;
- Les entrepreneurs (MPE, GPF) joueront un rôle stratégique dans la création d'emplois et de revenus durables qui renforcent la résilience des communautés.

Un mécanisme de redressement des griefs sera mis en place pour recueillir les doléances ou les objections des parties prenantes potentiellement affectées.

Coopération sud-sud et triangulaire

Les opportunités d'apprentissage et le transfert de technologies des pays pairs seront explorés plus en détail pendant la mise en œuvre du projet, en particulier en examinant les pays voisins ayant des écosystèmes et des défis similaires, comme le Mali et la Mauritanie. Afin de présenter les possibilités de reproduction dans d'autres pays, le projet codifiera les bonnes pratiques et facilitera leur diffusion par le biais de plateformes mondiales et Sud-Sud en cours, telles que la plateforme Solutions Afrique, la plateforme de partage des connaissances Galaxy Sud-Sud des Nations unies et PANORAMA.

En outre, afin de faire entendre la voix du Sénégal dans les forums mondiaux et régionaux, le projet explorera les possibilités de participation significative à des événements spécifiques où le PNUD pourrait soutenir l'engagement avec le discours de développement mondial sur l'adaptation au changement climatique et la croissance résiliente.

Le projet contribuera en outre à l'initiative de la GMV au Sénégal ; exécuté par ASERGMV, il y aura des possibilités de coopération sud-sud dans le cadre de l'initiative de la GMV pour s'assurer que les bonnes pratiques et les leçons apprises sont diffusées aux partenaires pertinents de la GMV.

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes :

L'égalité entre les hommes et les femmes est au cœur du projet proposé qui utilisera une approche sensible au genre dans toutes ses Composantes, et a été conçu en utilisant une lentille spécifique au genre, en particulier en prenant un angle d'analyse genre au stade de la PPS. Les résultats de cette analyse (annexe 11) ont guidé la conception du projet.

Dans la FRB, le système pastoral qui régit l'organisation de la société est fortement patriarcal et la division du travail domestique est inégale et déséquilibrée pour les femmes. Dans la région PVT, le système d'organisation sociale est divisé entre modernité et traditionalisme, où les dynamiques actuelles telles que l'urbanisation croissante, le chômage et le travail formel révolutionnent la vision restrictive de la femme en tant que mère et soutien moral et émotionnel de la famille. Globalement, leur temps est contraint par des obligations familiales, qu'ils doivent parfois concilier avec des activités économiques, ce qui leur permet une relative autonomie financière. Cependant, ils restent affectés à certaines tâches fastidieuses comme la collecte d'eau et de bois de chauffage. Cela les détourne des différents niveaux des organes de décision. Compte tenu de ces points, la principale recommandation résultant du diagnostic établi lors de la PPS est d'assurer à travers le projet l'intégration transversale du genre :

- Dans la gouvernance locale et environnementale par la participation effective des femmes à la prise de décision dans la promotion de la sauvegarde des écosystèmes ;
- Dans les actions visant à préserver et restaurer les écosystèmes par la consolidation des activités économiques des femmes afin de tendre vers leur autonomisation économique et sociale ;
- Dans les initiatives visant à élargir l'accès aux services sociaux de base pour améliorer les conditions de vie et répondre aux besoins pratiques des femmes.

A cette fin, l'approche genre sera intégrée de manière transversale parmi les résultats et les activités des Composantes 1, 2, 3 et 4.

Dans le cadre de la composante 1, des activités spécifiques seront mises en œuvre pour renforcer les capacités des communautés, des autorités locales, administratives et du personnel technique sur le leadership des femmes, l'approche genre, les droits des femmes et le lien avec le changement climatique. Des femmes leaders seront identifiées pour intégrer les dispositions organisationnelles des comités locaux.

Dans le cadre de la composante 2, les groupes de femmes seront intégrés dans les processus consultatifs autour du réseau de zones interdites d'exploitation et des exclos nouvellement créés, dans la FRB, ainsi que dans le développement de programmes anti-érosion dans le PVT. Leur autonomie économique pourrait être renforcée par leur embauche dans les activités de suivi dans les deux zones d'intervention. Enfin, le fardeau des tâches domestiques sera allégé par la distribution de fourneaux à faible consommation d'énergies.

Dans le cadre des composantes 3 et 4, les femmes seront pleinement impliquées dans la gestion de la PSP et l'organisation du forum. En outre, des entreprises prometteuses dirigées par des femmes seront

identifiées pour bénéficier du renforcement des capacités du projet en matière d'entrepreneuriat, d'aspects techniques de l'exploitation de secteurs résilients prometteurs (PFNL, sous-produits animaux), mais aussi de compétences générales en matière de gestion d'entreprise, de comptabilité, de formation sur l'exploitation et la maintenance des équipements acquis. Enfin, ils seront également formés aux mécanismes de micro-financement et aux régimes d'assurance afin d'améliorer leurs capacités financières et leur résilience au changement climatique.

Capacité d'innovation, durabilité et potentiel de mise à l'échelle

Le caractère innovant de ce projet réside dans la mise en œuvre d'une gestion des ressources naturelles basée sur les principes de l'AbE et de la régénération des écosystèmes naturels. En effet, la stratégie du projet visant à restaurer le couvert forestier et à régénérer les écosystèmes dans les zones d'intervention rejette les initiatives de reboisement massif qui ont montré des taux d'échec élevés dans le passé. Il se concentre sur la gestion régénératrice des pâturages, les zones d'exclusion/de non-prélèvement et les activités de régénération naturelle assistée, soutenues par des interventions anti-érosion, qui permettent la recharge en eau et la réduction des dommages dus à l'érosion. Cette approche a montré des résultats positifs dans d'autres endroits (par exemple, l'expérience très positive de la RNA au Niger ; de multiples exemples de régénération par l'exclusion du bétail dans le Sahel), accordant plusieurs avantages : régénération des ressources fourragères et forestières, amélioration de l'état des sols, renforcement de la biodiversité, avec des espèces locales et endémiques, augmentation de la productivité des écosystèmes (production accrue de biomasse, PFNL, animaux), amélioration de la gestion et du stockage de l'eau, réduction des tempêtes de sable, régulation du climat, entre autres.

Ces activités constitueront la base de la valorisation et du développement de chaînes de valeur résilientes dont les co-bénéfices économiques assureront à leur tour la durabilité. La conception du projet tient pleinement compte de l'entretien et de la mise à jour des équipements acquis dans le cadre du projet et détenus collectivement (résultats 1 et 2), ainsi que des équipements acquis pour les acteurs du secteur privé (résultats 3 et 4). Les détails sont disponibles dans la description des résultats dans le Document de Projet. Par exemple, sous le résultat 2.1 "Pour garantir la durabilité des zones protégées, le projet veillera non seulement à ce que des clôtures de bonne qualité soient opérationnelles et entretenues par un système contractuel de gardiennage, mais aussi à ce qu'une forte adhésion des communautés locales se produise par l'utilisation et la gestion concertées des ressources préservées (fourrage, PFNL) au profit de tous, en particulier des femmes". Dans le cadre de l'activité 2.2.6, le projet "lancera des consultations et obtiendra de l'expertise pour établir un mécanisme de financement pour la durabilité à long terme du système de suivi, de surveillance et de contrôle de l'accès aux ressources de la RBF". Sous l'activité 2.3.5, le projet développera un système de financement durable pour la surveillance et l'entretien de la zone protégée. Dans le cadre de l'appui au développement du secteur privé, les MPE recevront une formation dans le cadre de l'activité 4.2.6 sur l'utilisation et la maintenance de leurs équipements. En particulier, les MPE seront encouragées à établir des accords contractuels avec des sociétés de maintenance spécialisées qui entretiendront et répareront les équipements sur une base régulière, comme cela est déjà appliqué dans d'autres projets tels que l'initiative FAI de l'APEFAM1 financée par l'AFD. Le résultat 4.3 est également consacré à l'aide aux MPE pour mettre à jour leurs capacités et leurs équipements en accédant à des opportunités de financement. Ces opportunités de financement permettront aux MPE d'avoir une vision à plus long terme et d'adopter et maintenir des pratiques résilientes "Les MPE basées sur l'utilisation durable des ressources naturelles reçoivent une formation pour accéder aux opportunités de financement afin de promouvoir l'adoption de pratiques résilientes qui protègent et conservent les écosystèmes ciblés".

Les formations et les sensibilisations joueront un rôle central tout au long du projet afin de s'assurer que les bénéficiaires gouvernementaux et privés comprennent la nécessité de mettre de côté des ressources pour l'entretien et la mise à jour de l'équipement. Le projet aidera continuellement les bénéficiaires à ajuster leur stratégie de maintenance et de mise à jour et assurera l'impact à long terme du projet.

En outre, la durabilité des interventions du projet bénéficiera des retours d'expérience des initiatives menées par les ONG locales (GRAIM, Caritas...). Le projet prévoit également de financer des études spécifiques lorsque les activités proposées ne disposent pas à ce stade de leur propre mécanisme de financement (par exemple : Activité 2.2.6 *Lancer des consultations et obtenir de l'expertise pour établir un mécanisme de financement pour la durabilité à long terme du système de suivi, de surveillance et de contrôle de l'accès aux ressources de la RBF ;* Activité 2.3.5 *Développer un système de financement durable pour la surveillance et l'entretien de la zone protégée*). Dans la mesure du possible, les activités AbE prévues seront entreprises très tôt afin de permettre des ajustements tout au long de la mise en œuvre du projet en cas d'échec.

La mise à l'échelle des interventions du projet sera traitée spécifiquement dans le cadre du résultat 5.4. *Une stratégie pour la mise à l'échelle des approches AbE et le développement des MPE basées sur les ressources naturelles, y compris les options de financement à long terme, est développée.* De nouvelles zones d'enclos dans la RBF et sur le plateau de Thiès, l'extension de la RNA, des chaînes de valeur efficaces pour les PFNL pourraient permettre d'étendre l'intervention du projet géographiquement et économiquement dans les prochaines années. Le résultat 1.2 accordera également une attention particulière à la promotion de la RBF et du PVT en tant qu'exemples de solutions d'adaptation basées sur la nature aux défis du changement climatique. Dans cette perspective, le projet développera et mettra en œuvre, en étroite collaboration avec les parties prenantes, une stratégie de communication pour diffuser les résultats du projet et les bonnes pratiques au-delà des régions cibles du projet.

V. CADRE DES RESULTATS DU PROJET

Le contrôle du cadre de résultats sera assuré par les deux agents d'exécution du FEM, le PNUD et l'UICN. Le PNUD supervisera les produits 1.1, 1.2, 2.3, 2.4, 2.5, les résultats 3, 4 et 5. L'UICN assurera la supervision des extrants 1.3, 2.1 et 2.2.

Ce projet contribuera à l'objectif (aux objectifs) de développement durable suivant(s) :

- ODD1 : Mettre fin partout à la pauvreté sous toutes ses formes
- ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles
- ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
- ODD13 : Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences
- ODD 15 : Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, stopper et inverser le processus de dégradation des terres et mettre un terme à la perte de biodiversité (Cible 15.3 : D'ici 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et les sols dégradés, y compris les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres).

Ce projet contribuera au résultat suivant pour le pays (PNUAD/CPD)[50]:

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1 : UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE

- Résultat 2 : D'ici 2023, les populations les plus vulnérables, en particulier les femmes, bénéficient d'opportunités économiques pour améliorer leur sécurité alimentaire et créer des richesses.
- Résultat 3 : D'ici 2023, les communautés vulnérables renforcent leur résilience aux effets du changement climatique et contribuent à la protection des écosystèmes.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2 : L'ACCÈS À DES SERVICES SOCIAUX DE BASE DE QUALITÉ ET À LA PROTECTION SOCIALE

- Résultat 5 : D'ici 2023, les populations les plus vulnérables ont un meilleur accès à des services intégrés de qualité en matière de santé, de nutrition, d'eau, d'hygiène et d'assainissement.

	Indicateurs d'Objectifs et de Résultats **(pas plus de 20 indicateurs au total)**	**Référence**	**Objectif à moyen terme**	**Objectif de fin de projet**
Objectif du projet : Promouvoir l'Adaptation basée sur les Écosystèmes (AbE) dans la réserve de biosphère du Ferlo (RBF), ainsi que sur le plateau et dans la ville de Thiès, afin de renforcer la résilience de la biodiversité, des services écosystémiques et des	**Indicateur Obligatoire** Indicateur 1 : *# Nombre de bénéficiaires directs du projet ventilé par sexe (personnes individuelles*) \# bénéficiaires directs du projet dans la RBF ventilés par sexe (supervision de l'UICN)	*0*	40.000 dont 60% de femmes 24 000 femmes 16 000 hommes	90 000 dont 60% de femmes 54 000 femmes 36 000 hommes
	Indicateur Obligatoire 2*: Zones protégées terrestres sous gestion améliorée pour la conservation et l'utilisation durable dans la RBF (Hectares) (supervision de l'UICN)*	*0*	*2,058,214*	*2,058,214*

[50] PNUD, 2018. Plan cadre des Nations-Unies d'assistance au développement du Sénégal, 201-2023.

communautés agropastorales face à l'impact du changement climatique croissant et aux risques associés aux sécheresses et aux inondations annuelles.	**Indicateur Obligatoire** 3: *Superficie des terres restaurées (Hectares)* *3.1 Superficie des forêts et terres forestières restaurés sur le Plateau de Thiès (Hectares)* *3.2 Superficie des pelouses naturelles et des zones arbustives restaurées (supervision de l'UICN)*	*0* *0* *0*	*10,500* *500* *10 000*	*16,800* *800* *16,000*
Composante du projet 1	*Développer la gouvernance régionale et locale pour la résilience climatique à travers l'Adaptation basée sur les Écosystèmes*			
Résultat du projet 1 *Les capacités des parties prenantes en matière de planification et de mise en œuvre de l'AbE pour maintenir et/ou créer un capital naturel résilient au climat sont renforcées*	Indicateur 4 : *Nombre de décisions AbE prises par les structures de gouvernance soutenues par le projet pour la planification et la gestion de l'utilisation des terres dans la RBF (supervision de l'UICN) et Thies (Supervision du PNUD)*	*0*	*5 décisions AbE par région*	*10 décisions AbE par région*
Produits pour atteindre le Résultat 1	*Extrant 1.1. Les organes de gouvernance participative de la RBF et du PVT sont établis/revitalisés et renforcés par une approche genre pour une meilleure coordination globale en réponse aux risques du changement climatique et l'intégration des femmes dans la prise de décision* *Extrant 1.2. Les compétences et les connaissances locales, en termes de prise de décision, de planification et de mise en œuvre de l'AbE pour maintenir et/ou créer un capital naturel résilient au climat, sont améliorées*. *Extrant 1.3. Les plans d'utilisation et de gestion des terres dans la RBF sont mis à jour et mis en œuvre* pour intégrer l'approche AbE dans *les réglementations, politiques et systèmes de prise de décision régionaux et locaux, en utilisant une approche sensible au genre*.			
Composante du projet 2	**Gestion de la restauration et de la conservation pour accroître la résilience des actifs naturels et des services écosystémiques**			
Résultat 2 *Les moyens de subsistance des agropasteurs, les écosystèmes naturels et les paysages productifs des sites de projet sont plus résistants au changement climatique*	Indicateur 5*: % de changement dans la densité de la couverture végétale dans les sites de projets RBF (supervision de l'UICN) et PVT*[51]	*0*	*+10%*	*+25%*

[51] A établir au début du projet en utilisant par exemple AppEEARS Application for Extracting and Exploring Analysis Ready Samples. AppEEARS (usgs.gov). Le travail du Centre de Suivi Ecologqiue (CSE) dans ce domaine devrait être dûment pris en compte.

grâce à l'adoption de pratiques AbE.				
Produits pour atteindre le résultat 2	*Extrant 2.1 La régénération des zones dégradées et la résilience des agropasteurs face au changement climatique sont améliorées par une gestion durable des pâturages et un réseau d'enclos et de zones interdites dans la RBF*. *Extrant 2.2. Les ressources naturelles de la RBF sont protégées contre les incendies, surveillées et utilisées de manière durable* *Extrant 2.3 Des mesures AbE sont mises en œuvre sur le Plateau pour réduire les inondations dans la ville de Thiès* *Extrant 2.4 L'expérience de régénération naturelle assistée est capitalisée et promue dans le Plateau de Thiès* *Extrant 2.5. Une ceinture verte résistante au climat est restaurée autour de la ville de Thiès*			
Composante du projet 3	**Investissement dans les chaînes de valeur résilientes au changement climatique**			
Résultat 3 *L'investissement du secteur privé dans les chaînes de valeur produisant des biens et des services basés sur l'utilisation durable des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique est mobilisé*	Indicateur 6 *: Investissements déclarés du secteur privé dans la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles*	*adt*	*adt*	*tadt*
Produits pour atteindre le résultat 5	*Extrant 3.1. Une plateforme du secteur privé est mise en place pour mieux coordonner les activités de la chaîne de valeur qui favorisent* *Extrant 3.2. Des forums de parties prenantes sont organisés pour catalyser les investissements des secteurs privé et public vers la création d'un capital naturel résilient*			
Résultat 4 *Les entrepreneurs locaux et les produisent des biens et des services basés sur l'utilisation durable des ressources naturelles*	Indicateur 7 : *Nombre de MPE fournissant des biens et services adaptatifs contribuant à l'AbE*	*Étude de base pour établir le nombre de MPE en place au début du projet.*	*Augmenter de 20%*	*Augmentation de 50%*
Produits pour atteindre le résultat 4	*Extrant 4.1. Les capacités de gestion et d'entreprenariat des entrepreneurs locaux, en particulier des femmes et des jeunes, sont soutenues pour développer et commercialiser des produits basés sur l'utilisation durable des ressources naturelles, en tenant compte du changement climatique* *Extrant 4.2. Les MPE basés sur l'utilisation durable des ressources naturelles reçoivent des équipements (pour la création de pépinières, de jardins villageois polyvalents, de réserves de fourrage et de fermes modèles intégrées) et des intrants agricoles et forestiers*.			

	Extrant 4.3. Les MPE basées sur l'utilisation durable des ressources naturelles bénéficient d'une formation leur permettant d'accéder aux possibilités de financement afin de promouvoir l'adoption de pratiques résilientes qui protègent et conservent les écosystèmes ciblés.			
Composante du projet 4	**Gestion des connaissances et communication**			
Résultat 5 *Les parties prenantes locales et nationales concernées intègrent des approches AbE résilientes au climat dans leurs activités de gestion des terres, en s'appuyant sur l'expérience de la RBF et de Thies.*	Indicateur 8 : *Nombre de pratiques AbE reproduites dans les zones ciblées par le projet*	S/o	*2 exemples de bonnes pratiques AbE reproduites dans les 2 régions du projet*	*5 exemples de bonnes pratiques AbE reproduites dans les 2 régions du projet ou les régions voisines*
Produits pour atteindre le résultat 5	*Extrant 5.1. Système de suivi du projet fournissant des informations systématiques sur les progrès accomplis dans la réalisation des résultats et des objectifs de Extrant du projet* *Extrant 5.2. Une stratégie de communication destinée aux parties prenantes locales et nationales concernées est élaborée et mise en œuvre*			

L'UICN conclura avec le gouvernement un document de projet distinct pour la mise en œuvre des résultats 1.3., 2.1. et 2.2. et l'affectation des fonds reçus à cette fin par l'UICN directement du FEM. Bien que le PNUD et l'UICN coopèrent raisonnablement, le PNUD n'assume aucune responsabilité quant à la mise en œuvre des produits 1.3., 2.1.et 2.2. Le S&E est également un élément clé du projet et sera supervisé par le PNUD. Le cadre de S&E lui-même représente l'ensemble des tâches de S&E détaillées du projet. Veuillez consulter la section suivante de ce document de projet pour plus de détails.

VI. PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION (S&E)

Les résultats du projet, les indicateurs correspondants et les objectifs À mi-parcours (MP) et en fin de projet dans le cadre des résultats du projet seront contrôlés annuellement et évalués périodiquement pendant la mise en œuvre du projet. Les données de base pour certains des indicateurs de résultats ne sont pas encore disponibles et seront recueillies au cours de la première année de mise en œuvre du projet par le biais d'une enquête de base. Le plan de suivi inclus dans l'annexe détaille les rôles, les responsabilités et la fréquence du suivi des résultats du projet.

Le suivi et l'évaluation au niveau du projet seront effectués conformément aux exigences du PNUD, telles que décrites dans les documents POPP du PNUD et Politique d'évaluation du PNUD. Le bureau de pays du PNUD est chargé de veiller à ce que toutes les prescriptions du PNUD en matière de suivi, d'assurance qualité, de gestion des risques et d'évaluation des projets soient pleinement respectées pour les produits 1.1, 1.2, 2.3, 2.4, 2.5, les résultats 3, 4 et 5. L'UICN est responsable des exigences en matière de suivi, d'assurance qualité, de gestion des risques et d'évaluation pour les extrants 1.3, 2.1 et 2.2.

Les exigences supplémentaires obligatoires du FEM en matière de S&E seront satisfaites conformément à la Politique de suivi du FEM et à la Politique d'évaluation du FEM et aux autres politiques pertinentes du FEM x16_". Le plan S&E chiffré inclus ci-dessous, et le plan de suivi en annexe, guideront les activités S&E spécifiques au FEM qui seront entreprises par ce projet.[52]

Outre ces exigences obligatoires du PNUD et du FEM en matière de suivi et d'évaluation, d'autres activités de suivi et d'évaluation jugées nécessaires pour soutenir la gestion adaptative au niveau des projets seront convenues lors de l'atelier de lancement du projet et seront détaillées dans le rapport de lancement du projet. Pour toute exigence supplémentaire de S&E convenue, le PNUD sera responsable du suivi des exigences des Outputs 1.1, 1.2, 2.3, 2.4, 2.5, des résultats 3, 4 et 5 et l'UICN sera responsable du suivi des exigences supplémentaires de S&E convenues pour les Outputs 1.3, 2.1 et 2.2.

Exigences supplémentaires du FEM en matière de suivi et de rapports :

Atelier de lancement et rapport : Un atelier de lancement du projet sera organisé dans les 60 jours suivant l'approbation du CEO du projet, dans le but de :

a. Familiariser les principales parties prenantes avec la stratégie détaillée du projet et discutez de tous les changements qui ont pu avoir lieu dans le contexte général depuis la conceptualisation initiale de l'idée du projet et qui peuvent influencer sa stratégie et sa mise en œuvre.
b. Discuter des rôles et des responsabilités de l'équipe de projet, y compris les lignes hiérarchiques, les stratégies d'engagement des parties prenantes et les mécanismes de résolution des conflits.
c. Examiner le cadre de résultats et le plan de suivi.
d. Discuter des rôles et des responsabilités en matière de rapports, de suivi et d'évaluation et finalisez le budget de S&E ; identifier les instituts nationaux/régionaux à impliquer dans le S&E au niveau du projet ; discuter du rôle du PFO du FEM et des autres parties prenantes dans le S&E au niveau du projet.
e. Mettre à jour et revoir les responsabilités en matière de suivi des stratégies du projet, notamment le registre des risques, le rapport du CGES, le cadre de gestion sociale et environnementale et les autres exigences de sauvegarde, les mécanismes de règlement des griefs du projet, la stratégie

[52] See https://www.thegef.org/gef/policies_guidelines

en matière d'égalité des sexes, la stratégie de gestion des connaissances et les autres stratégies de gestion pertinentes.

f. Examiner les procédures d'établissement de rapports financiers, le suivi budgétaire et les autres exigences obligatoires et convenir des modalités de l'audit annuel.
g. Planifier et programmer les réunions du Comité de Pilotage du Projet (Copil) et finaliser le plan de travail annuel de la première année.
h. Lancer officiellement le projet.

Le Gestionnaire de Projet préparera le rapport de démarrage au plus tard un mois après l'atelier de démarrage. Le rapport initial sera approuvé par l'UICN, le PNUD (Bureau national et le conseiller technique régional PNUD-FEM) et sera approuvé par le Copil.

Rapport d'exécution du projet FEM (PIR) :

Le rapport d'évaluation annuel (PIR) du FEM couvrant la période allant de juillet (année précédente) à juin (année en cours) sera complété pour chaque année d'exécution du projet. Le projet aura un PIR commun pour tous les résultats, où l'UICN est responsable des rapports sur les extrants 1.3, 2.1 et 2.2. Le PNUD assurera la qualité du PIR avant de le soumettre au FEM. Le rapport d'évaluation préliminaire soumis au FEM sera communiqué au comité du projet. Le PNUD procédera à un examen de la qualité du PIR, et cet examen de la qualité et ce retour d'information seront utilisés pour éclairer la préparation du PIR annuel suivant. Tous les risques environnementaux et sociaux et les plans de gestion connexes feront l'objet d'un suivi régulier, et les progrès seront signalés dans le PIR.

Indicateurs fondamentaux du FPMA:

Les indicateurs de base du FPMA inclus dans l'annexe seront utilisés pour surveiller les avantages environnementaux globaux et seront mis à jour pour le rapport au FEM avant la RMP et l'ET. Notez que l'équipe du projet est responsable de la mise à jour du statut de l'indicateur. Les données de surveillance mises à jour doivent être partagées avec les consultants MTR/TE avant les missions d'évaluation requises, afin qu'elles puissent être utilisées pour les vérifications de terrain ultérieures. Les méthodoloMPEs à utiliser pour la collecte des données ont été définies par le FEM et sont disponibles sur le site Internet du FEM .

Examen À mi-parcours (MP) indépendant (MTR): à achever d'ici décembre 2024.

Les termes de référence, le processus d'examen et le rapport final de la RMP suivront les modèles standard du PNUD et les directives du PNUD pour les projets financés par le FEM, disponibles sur le Centre de ressources d'évaluation du PNUD (ERC).

L'évaluation sera "indépendante, impartiale et rigoureuse". Les évaluateurs que le PNUD engagera pour mener à bien cette mission seront indépendants des organisations qui ont participé à la conception, à l'exécution ou au Comité de projet à évaluer. De même, les évaluateurs ne doivent pas se trouver dans une position où il pourrait y avoir la possibilité de contrats futurs concernant le projet examiné.

Le point focal opérationnel du FEM et les autres parties prenantes seront activement impliqués et consultés au cours du processus d'évaluation. Un soutien supplémentaire en matière d'assurance qualité est disponible auprès de la Direction BPPS/NCE-VF.

Le rapport final de l'examen À mi-parcours (MP) et les termes de référence de l'examen À mi-parcours (MP) seront accessibles au public en anglais et seront publiés sur le site ERC du PNUD avant le 31 décembre 2024. Une réponse de la direction aux recommandations de l'examen À mi-parcours (MP) sera publiée dans le CER dans les six semaines suivant l'achèvement du rapport de l'examen À mi-parcours (MP).

Évaluation du terminal (TE): à achever d'ici mars 2027
Une évaluation terminale indépendante (TE) aura lieu à la fin de tous les principaux résultats et activités du projet. Les termes de référence, le processus d'évaluation et le rapport final de l'EE suivront les modèles standard et les directives pour les projets financés par le FEM disponibles sur le UNDP Evaluation Resource Center. Le TE doit être achevé 3 mois avant la date estimée de fermeture opérationnelle, fixée à partir de la signature du ProDoc et en fonction de la durée du projet. Des dispositions doivent être prises pour achever l'EE en temps voulu afin d'éviter tout retard dans la clôture du projet. Par conséquent, l'ET doit commencer au plus tard 6 mois avant la date prévue d'achèvement de l'ET (ou 9 mois avant la date prévue de fermeture opérationnelle).

L'évaluation sera "indépendante, impartiale et rigoureuse". Les évaluateurs que le PNUD engagera pour mener à bien cette mission seront indépendants des organisations qui ont participé à la conception, à l'exécution ou au Comité de projet à évaluer. De même, les évaluateurs ne doivent pas être dans une position où il pourrait y avoir la possibilité de contrats futurs concernant le projet évalué.

Le point focal opérationnel du FEM et les autres parties prenantes seront activement impliqués et consultés au cours du processus d'évaluation finale. Un soutien supplémentaire en matière d'assurance qualité est disponible auprès de la Direction BPPS/NCE-VF.
Le rapport final de l'EE et les termes de référence de l'EE seront disponibles publiquement en anglais et affichés sur le site ERC du PNUD avant le 11 septembre 2027.

Une réponse de la direction aux recommandations de l'évaluation finale sera affichée dans la Plateforme ERC dans les six semaines suivant l'achèvement du rapport d'évaluation finale. Le PNUD pourrait envisager de transférer le rôle d'organisme chef de file à l'UICN pour entreprendre l'évaluation finale au cas où les activités relevant des produits 1.3, 2.1 et 2.2 seraient retardées et que l'UICN chercherait à prolonger ses produits. Dans ce cas, le PNUD entreprendra l'évaluation technique pour les résultats finaux de ses composantes et confiera le rôle d'organisme chef de file à l'UICN pour la finalisation du projet et l'achèvement de l'évaluation technique lorsque ses résultats seront achevés et livrés.

Rapport final :
Le rapport final du projet, ainsi que le rapport d'évaluation finale et la réponse correspondante de la direction, constitueront le rapport final du projet. Le rapport final du projet sera discuté avec le Comité de projet lors d'une réunion d'examen de fin de projet afin de discuter des leçons apprises et des possibilités de mise à l'échelle. Dans le cas où les activités axées sur les résultats se terminent à des calendriers différents, ce qui rend nécessaire une prolongation du projet par l'UICN, comme prévu à la section VII du présent Accord, le rôle d'organisme chef de file peut être transféré à l'UICN pour finaliser l'évaluation finale du projet et la réponse correspondante de la direction dans le cadre du rapport final.

Accord sur les droits de propriété intellectuelle et l'utilisation du logo sur les produits livrables du projet et la divulgation d'informations (application aux produits 1.1, 1.2,2.3,2.4,2.5 et résultats 3,4 et 5 supervisés par le PNUD : afin de reconnaître comme il se doit la contribution du FEM, le logo du FEM

apparaîtra avec celui du PNUD sur tous les documents promotionnels, les autres documents écrits tels que les publications élaborées par le projet, et le matériel du projet. Toute citation de publications concernant des projets financés par le FEM doit également mentionner le FEM. Les informations seront divulguées conformément aux politiques pertinentes, notamment la politique de divulgation du PNUD[53] et la politique du FEM sur la participation du public[54.]

Les activités du S&E couvrent également la mise en place et la gestion d'un mécanisme de recours pour les communautés affectées par le projet et la collecte des plaintes du public. Cela implique de fournir les coordonnées des communautés affectées par le projet, de rendre les informations sur le projet facilement accessibles aux communautés affectées et de fournir une plateforme efficace et réactive pour traiter les plaintes et les doléances.

	Plan et budget de suivi et d'évaluation : Ce plan et budget S&E fournit une ventilation des coûts pour les activités S&E qui seront dirigées par l'unité de gestion du projet pendant la mise en œuvre du projet. Ces coûts sont inclus dans le Composante 4 du cadre de résultats et du PTBA. La supervision et la participation du bureau national du PNUD, des conseillers techniques régionaux et des unités de siège ne sont pas incluses car elles sont couvertes par la redevance du FEM.		
GEF S&E exigences	**Responsabilité principale**	**Coûts indicatifs (US$)**	**Cadre temporel**
Atelier d'Inception	Bureau de Pays du PNUD et UICN	*10 000*	Dans les 60 jours suivant l'approbation de ce projet par le CEO.
Rapport de démarrage	Chef de projet	Aucun	Dans les 90 jours suivant l'approbation de ce projet par le CEO.
S&E des indicateurs de base du FEM et du cadre de résultats du projet	Chef de projet	*Par an : 5,000*	Annuellement et À mi-parcours (MP) et clôture.
Rapport d'exécution du projet GEF (PIR)	Chef de projet, UICN et PNUD (équipe CO et PNUD-FEM avec contributions de l'UICN)	*Par an : 5,000*	Annuellement, généralement entre juin et août
Suivi des indicateurs du cadre de gestion des sauvegardes et du plan d'action pour l'égalité des sexes x2_"	Chef de projet, PNUD CO	*Par an : 10 000*	En cours.
Missions de supervision	PSC, UICN, PNUD CO Chef de projet	Aucun	Annuellement
***Évaluation Indépendante** À mi-parcours (MP) (EIM)*	UICN, CO PNUD, Équipe de projet	*70,000*	*31st Décembre 2024*

[53] Voir http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/transparency/information_disclosurepolicy/
[54] Voir https://www.thegef.org/gef/policies_guidelines

	Plan et budget de suivi et d'évaluation : Ce plan et budget S&E fournit une ventilation des coûts pour les activités S&E qui seront dirigées par l'unité de gestion du projet pendant la mise en œuvre du projet. Ces coûts sont inclus dans le Composante 4 du cadre de résultats et du PTBA. La supervision et la participation du bureau national du PNUD, des conseillers techniques régionaux et des unités de siège ne sont pas incluses car elles sont couvertes par la redevance du FEM.		
GEF S&E exigences	**Responsabilité principale**	**Coûts indicatifs (US$)**	**Cadre temporel**
	et équipe PNUD-FEM		
Évaluation Indépendante Finale (EIF)	UICN, CO PNUD, Équipe de projet et équipe PNUD-FEM	*80,000*	*31st March 2027*
COÛT TOTAL indicatif		*260 000* *(2,9% de la subvention totale du FEM)*	*Ajouté au composant 4 du TBWP*

Les termes de références, le processus d'évaluation et le rapport final de l'évaluation technique suivront les directives préparées par l'UICN et le BIE du PNUD pour les projets financés par le FEM. Comme il est indiqué dans les présentes lignes directrices, l'évaluation sera « indépendante, impartiale et rigoureuse ». Les consultants qui seront embauchés pour entreprendre la mission seront indépendants des organisations qui ont participé à la conception, à l'exécution ou à la prestation de conseils sur le projet à évaluer. Le point focal opérationnel du FEM et d'autres parties prenantes seront associés et consultés au cours du processus d'évaluation finale. La Direction PNUD-FEM fournit un appui supplémentaire en matière d'assurance de la qualité. L'UICN sera responsable de l'assurance qualité pour tous les aspects des extrants 1.3, 2.1 et 2.2. Le rapport final sur l'évaluation technique sera approuvé par l'UICN (pour les produits 1.3, 2.1 et 2.2), le PNUD (Bureau de pays et conseiller technique régional PNUD-FEM pour les produits 1.1, 1.2, 2.3, 2.4, 2.5, résultats 3, 4 et 5) et sera approuvé par le comité de pilotage. Le rapport TE sera accessible au public en anglais sur le ERC du PNUD. Une fois téléchargé sur le ERC, le BIE du PNUD entreprendra une évaluation de la qualité et validera les conclusions et les notes du rapport TE, et évaluera la qualité du rapport TE. De même, l'UICN procédera à un examen de la qualité du rapport d'évaluation et le soumettra avec le rapport au Bureau de l'évaluation du FEM au plus tard six mois après l'achèvement de l'évaluation. Le rapport d'évaluation du BIE du PNUD sera envoyé au BIE du FEM en même temps que le rapport d'évaluation final du projet.

VII. DISPOSITIFS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Section 1 : Rôles et responsabilités générales dans le mécanisme de gouvernance des projets

Partenaire de mise en œuvre : Le Partenaire de Mise en œuvre de ce projet est l'Agence Sénégalaise de Reboisement de la Grande Muraille Verte (ASERGMV), sous les modalités de la MNI conformément à l'accord entre le gouvernement sénégalais et le PNUD. La supervision sera assurée par deux agents d'exécution du FEM, le PNUD et l'UICN. Le PNUD supervisera les produits 1.1, 1.2, 2.3, 2.4 et 2.5 et les résultats 3, 4 et 5. L'UICN assurera la supervision des extrants 1.3, 2.1 et 2.2.
L'organe directeur général sera le Comité directeur du projet (CPS), qui sera un organe multipartite, auquel participeront le PNUD, l'UICN et un certain nombre d'entités gouvernementales.

Le Partenaire de Mise en œuvre est l'entité à laquelle l'Administrateur du PNUD a confié la mise en œuvre de l'assistance du PNUD spécifiée dans le présent Document de Projet, signé, tout en assumant l'entière responsabilité et l'obligation de rendre compte de l'utilisation efficace des ressources du PNUD et de la livraison des produits, comme indiqué dans le présent document.

Le Partenaire de Mise en œuvre est responsable de l'exécution de ce projet. Les tâches spécifiques comprennent :

- Planification, coordination, gestion, suivi, évaluation et rapport de projet. Cela inclut la fourniture de toutes les informations et données requises pour l'établissement de rapports sur les projets en temps opportun, complets et fondés sur des preuves, y compris les résultats et les données financières, le cas échéant. Le Partenaire de Mise en œuvre s'efforcera de garantir que la S&E au niveau du projet est entreprise par des instituts nationaux et est alignée sur les systèmes nationaux de sorte que les données utilisées et générées par le projet soutiennent les systèmes nationaux.
- Superviser la gestion des risques du projet tels qu'ils sont inclus dans le présent Document de Projet, et les nouveaux risques qui peuvent apparaître pendant la mise en œuvre du projet.
- L'acquisition de biens et de services, y compris les ressources humaines.
- Gestion financière, y compris la supervision des dépenses financières par rapport aux budgets des projets.
- Approuver et signer le plan de travail pluriannuel.
- Approuver et signer le rapport de livraison combiné à la fin de l'année ; et,
- Signer le rapport financier ou l'autorisation de financement et le certificat de dépenses.

Parties responsables
La ville de Thiès est une partie responsable, directement impliquée dans l'exécution du projet et recevant des fonds de l'ASERGMV pour ses activités.

L'Unité **de Gestion du Projet (UGP)**, sera logée au sein de l'ASERGMV à Dakar. L'UGP mettra en œuvre les activités du projet pour l'UICN et le PNUD et assurera la coordination financière et administrative, avec l'appui de deux assistants techniques siégeant dans les deux régions cibles (voir ci-dessous). L'UGP sera composée d'un gestionnaire de projet (PM), un responsable administratif et financier, un assistant administratif, un spécialiste des achats, un spécialiste S&E/communication/genre, un assistant de projet et 2 chauffeurs. Le projet développera également des protocoles d'accord avec le ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la transition écologique (MEDDTE) (couvrant la

Direction des Eaux et Forêts, la Direction des Parcs Nationaux, et la Direction de l'Environnement), et l'Agence Nationale pour l'Aménagement du Territoire, afin de soutenir l'exécution des activités prévues.

L'UICN et le PNUD décaisseront des fonds pour la gestion de chacun de leurs produits responsables respectifs. Pour les besoins d'audit, l'UGP conservera une séparation claire de la comptabilité et de l'enregistrement des ressources pour les résultats du PNUD et les résultats de l'UICN, respectivement.

Sauf indication contraire explicite, le reste du texte de la présente section fait référence aux responsabilités du PNUD en matière de contrôle des produits 1.1, 1.2, 2.3, 2.4, 2.5 et des résultats 3, 4 et 5. L'UICN aura des responsabilités de supervision distinctes en ce qui concerne les extrants 1.3, 2.1 et 2.2.

Extrants 1.1, 1.2, 2.3, 2.4, 2.5 et résultats 3, 4 et 5 : Risques et suivi des risques

Les risques présentés à la section XI et à l'annexe 6 reflètent les facteurs restants qui se situent en dehors des activités directes du projet ou le long de sa périphérie.

Le contrôle des risques par le PNUD s'applique aux produits 1.1, 1.2, 2.3, 2.4, 2.5 et aux résultats 3, 4 et 5 dont le PNUD est responsable. Le Directeur du projet suivra les risques tous les trimestres et rendra compte de l'état des risques au bureau de pays du PNUD. Le bureau de pays du PNUD enregistrera les progrès accomplis dans le registre des risques ATLAS du PNUD. Les réponses de la direction aux risques critiques seront également communiquées au FEM dans le rapport annuel d'évaluation des risques critiques.

Produits 1.1, 1.2, 2.3, 2.4, 2.5 et résultats 3, 4 et 5 : Matériel, fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et des autres biens financés par le projet appartient au PNUD. Les questions relatives au transfert de propriété par le PNUD sont réglées conformément aux politiques et procédures applicables du PNUD.

Le **Comité technique national** se réunira deux fois par an et sera composé des institutions suivantes : ASERGMV ; DEFCCS ; DPN ; DPVE ; DEEC ; CSE ; ANCAR, INP, DIREL ; DAPSA ; ANACIM ; PUDC, PNDL ; SG de la Ville de Thiès ; UCAD et ISRA. Le Comité Technique, coordonné par ASERGMV, appuiera et conseillera l'UGP pour la planification détaillée de certaines actions et la mobilisation effective des acteurs concernés. Le comité technique pourra faire appel à toute personne dont les compétences et l'expertise dans les domaines liés à la gestion des écosystèmes et à l'adaptation au changement climatique sont reconnues.

Deux assistants techniques (un par région), seront recrutés et assis dans chaque zone d'intervention du projet). Ils assureront la coordination et le suivi quotidien des activités et des résultats du projet sur le terrain, en travaillant en étroite collaboration avec les services techniques déconcentrés et les autres parties prenantes impliquées et les communautés bénéficiaires.

Dans la RBF, l'assistant technique sera logé au sein des services techniques du ministère de l'Environnement, du développement durable et de la transition écologique (bureau conjoint de la Direction des Eaux et Forêts et de la Direction des Parcs Nationaux à Ranerou), qui désigneront deux points focaux pour le projet. La planification des activités de terrain se fera sans distinction entre le nord et le sud de la réserve, mais par une coordination étroite entre ces trois parties prenantes. Dans la ville de Thiès, l'assistant technique sera logé au sein des services de la mairie de Thiès, qui désignera un point focal comme interlocuteur principal dans la planification et la conduite des activités. Les points focaux joueront un rôle clé dans l'ancrage du projet au sein des institutions concernées, dans le suivi des activités

du projet, dans la mobilisation des principaux partenaires et parties prenantes, et dans la liaison du projet avec les initiatives nationales pertinentes.

En outre, les **Comités techniques locaux (CTL)** joueront le rôle de comités de pilotage locaux, reflétant les décisions du Comité de pilotage du projet (CPP) et du comité technique national. Les parties prenantes suivantes seront impliquées dans les CTL :

- Pour la région de Thiès : ville de Thiès, communes de Fandène, Notto Diobass, et Mont Rolland, ONG (GRAIM[55] ; ADT GERT[56] notamment) ;
- Pour la région RBF : municipalité de Houdalaye ; ONG Kawral et AVSF[57].
- Dans les deux régions cibles : IREF[58]; DRDR[59]; ARD[60]; ANCAR ; DREEC[61]; IRSE.

Les CTL se réuniront deux fois par an et soutiendront les points focaux et les deux assistants techniques dans l'exécution des activités prévues et la mobilisation des acteurs locaux. Ils examineront toutes les questions liées à la gestion des écosystèmes impliquant les communautés et participeront à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de travail annuel (PTA).

Parties prenantes du projet et groupes cibles :

Le projet s'appuiera sur les structures institutionnelles (services de l'État, autorités locales) et les organisations de la société civile aux niveaux central et local.

L'ASERGMV, en liaison avec l'UGP, assurera le renforcement des capacités institutionnelles, la coordination et le suivi-évaluation et travaillera en étroite collaboration avec les services techniques du MEDDTE (DEFCS, DPN, DEEC et DPVE) et de la Ville de Thiès ; elle signera avec eux des conventions de partenariat pour la mise en œuvre des activités respectivement dans la RBF et sur le plateau de Thiès. Toutes les activités liées à la gestion des écosystèmes sur le terrain seront planifiées et suivies par ces entités, en étroite coordination avec les institutions concernées telles que la DGPRE, l'ANACIM, la DIREL, l'IREF, l'ISRA, la SAED, le COMRECC et les ARD des deux régions cibles.

Par le biais de conventions avec ASERGMV, les ONG Kawral et AVSF dans la RBF et ENDA GRAIM et ADT GERT seront désignées pour fournir aux groupes et à leurs membres une assistance technique, organisationnelle et économique pour assurer la bonne mise en œuvre des activités et le suivi opérationnel. D'autres structures sectorielles seront impliquées dans la mise en œuvre du projet à travers des activités spécifiques sur la base de protocoles d'accord, notamment les communautés, le CSE, l'ANCAR, ou d'autres ONG d'exécution.

Grâce aux CTL, les groupes cibles, notamment les communautés locales, les unités pastorales et les groupes de femmes, seront régulièrement consultés sur les activités à mettre en œuvre et participeront activement aux décisions qui les concernent.

[55] Groupe de Recherche et d'Appui aux Initiatives Mutualistes (Groupe de Recherche et d'Appui aux Initiatives Mutualistes)
[56] Association pour le Développement des technologies et la Gestion de l'Espace et des Ressources des Terroirs (Association for the DeveloMPEnt of technologies and Management of Space and Land Resources)
[57] Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières)
[58] Inspection régionale des Eaux et Forêts (Regional Inspection of Water and Forests)
[59] Directions Régionales de Développement Rural (Regional Directorates of Rural DeveloMPEnt)
[60] Agence régionale de développement (Regional DeveloMPEnt Agency)
[61] Divisions Régionales de l'Environnement et des Etablissements Classés (Regional Divisions of the Environment and Classified Establishments)

PNUD : Le PNUD est responsable devant le FEM de la mise en œuvre de ce projet. Cela comprend la supervision de l'exécution du projet par le partenaire de mise en œuvre pour s'assurer que le projet est réalisé conformément aux politiques et procédures du PNUD et du FEM et aux normes et dispositions décrites dans la lettre de délégation de pouvoir (DOA) pour ce projet. Le Coordonnateur exécutif du PNUD pour le FEM, en consultation avec les Bureaux du PNUD et le Partenaire de Mise en œuvre, se réserve le droit de révoquer le DOA du projet, de suspendre ou d'annuler ce projet FEM**.** Le PNUD est responsable de la fonction d'assurance du projet dans la structure de gouvernance du projet et présente au comité de projet et assiste aux réunions du comité de projet en tant que membre non-votant.

UICN : L'UICN est responsable devant le FEM de la mise en œuvre et de la supervision des Extrants 1.3., 2.1 et 2.2.. Cela comprend la surveillance de l'exécution du projet pour s'assurer que les extrants 1.3., 2.1 et 2.2. sont menées conformément aux normes et dispositions convenues. L'UICN est chargée de fournir des services de gestion du cycle des projets du FEM, y compris l'approbation et le démarrage des projets, la supervision et la supervision des projets, ainsi que l'achèvement et l'évaluation des projets pour les extrants 1.3., 2.1 et 2.2. L'UICN est responsable du rôle d'assurance de projet du comité de projet/comité directeur pour les extrants 1.3., 2.1 et 2.2.

Assurance du projet est indépendante de la fonction de gestion de projet. Le rôle d'assurance de la qualité appuie le comité de pilotage et l'Unité de gestion de projet en exerçant des fonctions objectives et indépendantes de supervision et de surveillance des projets. Ce rôle permet de s'assurer que les jalons appropriés de la gestion de projet sont gérés et réalisés. Chaque agence accréditée par le FEM – le PNUD et l'UICN – est responsable de son rôle respectif dans la réalisation des résultats du projet conformément au descriptif de projet. L'UICN est responsable de la mise en œuvre des résultats des projets 1.3., 2.1 et 2.2.

Le PNUD est principalement responsable de tous les autres produits du projet. Le PNUD ou l'UICN ne peuvent déléguer aucune de leurs responsabilités en matière d'assurance qualité au Directeur de projet. Ce rôle de supervision des projets et d'assurance qualité est couvert par les frais de gestion de l'Agence du FEM. Ce projet sera mis en œuvre par deux agences d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le PNUD et l'UICN, et exécuté par l'intermédiaire de l'ASERGMV en tant qu'entité d'exécution. Les dispositions suivantes s'appliquent à cet égard:

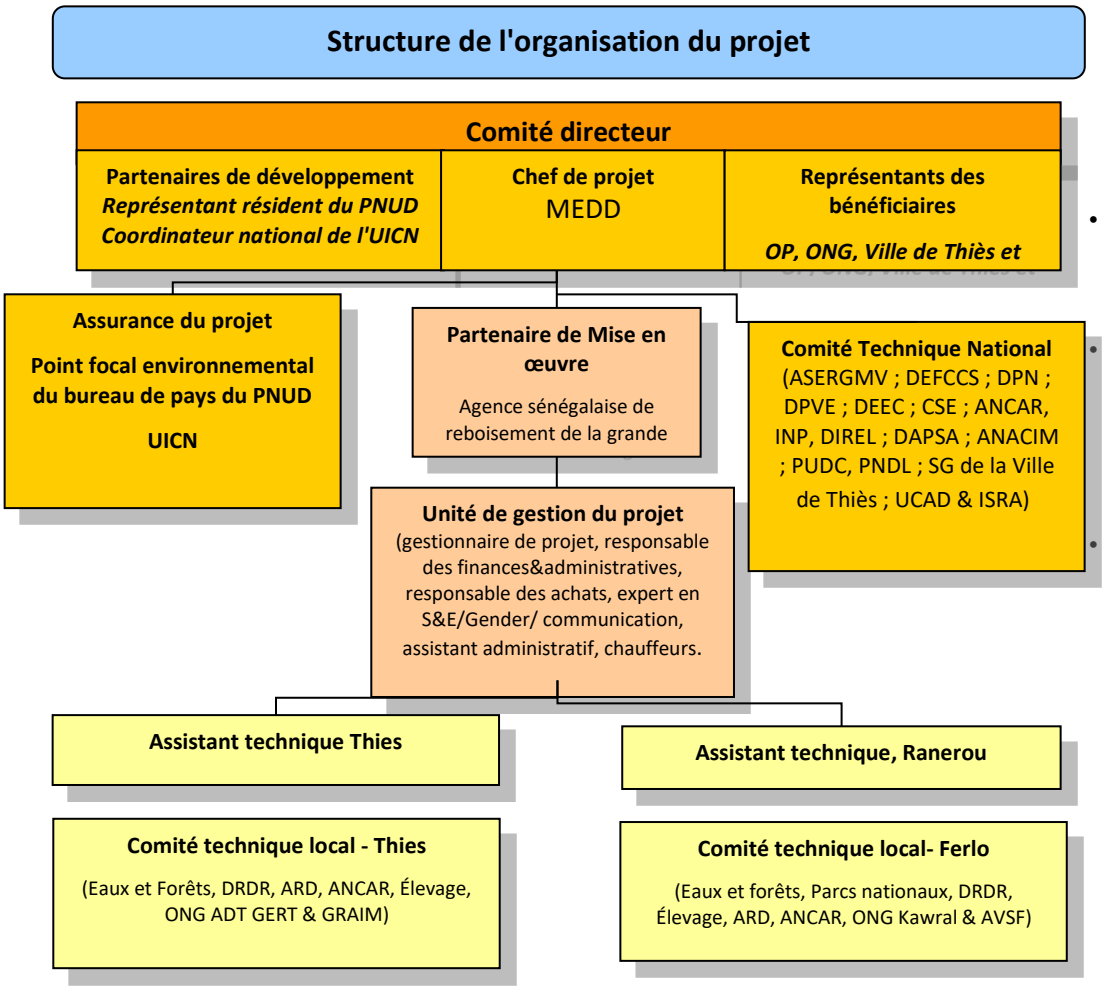
(i) Le PNUD est l'agence du FEM chargée de la mise en oeuvre et la supervision des résultats 1 et les produits 1.1 et 1.2; résultat 2 / produits 2.3, 2.4 et 2.5; résultats 3, 4 et 5. En tant qu'agence du FEM, l'obligation redditionnelle et la responsabilité de ces résultats et produits incomberont exclusivement au PNUD et les conditions juridiques régissant la mise en œuvre de ces résultats et produits du projet entre le PNUD et l'ASERGMV seront celles énoncées dans le présent descriptif de projet.

(ii) L'UICN sera l'agence du FEM qui mettra en œuvre et supervisera le résultat 1 / les extrants 1.3; résultat / extrants 2.1 et 2.2. En tant qu'agence du FEM, l'obligation redditionnelle et la responsabilité de ces produits incomberont exclusivement à l'UICN et les conditions juridiques régissant la mise en œuvre de ces produits seront convenues entre l'UICN et l'ASERGMV dans un descriptif de projet distinct.

Ni le PNUD ni l'UICN n'auront de responsabilité pour les résultats et extrants de l'autre et rien dans le présent descriptif de projet, le descriptif de projet à conclure entre l'UICN et l'ASERGMV ou tout autre arrangement juridique en relation avec le projet ne constitue, ou ne sera réputé constituer, une responsabilité conjointe et/ou solidaire entre le PNUD et l'UICN pour la mise en œuvre du projet.

Sans préjudice de ce qui précède, le PNUD fera office de point focal administratif aux fins de la présentation de rapports au FEM concernant le Projet. Le PNUD collectionnera les contributions reçues de l'UICN en relation avec les produits 1.3, 2.1. et 2.2 dans les rapports soumis au FEM, mais n'assumera aucune responsabilité quant au contenu de ces contributions reçues de l'UICN. x1_"

Section 2 : Structure de gouvernance du projet



Deuxième ligne de défense

- Le Bureau régional supervise la fonction RR et EFP de la conformité du PNUD dans l'assurance des projets.
- Le BPPS RTA supervise les fonctions de contrôle technique et de conformité au FEM dans l'assurance des projets. Le BBPS NCE PTA supervise la fonction RTA.
- Le coordonnateur exécutif du PNUD-FEM et le directeur adjoint du bureau régional peuvent révoquer le DOA/annuler/suspendre le projet ou assurer une surveillance renforcée.

Dans ce cas, le PNUD ne joue qu'un rôle de supervision de la mise en œuvre du projet par rapport à notre rôle au sein du Comité de projet et de la fonction d'assurance du projet, ce qui garantit une séparation complète des fonctions de supervision et d'exécution du projet.
Le représentant résident du PNUD assume l'entière responsabilité de la supervision et de l'assurance qualité de ce projet et veille à ce qu'il soit mis en œuvre dans les délais impartis, conformément aux exigences spécifiques du FEM et aux politiques et procédures du PNUD en matière de programmes et d'opérations (POPP), à son règlement financier et à son cadre de contrôle interne. Un représentant du bureau de pays du PNUD assumera le rôle d'assurance et présentera les résultats de l'assurance au Comité de projet, et assistera donc aux réunions du Comité de projet en tant que membre non-votant.

Section 3 : Séparation des tâches et pare-feu vis-à-vis de la représentation du PNUD au conseil d'administration du projet :

Comme indiqué dans les Normes fiduciaires minimales applicables aux Entités d'exécution du FEM, lorsqu'une Entité d'exécution du FEM (c'est-à-dire le PNUD) assure à la fois la supervision de l'exécution et l'exécution d'un projet, elle doit séparer ses fonctions de supervision et d'exécution du projet et décrire dans le Document de Projet, pertinent ce qui suit : 1) Un dispositif institutionnel satisfaisant pour la séparation des fonctions de supervision et d'exécution de l'exécution dans différents départements de l'Agence partenaire du FEM ; et 2) Des lignes de responsabilité, d'établissement de rapports et d'obligation de rendre des comptes clairement définies au sein de l'Agence partenaire du FEM entre les fonctions de supervision et d'exécution du projet.

Dans ce cas, le PNUD ne joue qu'un rôle de supervision de la mise en œuvre du projet par rapport à notre rôle au sein du Comité de projet et de la fonction d'assurance du projet et, par conséquent, une séparation complète des fonctions de supervision et d'exécution du projet a été assurée.

Section 4 : Rôles et responsabilités de la structure organisationnelle du projet :

a) Comité directeur de projet (CDP) ou Comité de projet**:** Tous les projets du PNUD doivent être régis par un comité multipartite établi pour examiner les performances sur la base du suivi et de l'évaluation, et les questions de mise en œuvre afin de garantir la qualité des résultats. Le Comité de projet (également appelé comité de pilotage du projet) est l'organe de surveillance le plus élevé et le plus spécialisé d'un projet.

Les deux principaux rôles (obligatoires) du CSP sont les suivants :

1) **Supervision de haut niveau de l'exécution du projet par le Partenaire de Mise en œuvre** (comme expliqué dans la section "Fournir une supervision" du POPP). Il s'agit de la fonction principale du CSP, qui comprend des évaluations annuelles (et selon les besoins) de tous les risques majeurs pour le projet, et des décisions/accords sur les actions de gestion ou les mesures correctives pour les traiter efficacement. Le CSP examine les preuves de la performance du projet sur la base du suivi, de l'évaluation et des rapports, notamment les rapports d'avancement, les évaluations, les registres des risques et le rapport de livraison combiné. Le CSP est chargé de prendre les mesures correctives nécessaires pour que le projet atteigne les résultats souhaités.
2) **Approbation des décisions stratégiques d'exécution du projet du Partenaire de Mise en œuvre** en vue d'évaluer et de gérer les risques, de suivre et d'assurer la réalisation globale des résultats et impacts prévus et d'assurer la durabilité à long terme des décisions d'exécution du projet du Partenaire de Mise en œuvre (comme expliqué dans la section "Gérer le changement" du POPP).

Conditions requises pour siéger à la CFP:

- ✓ Accepter le mandat du CPS et les règles relatives aux protocoles, au quorum et aux procès-verbaux.
- ✓ Se réunir annuellement ; au moins une fois.
- ✓ Déclarer tout conflit d'intérêts dans l'exercice des fonctions de membre du CSP et prendre toutes les mesures pour éviter tout conflit d'intérêts réel ou perçu. Cette divulgation doit être documentée et conservée dans les archives du PNUD.
- ✓ S'acquitter des fonctions du CPS conformément aux politiques et procédures du PNUD.

- ✓ Assurer le plus haut niveau de transparence et veiller à ce que les procès-verbaux des réunions du CSP soient enregistrés et communiqués aux parties prenantes du projet.

Responsabilités du CSP:

- ✓ Prise de décision par consensus :
 - o Le Comité de projet fournit une orientation et une direction générales au projet, en veillant à ce qu'il reste dans les limites des contraintes spécifiées et en assurant une supervision générale de la mise en œuvre du projet.
 - o Examiner les performances du projet sur la base du suivi, de l'évaluation et des rapports, notamment les rapports d'avancement, les registres des risques et le rapport de livraison combiné ;
 - o Le CSP est chargé de prendre des décisions de gestion par consensus.
 - o Afin d'assurer la responsabilité ultime du PNUD, les décisions du CPS devraient être prises conformément à des normes qui garantissent une gestion axée sur les résultats de développement, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace.
 S'il n'est pas possible de parvenir à un consensus au sein du Conseil en ce qui concerne les produits 1.1, 1.2, 2.3, 2.4, 2.5 et les résultats 3, 4 et 5, le Représentant résident du PNUD (ou son représentant) jouera un rôle de médiateur pour parvenir à un consensus et, s'il ne peut être trouvé, prendra la décision finale de veiller à ce que la mise en œuvre de ces résultats ne soit pas indûment retardée. De même, l'UICN aura un rôle similaire pour assurer sa responsabilité pour les décisions relatives aux extrants 1.3, 2.1, 2.3, le PNUD aura le statut d'observateur pour les décisions relatives aux extrants 1.3, 2.1, 2.3 et l'UICN aura le statut d'observateur pour les décisions relatives aux extrants 1.1, 1.2, 2.3, 2.4, 2.5 et aux résultats 3, 4 et 5.

- ✓ Superviser l'exécution du projet :
 - o Convenir des tolérances du chef de projet, le cas échéant, dans le cadre des paramètres définis dans le Document de Projet, et fournir des directives et des conseils pour les situations exceptionnelles où les tolérances du chef de projet sont dépassées.
 - o Apprécier les plans de travail annuels préparés par le Partenaire de Mise en œuvre du projet ; review combined delivery reports prior to certification by the implementing partner.
 - o Traiter toute question de haut niveau relative au projet, telle que soulevée par le chef de projet et l'assurance du projet ;
 - o Donner des conseils sur les modifications majeures et mineures du projet dans le cadre des paramètres fixés par le PNUD et le donateur et transmettre ces propositions de modifications majeures et mineures au coordinateur exécutif du PNUD BPPS Nature, Climat et Énergie (et au FEM, comme l'exigent les politiques du FEM) ;
 - o Fournir des directives et des recommandations de haut niveau à l'unité de gestion du projet afin de garantir que les produits livrables convenus sont produits de manière satisfaisante et conformément aux plans.
 - o Suivre et contrôler les activités cofinancées et la réalisation des montants de cofinancement de ce projet.
 - o Approuver le rapport de démarrage, les rapports annuels d'exécution des projets du FEM, les rapports d'examen À mi-parcours (MP) et d'évaluation finale.

- Assurer l'engagement des ressources humaines pour soutenir la mise en œuvre du projet, en arbitrant tout problème au sein du projet.

✓ Gestion des risques :
- Fournir des conseils sur les risques évolutifs ou matérialisés du projet et convenir des mesures d'atténuation et de gestion possibles pour traiter les risques spécifiques.
- Examiner et mettre à jour le registre des risques du projet et les plans de gestion associés sur la base des informations préparées par le partenaire de mise en œuvre. Cela comprend les risques liés qui peuvent être directement gérés par ce projet, ainsi que les risques contextuels qui peuvent affecter la réalisation du projet ou la conformité et la réputation du PNUD, mais qui sont hors du contrôle du projet. Par exemple, les risques sociaux et environnementaux associés aux activités cofinancées ou aux activités se déroulant dans la zone d'influence du projet et ayant des implications pour le projet.
- Traiter les griefs au niveau du projet.

✓ Coordination :
- Assurer la coordination entre les différents projets et programmes financés par les donateurs et le gouvernement.
- Assurer la coordination avec les différentes agences gouvernementales et leur participation aux activités du projet.

Composition du CPS : La composition du CSP doit inclure des personnes affectées aux trois rôles suivants:

1. **Chef de projet :** Il s'agit d'une personne qui représente l'ancrage du projet et préside (ou co-préside) le comité de pilotage. L'exécutif est généralement l'homologue national de haut niveau pour les projets mis en œuvre au niveau national (généralement de la même entité que le partenaire de mise en œuvre). Dans des cas exceptionnels, deux personnes issues d'entités différentes peuvent se partager ce rôle et/ou coprésider le Comité de projet. Si l'exécutif du projet copréside le PSC avec des représentants d'une autre catégorie, il le fait généralement avec un représentant du partenaire de développement. L'exécutif du projet est le ministère de l'Environnement et du Développement durable (à préciser lors de la signature du projet).
2. **Représentant(s) bénéficiaire(s) :** Individus ou groupes représentant les intérêts des groupes de parties prenantes qui bénéficieront finalement du projet. Leur fonction principale au sein du PSC est d'assurer la réalisation des résultats du projet du point de vue des bénéficiaires du projet. Souvent, des représentants de la société civile, des associations industrielles ou d'autres entités gouvernementales bénéficiant du projet peuvent remplir ce rôle. Il peut y avoir plusieurs représentants bénéficiaires dans un CSP. Le représentant du bénéficiaire (sont : Les OP, les ONG, la Ville de Thiès et les collectivités territoriales (à confirmer à la signature du projet)
3. **Partenaire(s) de développement :** Individus ou groupes représentant les intérêts des parties concernées qui fournissent un financement, une orientation stratégique et/ou une expertise technique au projet. Les partenaires du développement sont : Représentant résident du PNUD et coordinateur national de l'UICN, qui veilleront au respect des politiques du PNUD, de l'UICN et du FEM.

b) **Project Assurance :** L'assurance des projets relève de la responsabilité de chaque membre du CPS ; toutefois, le PNUD a un rôle d'assurance distinct pour tous les projets du PNUD en exerçant des fonctions objectives et indépendantes de supervision et de suivi pour les extrants 1.1, 1.2, 2.3, 2.4, 2.5 et les résultats 3, 4 et 5. L'UICN jouera un rôle équivalent pour les extrants 1.3, 2.1 et 2.3. Le PNUD assure l'assurance qualité et soutient le PSC (et l'unité de gestion du projet) en exerçant des fonctions

objectives et indépendantes de contrôle et de suivi du projet, y compris le respect de la gestion des risques et des normes sociales et environnementales du PNUD. Le PSC ne peut déléguer aucune de ses responsabilités en matière d'assurance qualité au gestionnaire de projet. L'assurance du projet est totalement indépendante de l'exécution du projet.

Un représentant désigné du PNUD jouant le rôle d'assurance du projet doit assister à toutes les réunions du PSC et soutenir les processus du PSC en tant que représentant sans droit de vote. Il convient de noter que si, dans certains cas, le rôle d'assurance du PNUD pour l'ensemble du projet peut englober des activités se déroulant à plusieurs niveaux (par exemple, mondial, régional), au moins un représentant du PNUD jouant cette fonction doit, dans le cadre de ses fonctions, spécifiquement assister PSC à une réunion et fournir PSC aux membres la documentation requise pour l'exercice de leurs fonctions. Le représentant du PNUD jouant la fonction principale d'assurance du projet est Mme Ndeye Fatou Diaw Guene, Chef d'équipe Environnement et Changement climatique.

c) **Gestion du Projet - Exécution du projet :** Le gestionnaire de projet (PM) (également appelé coordinateur de projet) est le plus haut représentant de l'unité de gestion de projet (PMU) et est responsable de la gestion quotidienne globale du projet au nom du partenaire de mise en œuvre, y compris la mobilisation de tous les intrants du projet, la supervision du personnel du projet, des parties responsables, des consultants et des sous-traitants. Le gestionnaire de projet présente généralement les principaux produits livrables et documents au PSC pour examen et approbation, notamment les rapports d'avancement, les plans de travail annuels, les ajustements des niveaux de tolérance et les registres de risques.
Le PM sera responsable de l'ensemble du projet (activités soutenues par le PNUD et l'UICN) mais tiendra des registres pour une allocation claire des ressources entre les résultats de l'UICN et du PNUD. L'UGP sera hébergée par l'ASERGMV. Tous les membres du personnel et consultants du PMU seront recrutés conformément aux politiques et contrats du Gouvernement. Les contrats précisent le temps prévu pour les produits du PNUD et de l'UICN, respectivement.

La fonction de **Coordonnateur du projet** prendra fin lorsque le rapport final d'évaluation finale du projet et les autres documents requis par le FEM et le PNUD auront été achevés et soumis au PNUD (y compris la clôture opérationnelle du projet). Le Chef de projet agira en tant que secrétaire du CPS et sera l'interface entre le Conseil, le PNUD et l'UICN. Pour le projet, le montant payable sera imputé dans les allocations budgétaires du PNUD et de l'UICN sous 'gestion de projet. Il / elle fournira également des conseils techniques liés au travail dans les différentes composantes qui seront facturées aux différentes composantes. On s'attend à ce que le gestionnaire du projet assiste à toutes les réunions du comité de pilotage et appuie les processus à titre de représentant sans droit de vote.

Un comité technique national et deux comités techniques locaux (dans le Ferlo et le Thiès) seront mis en place pour l'examen et la validation des livrables du projet. Ils comprendront les services techniques compétents, les ONG, les commissions municipales de l'environnement et toute autre partie prenante, le cas échéant.

Le principal représentant de l'UGP qui assiste aux réunions du comité de pilotage est : (à définir lors de la signature du projet).

Les agents de mise en œuvre des projets sont le PNUD et l'UICN, qui sont responsables devant le FEM de l'utilisation des ressources du projet telles qu'elles sont indiquées dans le document du projet ou dans tout amendement accepté par tous les donateurs. Le PNUD est responsable de l'utilisation des ressources pour les produits 1.1, 1.2, 2.3, 2.4, 2.5 et les résultats 3, 4 et 5. L'UICN est responsable de l'utilisation des ressources pour les extrants 1.3, 2.1, 2.3. Les deux agents d'exécution assureront un rôle de supervision et d'assurance qualité à trois niveaux – financé par les frais de gestion des agences du FEM – conformément aux résultats responsables de chaque agence. Pour le PNUD, cela impliquera du personnel du bureau de pays et des bureaux régionaux et du siège. Pour la DBSA, la supervision et l'assurance qualité seront assurées par le personnel de l'UICN. Le PNUD et l'UICN assurent l'assurance des projets indépendamment de leur fonction de gestion des projets. Les rôles d'assurance qualité du PNUD et de l'UICN pour chacun de leurs résultats respectifs de projet appuient le comité de pilotage du projet et l'Unité de gestion des projets en exerçant des fonctions objectives et indépendantes de supervision et de suivi des projets. Ces rôles garantissent une séparation appropriée des responsabilités entre le PNUD et l'UICN et la gestion des jalons de la gestion du projet sont gérés et réalisés. Chaque agence accréditée par le FEM – le PNUD et l'UICN – est responsable de son rôle respectif dans la réalisation des résultats du projet conformément au descriptif de projet. L'UICN est responsable de la mise en œuvre des résultats des projets 1.3, 2.1, 2.3 (aspects financiers); le PNUD est principalement responsable de tous les autres produits du projet. Le PNUD ou l'UICN ne peuvent déléguer aucune de leurs responsabilités en matière d'assurance qualité au Directeur du projet. Ce rôle de supervision des projets et d'assurance qualité est couvert par les frais de gestion versées par le FEM à chacune des agences.

VIII. PLANIFICATION ET GESTION FINANCIERES

Le coût total du projet est de *19 452 720 USD.* Ce projet est financé par une subvention *FPMA* de *8 949 533 USD, dont 5 291 826 USD* administrés par le PNUD et 3 657 707 USD administrés par l'UICN. 500.000 USD de cofinancement en espèces doit être administré par le PNUD et 10.003.187 USDd'autres cofinancements. Le PNUD, en tant qu'agent d'exécution du FEM, est responsable de l'exécution de 5 291 826 dollars des ressources du FEM et du cofinancement en espèces transféré sur le compte bancaire du PNUD uniquement et l'UICN est responsable de l'exécution de 3 657 707 dollars des États-Unis.

Co-financement : La réalisation effective des montants de cofinancement du projet sera suivie par le Bureau Pays du PNUD et l'UGP sur une base annuelle dans le PIF du FEM et sera rapportée au FEM lors de la *revue À mi-parcours (MP)* et du processus d'évaluation finale comme suit :
:

Source de cofinancement	Type de cofinancement	Montant du cofinancement (USD)	Cofinancement prévu Activités/Produits	Risques	Mesures d'atténuation des risques
ASERGMV	En nature	500,000	Comp 1-4 : coordination et gestion de projets	Aucun risque identifié	s/o
PDEPS	Investissement public	3,200,000	Comp2	Les activités PDEPS prévues n'ont pas lieu	Le projet peut toujours s'appuyer sur les interventions antérieures du PDEPS dans la région.
DGPRE	Investissement public	5,903,187	Comp1, 2 et PMC	Retards dans le démarrage des activités de la DGPRE	Possibilité pour le projet d'initier ses propres activités et de s'associer ensuite à la DGPRE lorsque le projet Pout démarre.
PUDC	En nature	100,000	Comp2&3	Les travaux prévus n'ont pas lieu	Risque limité pour le projet
UICN	En nature	300,000	Comp1	Lenteur du déploiement	Risque limité pour le projet

				des activités des projets de cofinancement	
PNUD	Espèces	500,000	Comp2 & PMCs	Liquidités non mises à disposition	s/o
Total		10,503,187			

Révision du Budget et Tolérance : Conformément au POPP du PNUD, le Comité de projet peut convenir avec le gestionnaire du projet d'un niveau de tolérance pour chaque plan détaillé dans le cadre du plan de travail pluriannuel global. La tolérance convenue doit être inscrite dans le Document de Projet, ou dans le procès-verbal approuvé de la réunion du Comité de projet. Il ne devrait normalement pas dépasser 10 % du budget annuel convenu au niveau de l'activité, mais rester dans les limites du plan de travail pluriannuel global approuvé au niveau de l'activité. Dans les limites des tolérances convenues, le chef de projet peut agir sans l'intervention du Comité de projet. Les restrictions suivantes s'appliquent :

Si les écarts suivants se produisent, le gestionnaire de projet/IP, par l'intermédiaire du Bureau Pays du PNUD, demandera l'approbation de l'équipe BPPS/NCE-VF afin de garantir un rapport précis au FEM. Il est **fortement encouragé de** maintenir les dépenses dans les limites du budget approuvé au niveau du compte budgétaire et de la Composante :

a) Les réaffectations budgétaires doivent prouver que les changements suggérés dans le budget n'entraîneront pas de changements importants dans les résultats à atteindre par le projet. Une justification solide est requise et ne sera approuvée qu'à titre exceptionnel. Réaffectations budgétaires entre les Composantes (y compris PMC) du budget total et des plans de travail (BTPT) approuvés qui représentent une valeur supérieure à 10% de la subvention totale du FEM.
b) Introduction de nouveaux produits/activités (c'est-à-dire de postes budgétaires) qui ne faisaient pas partie du Document de Projet, convenu et du PTOC et qui représentent une valeur supérieure à 5 % de la subvention totale du FEM. Les nouveaux postes budgétaires doivent être éligibles selon les politiques du FEM et du PNUD.
c) Coût de gestion du projet (CGP) : le budget de la Composante CGP est plafonné et ne peut être augmenté.

Tout dépassement du montant de la subvention FEM disponible doit être absorbé par des ressources non-FEM (par exemple, TRAC du PNUD ou cofinancement en espèces).

Prolongations du Projet: Le Représentant résident du PNUD et le Coordinateur exécutif du PNUD-FEM doivent approuver toutes les demandes de prolongation de projet. L'UICN fournira en temps voulu au PNUD des informations sur la mise en œuvre des produits 1.3, 2.1 et 2.2, car tout retard dans l'obtention de ces résultats affectera les résultats dont le PNUD est responsable. Le PNUD et l'UICN s'efforceront de convenir mutuellement de toute prolongation du projet. Dans le cas où le PNUD et l'UICN ne peuvent pas convenir mutuellement d'une période de prolongation, les dispositions suivantes s'appliquent :

i) Si le PNUD souhaite prolonger ses résultats, mais que l'UICN a achevé ses résultats, il peut demander une prolongation à ses frais de supervision.

ii) Si l'UICN souhaite prolonger ses résultats, mais que le PNUD a achevé ses résultats, le PNUD transférera le statut d'« organisme chef de file » à l'UICN, qui pourra alors demander une prolongation à ses frais de supervision.

Notez que toutes les prolongations entraînent des coûts et que le budget du projet FEM ne peut être augmenté. Une seule prolongation peut être accordée à titre exceptionnel et sous réserve des conditions et des durées maximales énoncées dans le POPP du PNUD ; les coûts de gestion du projet pendant la période de prolongation doivent rester dans les limites du montant initialement approuvé, et toute augmentation des coûts du PMC sera couverte par des ressources autres que le FEM ; les coûts supplémentaires de supervision du PNUD et UICN pendant la période de prolongation doivent être couverts par des ressources autres que le FEM, conformément aux orientations du PNUD énoncées dans le POPP du PNUD.

Audit : Le projet sera audité conformément aux règles et règlements financiers du PNUD et aux politiques d'audit applicables. Le cycle et le processus d'audit doivent être discutés lors de l'atelier de lancement. Si le Partenaire de Mise en œuvre est une agence des Nations Unies, le projet sera audité conformément aux politiques d'audit applicables à cette agence.
Il y aura un audit unique et commun pour chaque résultat de l'agence du FEM. L'audit tiendra compte de la séparation des responsabilités entre les produits 1.1, 1.2, 2.3, 2.4, 2.5 et les résultats 3, 4 et 5 du PNUD et les produits 1.3, 2.1 et 2.2 de l'UICN. Les ressources de gestion du projet couvriront les coûts de vérification pour chaque organisme.

Clôture du Project : La clôture du projet sera effectuée conformément aux exigences du PNUD décrites dans le POPP du PNUD. Tous les coûts encourus pour clôturer le projet doivent être inclus dans le budget de clôture du projet et déclarés comme engagements finaux du projet présentés au Comité du projet lors de l'examen final du projet. Les seuls coûts qu'un projet peut encourir après l'examen final du projet sont ceux inclus dans le budget de clôture du projet. L'UICN informera le PNUD de tous les risques et retards associés aux produits 1.3, 2.1 et 2.2 qui pourraient avoir une incidence sur la clôture globale du projet.

Conclusion Opérationnelle : Le projet sera opérationnellement terminé lorsque les derniers apports financés par le PNUD et UICN- auront été fournis et que les activités connexes auront été achevées. Cela comprend l'approbation finale du rapport d'évaluation finale (qui sera disponible en anglais) et la réponse correspondante de la direction, ainsi que la réunion du Comité du projet pour la revue de fin de projet. **La clôture opérationnelle doit avoir lieu à la date de fin calculée par la durée approuvée après la signature du Document de Projet, ou à la date révisée de clôture opérationnelle telle qu'approuvée dans la prolongation du projet. Toute activité prévue après la date opérationnelle nécessite l'approbation de la prolongation du projet.** Le Partenaire de Mise en œuvre, par le biais d'une décision du Comité de projet, notifiera le Bureau de pays du PNUD lorsque la clôture opérationnelle sera achevée. A ce stade, le projet doit avoir achevé le transfert ou la cession de tout équipement qui est encore la propriété du PNUD.

Transfert ou cession d'actifs : En consultation avec le Partenaire de Mise en œuvre et les autres parties du projet, le PNUD et UICN est chargé de décider du transfert ou de toute autre forme de cession des actifs. Il est recommandé que le transfert ou la cession d'actifs soit examiné et approuvé par le Comité de projet, conformément aux règles et règlements du PNUD. Les actifs peuvent être transférés au gouvernement pour les activités du projet gérées par une institution nationale à tout moment pendant la durée de vie d'un projet (il est fortement encouragé de le faire avant la date de clôture opérationnelle).

Dans tous les cas de transfert, un document de transfert doit être préparé et conservé dans le dossier[62]. Le transfert doit être effectué avant que l'unité de gestion du projet ne termine ses missions.

Clôture financière (clôture): Le projet sera financièrement clôturé lorsque les conditions suivantes auront été remplies : a) le projet est opérationnellement achevé ou a été annulé ; b) le Partenaire de Mise en œuvre a rapporté toutes les transactions financières au PNUD et UICN ; c) le PNUD et UICN a clôturé les comptes du projet ; d) le PNUD et UICN et le Partenaire de Mise en œuvre ont certifié un Rapport Combiné final sur l'Exécution du projet (qui sert de révision finale du budget).

Le projet sera financièrement achevé **dans les 6 mois suivant la clôture opérationnelle ou après la date d'annulation**. Si la clôture opérationnelle est retardée pour une raison justifiée et approuvée, le bureau national doit faire tout son possible pour clôturer financièrement le projet dans les 9 mois suivant l'achèvement de l'EF. Entre la clôture opérationnelle et la clôture financière, le Partenaire de Mise en œuvre identifiera et réglera toutes les obligations financières et préparera un rapport final des dépenses. Le bureau national du PNUD enverra les documents de clôture finaux signés, y compris la confirmation des dépenses cumulées finales et du solde non dépensé, à l'unité BPPS/NCE-VF pour confirmation avant que le projet ne soit financièrement clôturé dans Atlas par le bureau national du PNUD.

Remboursement au FEM : Si un remboursement au FEM des fonds non dépensés est nécessaire, il sera géré directement par la Direction du Bureau des Politiques et de l'Appui aux Projets FEM (BPPS/FEM) à New York. Aucune action n'est requise de la part du Bureau Pays du PNUD concernant le remboursement effectif du projet du PNUD à l'Administrateur du FEM.

[62] Voir https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PPM_Project%20Management_Closing.docx&action=default.

IX. BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL (PNUD)

Ce tableau concerne **uniquement** le **budget du PNUD** Le modèle d'ER de la CEO comprendra le budget de tous les financements du FEM gérés par le PNUD et l'UICN, les détails de ces deux budgets étant également présentés à l'annexe 16. Le budget de l'UICN (USD 3,657,707) figure dans le Document de Projet, de l'UICN.

Budget Total et Plan de Travail			
ID Atlas Award:	6603	ID Atlas Résultat Project:	00129031
Proposition Atlas ou Titre de la Subvention	00139210		
Unité commerciale Atlas	SEN10		
Atlas Primary RésultatTitre du projet	Adaptation basée sur les Écosystèmes (AbE) pour des ressources naturelles et des communautés agro-pastorales résilientes dans la réserve de biosphère du Ferlo et sur le plateau de Thiès		
PNUD-FEM PIMS n°.	10691		
Partenaire de Mise en œuvre	*Agence Sénégalaise de la Reforestation de la Grande Muraille Verte (ASERGMV)*		

Activité Atlas (Composante FEM)	**Agent d'exécution Atlas (partie responsable[2], PI ou PNUD)**	**ID Fonds Atlas**	**Nom du Donateur**	**Code de Compte Budgétaire de Atlas [3]**	**Description du Compte Budgetaire ATLAS [3]**	**Montant Année 1 (USD)**	**Montant Année 2 (USD)**	**Montant Année 3 (USD)**	**Montant Année 4 (USD)**	**Montant Année 5 (USD)**	**Total (USD)**	***Voir note budgétaire :***
COMPOSANTE 1 : Prise en compte des défis de l'adaptation dans les processus de planification et de budgétisation nationaux et provinciaux x2_"	**ASERGMV**	**62160**	**FPMA**	71200	Consultants internationaux	-	56,000	-	-	-	56,000	*1*
		62160	FPMA	71300	Consultants locaux	35,000	73,500	27,500	7,500	7,500	151,000	*2*
		62160	**FPMA**	72100	Services contractuels - Entreprises	40,000	-	-	-	-	40,000	*3*
		62160	**FPMA**	71600	Voyage	2,000	8,000	-	-	-	10,000	*4*
		62160	**FPMA**	75700	Formation, ateliers et conférences	71,500	47,500	2,000	2,000	2,000	125,000	*5*
		62160	**FPMA**	72200	Équipement et Mobilier	-	200,000	120,000	40,000	40,000	400,000	*6*
		62160	**FPMA**	74200	Audio-visuel&Frais de production d'imprimés	-	39,000	19,000	-	-	58,000	*7*
		62160	**FPMA**	74500	Dépenses diverses	-	-	-	-	326	326	*7b*

					Sous-total FEM	**148,500**	**424,000**	**168,500**	**49,500**	**49,826**	**840,326**	
					Résultat total 1	**148,500**	**424,000**	**168,500**	**49,500**	**49,826**	**840,326**	
Composante 2 : *Améliorer la productivité, la durabilité et la résilience des agriculteurs ruraux, en particulier les femmes et les jeunes, dans l'est de la RDC*	**ASERGMV**	**62160**	**FPMA**	71200	Consultants internationaux	-	-	-	21,000	-	21,000	*8*
		62160	**FPMA**	71300	Consultants locaux	37,500	25,000	12,500	-	-	75,000	*9*
		62160	**FPMA**	72100	Services contractuels - Entreprises	160,000	254,000	79,000	75,000	75,000	643,000	*10*
		62160	**FPMA**	72200	Équipement et mobilier	-	60,000	-	-	-	60,000	*11*
		62160	**FPMA**	71600	Voyage	2,750	2,000	750	3,000	-	8,500	*12*
		62160	**FPMA**	75700	Formation, ateliers et conférences	10,000	1,500	1,500	-	-	13,000	*13*
		62160	**FPMA**	72300	Matériaux & Marchandises	-	66,250	66,250	-	-	132,500	*15*
					Sous-total FEM	**210,250**	**408,750**	**160 000**	**99,000**	**75,000**	**953,000**	
			PNUD	72300	Matériaux & Marchandises	-	32,500	32,500	32,500	32,500	130,000	*16b*
					Sous-total PNUD	**-**	**32,500**	**32,500**	**32,500**	**32,500**	**130 000**	
					Résultat total 2	**210,250**	**441,250**	**192,500**	**131,500**	**107,500**	**1,083,000**	
Composante 3 : *Investissement dans les chaînes de valeur résilientes au changement climatique*	**ASERGMV**	**62160**	**FPMA**	71200	Consultants internationaux	10,500	77,000	122,500	45,500	10,500	266,000	*17*
		62160	**FPMA**	71300	Consultants locaux	7,500	57,500	90,000	35,000	10,000	200,000	*18*
		62160	**FPMA**	72200	Équipement et mobilier	-	-	800,000	800,000	400,000	2,000,000	*19*
		62160	**FPMA**	71600	Voyage	3,000	10,000	21,400	7,400	2,200	44,000	*20*
		62160	**FPMA**	75700	Formation, ateliers et conférences	10,000	33,000	49,000	8,000	-	100,000	*21*
					Sous-total FEM	**31,000**	**177,500**	**1,082,900**	**895 900**	**422,700**	**2,610,000**	
					Résultat total 3&4	**31,000**	**177,500**	**1,082,900**	**895 900**	**422,700**	**2,610,000**	

		62160	**FPMA**	71200	Consultants internationaux	38,000	2,500	2,500	2,500	44,500	90,000	*22*
COMPOSANTE 4 :		**62160**	**FPMA**	71300	Consultants locaux	30,000	5,000	5,000	5,000	35,000	80,000	*23*
Gestion des connaissances du projet et communication		**62160**	**FPMA**	71600	Voyage	8,500	5,500	5,500	5,500	11,500	36,500	*24*
	ASERGMV	**62160**	**FPMA**	71400	Services contractuels - individuels	26,500	26,500	26,500	26,500	26,500	132,500	*25*
		62160	**FPMA**	72100	Services contractuels - Entreprises	3,000	5,000	3,000	3,000	5,000	19,000	*26*
			FPMA	75700	Formation, ateliers et conférences	3,000	3,000	3,000	3,000	8,000	20,000	*27*
					Sous-total FEM	**109,000**	**47,500**	**45,500**	**45,500**	**130,500**	**378 000**	
					Résultat total 5	**109,000**	**47,500**	**45,500**	**45,500**	**130,500**	**378 000**	
		62160	**FPMA**	71200	Consultants internationaux	-	-	45,000	-	55,000	100,000	*28*
Suivi et évaluation		**62160**	**FPMA**	71300	Consultants locaux	-	-	20,000	-	20,000	40,000	*29*
		62160	**FPMA**	71600	Voyage	20,000	20,000	25,000	20,000	25,000	110,000	*30*
	ASERGMV	**62160**	**FPMA**	75700	Formation, ateliers et conférences	10,000	-	-	-	-	10,000	*31*
					Sous-total FEM	**30,000**	**20 000**	**90,000**	**20 000**	**100 000**	**260 000**	
					Total Budget S&E	**30,000**	**20 000**	**90,000**	**20 000**	**100 000**	**260 000**	
Coûts de gestion du projet [6]		**62160**	**FPMA**	71400	Services contractuels - individuels	37,500	37,500	37,500	37,500	37,500	187,500	*32*
		62160	**FPMA**	71600	Voyage	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	25,000	*33*
	ASERGMV	**62160**	**FPMA**	72500	Fournitures	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	5,000	*34*
		62160	**FPMA**	72800	Équipements Technologie de l'Information	8,000	-	-	-	-	8,000	*35*
		62160	**FPMA**	72100	Services contractuels - Entreprises	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	25,000	*36*

					Sous-total FEM	**56,500**	**48,500**	**48,500**	**48,500**	**48,500**	**250,500**	
			PNUD	71400	Services contractuels - individuels	54,500	54,500	54,500	54,500	54,500	272,500	*37*
			PNUD	72200	Équipement et mobilier	60,000	-	-	-	-	60,000	*38*
			PNUD	72300	Matériaux & Marchandises	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	25,000	*39*
			PNUD	73400	Location & Entretien d'autres équipements	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500	12,500	*40*
					Sous-total PNUD	**122,000**	**62,000**	**62,000**	**62,000**	**62,000**	**370,000**	
					Total Gestion du Projet	**178,500**	**110,500**	**110,500**	**110,500**	**110,500**	**620,500**	
					Sous-total PNUD	**122,000**	**94,500**	**94,500**	**94,500**	**94,500**	**500,000**	
					Sous-total FEM	**585,550**	**1,126,250**	**1,595,400**	**1,158,400**	**826,526**	**5,291,826**	
					T0TAL PROJET	**707,250**	**1,220,750**	**1,689,900**	**1,252,900**	**921,026**	**5,791,826**	

Résumé des Fonds :

	Montant Année 1	Montant Année 2	Montant Année 3	Montant Année 4	Montant Année 5	Total
FEM (géré par le PNUD)	1,126,250	1,595,400	1,158,400	826,526	5,291,826	1,126,250
FEM (géré par l'UICN)	1,543,500	687,000	355,500	111,707	3,657,707	1,543,500
PDEPS	640,000	640,000	640,000	640,000	640,000	3,200,000
DGPRE	1,263,187	1,160,000	1,160,000	1,160,000	1,160,000	5,903,187
ASERGMV	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	500,000
PUDC	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	100,000
PNUD	122,000	94,500	94,500	94,500	94,500	500,000
UICN	60,000	60,000	60,000	60,000	60,000	300,000

TOTAL	3,750,437	4,744,250	4,356,900	3,588,400	3,012,733	19,452,720

1	Expert international en ressources naturelles, 30 jours@700 USD/jour ; Expert international en planification et CC, 50 jours@700 USD/jour ;
2	Expert AbE et institutionnel, 25 jours@500 USD/jour ; Expert en genre/développement des capacités, 20 jours @ $500 ; Consultant pour l'évaluation institutionnelle des forces et faiblesses des organes de gouvernance existants dans la RBF et le Plateau de Thiès : 25 jours@500 USD/jour ; Consultant en planification de l'adaptation, 67 jours @$500 ; Consultant national en genre, 50 jours @$500 ; Consultant en planification de l'adaptation de la CC pour préparer un programme de sensibilisation sur l'AbE sensible au genre et diriger sa mise en œuvre, 50 jours @$500 ; Consultant en communication pour préparer un programme de sensibilisation sur l'AbE sensible au genre et diriger sa mise en œuvre, 50 jours @$500 ;
3	Contracter une société d'équipement météorologique pour établir un diagnostic de la station météo de Thiès et évaluer les besoins techniques dans la RBF (2* 20 000 $) ;
4	IJS et frais de déplacement de l'expert AbE et institutionnel ; frais de déplacement de l'expert en développement des capacités/du genre ; IJS et frais de déplacement : Int. Ressources naturelles Cons. ; Consultants DSA et Voyage Expert en planification internationale et CC ;
5	Atelier de développement des capacités dans chaque région (2 @ 1000 $) ; lancement officiel avec administration. Autorités, réunions de sensibilisation avec la ville de Thiès et 3 municipalités cibles ; Mise en place de comités techniques locaux (2 réunions @2000$ chacune) ; Réunions au niveau local : 6 réunions par région @2000 chacune ; Réunion de lancement pour définir les règles ou les procédures du comité technique @2000$, lieu de 2 formations de 5 jours pour 25 parties prenantes chacune sur la vulnérabilité au CC et la planification de l'adaptation @5000$ chacune ; Réunions du comité technique pour évaluer les besoins en AbE et travailler sur des protocoles de suivi standardisés (5 réunions @5000$ chacune) ;
6	Équipement météorologique, y compris l'entretien annuel, à 200 000 $ chacun ;
7	Préparation et diffusion d'un guide sur l'AbE @$20,0000 ; Organisation de programmes radio locaux sur l'AbE (12@$1500), Tournage et diffusion d'un film documentaire sur l'AbE pour protéger les écosystèmes (1 @$20000) ;
8	Dépenses diverses liées aux plans d'utilisation et de gestion des terres dans la RBF
9	Consultant international spécialisé dans les systèmes de financement innovants pour la protection de la nature, 30 jours @$700 ;
10	Consultant national - expert en stratégies de lutte contre l'érosion, 50 jours @$500 ; Consultant national - expert en stratégies de lutte contre l'érosion pour renforcer les capacités des CVD et des GPF sur les techniques DRS / CES et l'organisation d'appui, 50 jours @$500;Expert ANR, 20 jours $500 ; Expert en boisement et verdissement urbain, 30 jours $500 ;
11	Memorandum/Lettre d'Entente ONG (par ex. GRAIM) pour mettre en œuvre les stratégies anti-érosion préparées (et réaliser des travaux anti-érosion) dans 20 villages @10 000 chacun ; entrepreneurs pour creuser des étangs, des tranchées et d'autres infrastructures anti-érosion plus importantes @100 000 ; services de 6 éco-gardes pendant 4 ans @5 000 chacun ; Memorandum/Lettre d'Entente IREF Thiès pour la sensibilisation, la formation et les activités de démonstration, 4 municipalités @2000$ chacune ; Memorandum/Lettre d'Entente Ville de Thiès pour la production de semis d'arbres et de plantations, et l'organisation du système de parrainage, @15 000$;
12	Outils et petits équipements pour la RNA de Thiès : 20000 $; Acquisition d'équipements pour l'unité de production de plants d'arbres, gabions, poteaux indicateurs, 1 : 40 000 $;
13	Frais de déplacement de l'expert en anti-érosion ; Frais de déplacement de l'expert en stratégies anti-érosion ; Frais de déplacement du consultant international spécialisé dans les systèmes de financement innovants ; Frais de déplacement de l'expert RNA ; Frais de déplacement de l'expert en boisement et verdissement urbain ;
14	Série d'ateliers pour établir des stratégies anti-érosion avec 5 villages cibles @2000$ chacun ; Ateliers de formation sur les stratégies anti-érosion @3000$;
15	Acquisition et installation d'un matériel de clôture élargissant la zone d'exclos sur le plateau de Thiès @132 500$;
16	Cofinancement du PNUD en soutien aux activités du PVT
17	Expert international en développement du secteur privé et chaînes de valeur, 15 jours@700 USD/jour ; Expert international en développement du secteur privé et chaînes de valeur, 30 jours@700 USD/jour ; Expert international en développement du secteur privé et chaînes de valeur, 30 jours@700 USD/jour ; Expert international en développement du secteur privé et chaînes de valeur pour soutenir l'organisation de forums, 40 jours@700 USD/jour ; Expert international en développement du secteur

	privé et des chaînes de valeur pour soutenir la maintenance de la base de données dvpt & 25 jours@700 USD/jour ; Expert international en développement du secteur privé et des chaînes de valeur, 100 jours@700 USD/jour ; Expert international en équipement agroalimentaire, 30 jours@700 USD/jour ; Expert international en équipement agroalimentaire, 50 jours@700 USD/jour ; Expert international en financement du secteur privé/des MPE, 60 jours@700 USD/jour ;
18	Expert national en développement du secteur privé et chaînes de valeur, 15 jours@500 USD/jour ; Expert national en développement du secteur privé et chaînes de valeur, 30 jours@500 USD/jour ; Expert national en développement du secteur privé et chaînes de valeur, 30 jours@500 USD/jour ; Expert national en développement du secteur privé et chaînes de valeur pour soutenir l'organisation de forums, 40 jours@500 USD/jour ; Expert national en développement du secteur privé et chaînes de valeur pour soutenir la maintenance de la base de données dvpt & , 45 jours@500 USD/jour ; Expert national en développement du secteur privé et chaînes de valeur, 100 jours@500 USD/jour ; Expert national en équipement agroalimentaire privé, 30 jours@500 USD/jour ; Expert national en équipement agroalimentaire, 50 jours@500 USD/jour ; Expert national en financement du secteur privé/MPE, 60 jours@500 USD/jour ;
19	Acquisition d'équipements pour 100 MPE (50 par région, @$ 20.000) ;
20	Voyage d'experts en développement du secteur privé ; Voyage d'experts en équipement agroalimentaire ; Voyage d'experts en financement des MPE ;
21	Lancement des ateliers et des réunions de PSP dans les deux régions ; Installations de réunion ; Installations de réunion ; Installations et logistique pour 2 forums par région, @$10,000 chacun ; Installations et logistique pour des ateliers de formation (3 par région @3000 chacun) ; Installations et logistique pour des ateliers et des réunions @$20,000 ;
22	International climate change expert for Baseline study at project start, 40 days @$700; ESMF & ES plan consultant, 40 days@675 USD/day; KM and climate change expert, 50 days@700 USD/day
23	National climate change expert for Baseline study at project start, 40 days @$500; Communication expert over 5 years, 70 days@500 USD/day; KM and climate change expert, 50 days@500 USD/day
24	KM and communication missions travel costs @5,500 per year (Y2 to Y4) and @US$11,500 in Y5; travel costs for Baseline study at project start (US$5,500); Travel costs for safeguards expert (@US$3,000)
25	PMU M&E and KM officer @$26,500 per year;
26	Traduction des rapports d'EMP et dEF en anglais @$2,000 chacun ;
27	Réunions du Comité Directeur du Projet ; Atelier de fin de projet ;
28	Expert international en S&E et en changement climatique pour l'EMP ; Expert international en S&E et expert en changement climatique pour l'EF ;
29	Expert national en S&E et en changement climatique pour l'EMP ; Expert national en S&E et expert en changement climatique pour l'EF ;
30	Frais de déplacement de la mission EMP ; frais de mission EF ; S&E des indicateurs de base du FEM et du cadre de résultats du projet @5000 par an ; Rapport d'exécution du projet FEM (REP) @5000 par an ; Cadre de gestion des garanties et indicateurs du plan d'action pour l'égalité des sexes @10000 par an ;
31	Atelier de lancement du projet ;
32	Chef de projet à temps plein @37 500 $ par an ;
33	Frais de voyage du personnel de l'UGP ;
34	Fournitures de bureau ;
35	Ordinateurs et matériel de bureau ;
36	Audits financiers annuels ;
37	Spécialiste des achats @24 000 dollars par an ; chauffeur @6500 dollars par an ; assistants techniques (à Thiès et Ranerou) @12 000 dollars par an chacun ;
38	Véhicule 4*4;
39	Carburant, pétrole et autres huiles ;
40	Entretien du véhicule ;

.

X. CONTEXTE JURIDIQUE

Le présent Document de Projet, est l'instrument désigné comme tel aux articles I, III, V et X de l'Accord Standard d'Assistance de Base entre le Gouvernement du Sénégal et le PNUD, signé le 4 juillet 1987. Toutes les références dans l'ACSB à "l'Agence d'exécution" sont réputées se référer au "Partenaire de Mise en œuvre". Le point 2 de l'Article V : « Participation et contribution du Gouvernement à l'exécution des projets » stipule que « Chaque fois que l'assistance du PNUD prévoit la fourniture du matériel au Gouvernement, ce dernier prendra à sa charge, les frais de dédouanement de ce matériel, les frais de transport du port d'entrée jusqu'au lieu d'exécution du projet … ».

Ce projet sera mis en œuvre par ASERGMV ("Partenaire de Mise en œuvre") conformément à ses règlements financiers, règles, pratiques et procédures uniquement dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de Mise en œuvre ne fournit pas les orientations nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, la gouvernance financière du PNUD s'applique.

Les désignations employées et la présentation du matériel sur cette carte n'impliquent pas l'expression d'une opinion quelconque de la part du Secrétariat des Nations Unies ou du PNUD concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites.

XI. GESTION DES RISQUES

Le Partenaire de Mise en œuvre est une Entité Gouvernementale (NIM)

1. Conformément à l'article III de l'ACSB *[ou aux dispositions supplémentaires du Document de Projet,]*, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du Partenaire de Mise en œuvre, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la garde du Partenaire de Mise en œuvre, incombe au Partenaire de Mise en œuvre. À cette fin, le Partenaire de Mise en œuvre doit :
 a) mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation de sécurité dans le pays où le projet est réalisé ;
 b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du Partenaire de Mise en œuvre et à la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de suggérer des modifications au plan si nécessaire. Le fait de ne pas maintenir et de ne pas mettre en œuvre un plan de sécurité approprié tel que requis par les présentes sera considéré comme une violation des obligations du Partenaire de Mise en œuvre en vertu du présent Document de Projet,

3. Le Partenaire de Mise en œuvre accepte de déployer tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de Projet, n'est utilisé pour fournir un

soutien à des individus ou des entités associés au terrorisme et que les bénéficiaires de tout montant fourni par le PNUD en vertu des présentes ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité établi en vertu de la résolution 1267 (1999). La liste est accessible via http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml.

4. Le Partenaire de Mise En Œuvre reconnaît et convient que le PNUD ne tolérera pas le harcèlement sexuel et l'exploitation et les abus sexuels de quiconque de la part du Partenaire de mise en œuvre, et de chacune de ses parties responsables, de leurs sous-récipiendaires respectifs et d'autres entités impliquées dans la mise en œuvre du Projet, en tant que contractants ou sous-traitants et de leur personnel, et de toute personne fournissant des services pour eux dans le cadre du Document de Projet,.

 (a) Dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues par le présent Document de Projet,, le Partenaire de Mise en œuvre, et chacune de ses sous-parties mentionnées ci-dessus, se conformera aux normes de conduite énoncées dans la circulaire du Secrétaire Général ST/SGB/2003/13 du 9 octobre 2003, concernant les " mesures spéciales de protection contre l'exploitation et les abus sexuels " (" EAS ").

 (b) En outre, et sans limitation à l'application d'autres règlements, règles, politiques et procédures ayant une incidence sur la réalisation des activités dans le cadre du présent Document de Projet,, lors de la mise en œuvre des activités, le Partenaire de Mise en œuvre, et chacune de ses sous-parties mentionnées ci-dessus, ne se livrera à aucune forme de harcèlement sexuel ("HS"). Le HS est défini comme tout comportement importun de nature sexuelle dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il cause une offense ou une humiliation, ou qu'il soit perçu comme tel, lorsque ce comportement interfère avec le travail, devient une condition d'emploi ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant.

5. a) Dans l'exécution des activités prévues par le présent Document de Projet, le Partenaire de Mise en œuvre doit (en ce qui concerne ses propres activités) et doit exiger de ses sous-traitants visés au paragraphe 4 (en ce qui concerne leurs activités) qu'ils disposent de normes et de procédures minimales ou d'un plan pour développer et/ou améliorer ces normes et procédures afin de pouvoir prendre des mesures efficaces de prévention et d'investigation. Il s'agit notamment des politiques relatives au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux abus sexuels, des politiques relatives à la dénonciation des abus et à la protection contre les représailles, ainsi que des mécanismes de plainte, de discipline et d'enquête. Dans cette optique, le Partenaire de Mise en œuvre prendra et exigera que ces sous-parties prennent toutes les mesures appropriées pour :

 i. Empêcher ses employés, agents ou toute autre personne engagée pour fournir des services dans le cadre de ce Document de Projet, de s'engager dans le HS ou l'AES ;

 ii. Offrir aux employés et au personnel associé une formation sur la prévention et la réponse à la HS et à l'ESE, lorsque le Partenaire de Mise en œuvre et ses sous-parties visées au paragraphe 4 n'ont pas mis en place leur propre formation concernant la prévention de HS et d'AES, le Partenaire de Mise en œuvre et ses sous-parties peuvent utiliser le matériel de formation disponible au PNUD ;

iii. Signaler et suivre les allégations de HS et d'AES dont le Partenaire de Mise en œuvre et ses sous-parties visées au paragraphe 4 ont été informés ou ont eu connaissance d'une autre manière, ainsi que leur statut ;

iv. Orienter les victimes/survivantes de HS et AES vers une assistance sûre et confidentielle aux victimes ; et

v. Enregistrer et enquêter rapidement et confidentiellement toute allégation suffisamment crédible pour justifier une enquête de HS ou AES. Le Partenaire de Mise en œuvre informe le PNUD de toute allégation reçue et de toute enquête menée par lui-même ou l'une de ses sous-parties visées au paragraphe 4 en ce qui concerne leurs activités dans le cadre du Document de Projet,, et tient le PNUD informé au cours de l'enquête menée par lui-même ou l'une de ces sous-parties, dans la mesure où cette notification (i) ne compromet pas la conduite de l'enquête, y compris, mais sans s'y limiter, la sûreté ou la sécurité des personnes, et/ou (ii) ne contrevient pas aux lois qui lui sont applicables. À la suite de l'enquête, le Partenaire de Mise en œuvre informe le PNUD de toute mesure prise par lui-même ou par l'une des autres entités à la suite de l'enquête.

b) Le Partenaire de Mise en œuvre doit établir qu'il s'est conformé à ce qui précède, à la satisfaction du PNUD, lorsque le PNUD ou toute partie agissant en son nom lui demande de fournir cette confirmation. Le non-respect par le Partenaire de Mise en œuvre, et par chacune de ses sous-parties visées au paragraphe 4, de ce qui précède, tel que déterminé par le PNUD, sera considéré comme un motif de suspension ou de résiliation du Projet.

6. La durabilité sociale et environnementale sera renforcée par l'application des Normes Sociales et Environnementales du PNUD (http://www.undp.org/ses) et du Mécanisme de Responsabilisation correspondant (http://www.undp.org/secu-srm).

7. Le Partenaire de Mise en œuvre doit : (a) mener les activités liées au projet et au programme d'une manière conforme aux normes sociales et environnementales du PNUD, (b) mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou le programme afin de se conformer à ces normes, et (c) s'engager de manière constructive et opportune à répondre à toutes les préoccupations et plaintes soulevées par le biais du Mécanisme de Responsabilisation. Le PNUD s'efforcera de garantir que les communautés et les autres parties prenantes du projet sont informées du mécanisme de responsabilisation et y ont accès.

8. Tous les signataires du Document de Projet, doivent coopérer de bonne foi à tout exercice d'évaluation des engagements liés au programme ou au projet ou de la conformité aux normes sociales et environnementales du PNUD. Cela comprend l'accès aux sites du projet, au personnel concerné, aux informations et à la documentation.

9. Le Partenaire de Mise en œuvre prendra les mesures appropriées pour empêcher l'utilisation abusive de fonds, la fraude ou la corruption, par ses fonctionnaires, consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-récipiendaires dans la mise en œuvre du projet ou l'utilisation des fonds du PNUD. Le Partenaire de Mise en œuvre s'assurera que ses politiques de gestion financière, de lutte contre la corruption et la fraude sont en place et appliquées pour tous les financements reçus du PNUD ou par son intermédiaire.

10. Les exigences des documents suivants, alors en vigueur au moment de la signature du Document de Projet, s'appliquent au Partenaire de Mise en œuvre : (a) Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et (b) Directives d'enquête du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD. Le Partenaire de Mise en œuvre accepte les exigences des documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de Projet, et sont disponibles en ligne à l'adresse www.undp.org.

11. Dans le cas où une enquête est nécessaire, le PNUD a l'obligation de mener des enquêtes relatives à tout aspect des projets et programmes du PNUD, conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Le partenaire chargé de la mise en œuvre apporte sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition du personnel, des documents pertinents et en accordant l'accès aux locaux du partenaire chargé de la mise en œuvre (et de ses consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-récipiendaires), à des fins, à des moments et à des conditions raisonnables, qui peuvent être nécessaires aux fins d'une enquête. En cas de limitation du respect de cette obligation, le PNUD consultera le Partenaire de Mise en œuvre pour trouver une solution.

12. Les signataires du présent Document de Projet, s'informeront rapidement les uns les autres de toute incidence d'utilisation inappropriée des fonds, ou de toute allégation crédible de fraude ou de corruption, dans le respect de la confidentialité.

 Lorsque le Partenaire de Mise en œuvre apprend qu'un projet ou une activité du PNUD, en totalité ou en partie, fait l'objet d'une enquête pour fraude/corruption présumée, il en informe le Représentant Résident/Chef de Bureau du PNUD, qui informe rapidement le Bureau de l'Audit et des Enquêtes (BAE) du PNUD. Le Partenaire de Mise en œuvre fournit des mises à jour régulières au chef du PNUD dans le pays et au Bureau de l'audit et des Enquêtes sur l'état d'avancement et les actions relatives à cette enquête.

13. Le PNUD a le droit d'être remboursé par le Partenaire de Mise en œuvre de tous les fonds fournis qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou qui ont été versés autrement que conformément aux termes et conditions du Document de Projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de Mise en œuvre en vertu du présent accord ou de tout autre accord. Le recouvrement de ce montant par le PNUD ne diminue ni ne réduit les obligations du Partenaire de Mise en œuvre au titre du présent Document de Projet.

 Si ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire de Mise en œuvre convient que les donateurs du PNUD (y compris le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds destinés aux activités prévues dans le présent Document de Projet, peuvent faire appel au Partenaire de Mise en œuvre pour le recouvrement de tous les fonds dont le PNUD a déterminé qu'ils ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou payés autrement que conformément aux termes et conditions du Document de Projet,.

 Note: Le terme "Document de Projet," tel qu'il est utilisé dans la présente clause est réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent faisant suite au Document de Projet, y compris ceux conclus avec les partie responsables, les sous-traitants et les sous-récipiendaires.

14. Chaque contrat émis par le Partenaire de Mise en œuvre en relation avec le présent Document de Projet, doit inclure une disposition indiquant qu'aucun frais, gratification, rabais, cadeau, commission ou autre paiement, autre que ceux indiqués dans la proposition, n'a été donné, reçu ou promis en relation avec le processus de sélection ou l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds du Partenaire de Mise en œuvre doit coopérer avec toutes les enquêtes et tous les audits après paiement.

15. Si le PNUD soumet aux autorités nationales compétentes, en vue d'une action en justice appropriée, des allégations d'actes répréhensibles liés au projet, le gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes mènent une enquête active et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il est établi qu'elles ont participé aux actes répréhensibles, recouvrent les fonds et les restituent au PNUD.

16. Le Partenaire de Mise en œuvre s'assure que toutes ses obligations énoncées dans la présente section intitulée " Gestion des risques " sont transmises à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-récipiendaire et que toutes les clauses de la présente section intitulée " Clauses standard de gestion des risques " sont incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus à la suite du présent Document de Projet.

XII. ANNEXES OBLIGATOIRES

1. Modèle de budget du FEM (disponible auprès du BPAP NCE-VF)
2. Carte du Projet et coordonnées géospatiales de la zone du projet
3. Plan de travail Pluriannuel
4. Plan de Suivi
5. Procédure d'Évaluation Sociale et Environnementale (PESA)
6. Registre des risques d'Atlas du PNUD
7. Vue d'ensemble des consultations techniques/sous-contrats
8. Plan d'engagement des parties prenantes
9. Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ou autres cadres/plans d'ESE
10. Analyse genre et plan d'action genre
11. Plan de Passation de marchés - pour la première année de mise en œuvre notamment
12. Rapports techniques d'experts nationaux
13. Lettres de cofinancement
14. Indicateurs de base du FPMA/SCCF
15. Taxonomie du FEM
16. Budget consolidé du projet

Annexe 1 : Modèle de budget FEM

Expenditure Category	Detailed Description	Component (USDeq.)								Responsible Entity
		Component 1	*Component 2*	*Component 3*	*Component 4*	*M&E*	*Sub-Total*	*PMC*	Total (USDeq.)	(Executing Entity receiving funds from the GEF Agency)[1]
Equipment and Furniture	Acquisition of equipment for 100 MSEs (50 per region, @$ 20,000);			2 000 000			2 000 000		2 000 000	ASERGMV
Equipment and Furniture	Acquisition of anti-poaching equipment @$20,000; Procure equipment (balers, mowers, tools) for straw harvest and conservation @$100,000; Aquisition of bush fire control equipment for local control comittees, and training to users, 3 @$30,000; Acquisition of anti-poaching equipment @$30,000; Tools and small equipment for RNA in Thies @$20000; Acquisition of equipment for tree seedling production unit, gabions, sign posts, 1@$40,000;		300 000				300 000		300 000	ASERGMV
Equipment and Furniture	Meteorological equipement, including annual maintenance @$200,000 each;	400 000					400 000		400 000	ASERGMV

Materials & Goods	Acquisition and installation of fencing material for 12 exclosure zones @$100,000 each; Acquisition and installation of fencing material to reinforce the Katane exclosure @$150000; Acquisition and installation of fencing material for 2 new large exclosures @$250,000; Acquisition and installation of fencing material enlarged exclosure zone on the plateau of Thies @$132,500;		1 872 500				1 872 500		1 872 500	ASERGMV
Information Technology Equipmt	Computers and office equipement;						-	8 000	8 000	ASERGMV
Contractual Services - Individ	Full time project manager @$37,500 per year; Full time project administration & finance officer @$24,000 per year; Full time project administration Assistant @$12,000 per year;						-	361 500	361 500	ASERGMV
Contractual Services - Individ	PMU M&E and KM officer @$26,500 per year;				132 500		132 500		132 500	ASERGMV
Contractual Services-Companies	Annual financial audits;						-	25 000	25 000	ASERGMV
Contractual Services-Companies	Contract a meteorological equipment company to establish a diagnosis of the Thies meteo station and assess technical needs in the FBR (2* $20,000);	40 000					40 000		40 000	ASERGMV

Contractual Services-Companies	Contractors for digging ponds, drill boreholes and install anti-poaching miradors @$300,000; Building of 5 warehouses for hay storage, @$10000 each; Opening and maintenance of firebreaks @$350,000; Services of 50 Eco guards for 4 years, 50 @5000; MoU/LoA NGOs (e.g. GRAIM) to implement anti-erosion strategies prepared (and realize anti-erosion works) in 20 villages @10,000 each; Contractors for digging ponds, trenches and other anti-eorsion bigger infrastructure @100,000; Services of 6 Eco guards for 4 years @5000 each; MoU/LoA IREF Thies for sensitization, training and demonstration activities, 4 municipalities @$2000 each; MoU/LoA City of Thies for production of tree seedlings and plantations, and organisation of sponsoring system, @$15000;		1 593 000				1 593 000		1 593 000	ASERGMV
Contractual Services-Companies	Translation of MTR and TE reports into English @$2,000 each; Communication material development and dissemination @$3,000 per year;				19 000		19 000		19 000	ASERGMV
International Consultants	International agropastoral expert, 100 days @$700; International Consultant specialized in innovative financing systems for nature protection, 30 days @$700;		80 500				80 500		80 500	ASERGMV

International Consultants	International climate change expert for Baseline study at project start, 40 days @$700; ESMF & ES plan consultant, 40 days@675 USD/day; KM and climate change expert, 50 days@700 USD/day				90 000		90 000		90 000	ASERGMV
International Consultants	International M&E and climate change expert for MTR (US$45,000); International M&E and climate change expert for TE (US$55,000);					100 000	100 000		100 000	ASERGMV
International Consultants	International Natural resources expert,30 days@700 USD/day; International planning and CC expert, 50 days@700 USD/day; International CC vulnerability and local development expert, 50 days@700 USD/day; International CC vulnerability and local development expert, 50 days@700 USD/day; International CC vulnerability and local development expert, 50 days@700 USD/day;	168 000					168 000		168 000	ASERGMV

International Consultants	International Private sector development and value-chains expert, 15 days@700 USD/day; International Private sector development and value-chains expert, 30 days@700 USD/day; International Private sector development and value-chains expert, 30 days@700 USD/day; International Private sector development and value-chains expert to support forums organisation, 40 days@700 USD/day; International Private sector development and value-chains expert to support Database dvpt & maintenance, 25 days@700 USD/day; International Private sector development and value-chains expert, 100 days@700 USD/day; International agro-processing equipment expert, 30 days@700 USD/day; International agro-processing equipment expert, 50 days@700 USD/day; International Private sector/SME finance expert, 60 days@700 USD/day;			266 000			266 000		266 000	ASERGMV

Local Consultants	EbA and institutional Expert, 25 days@500 USD/day; Institutional expert, 25 days@500 USD/day; Gender/capacity development expert, 20 days @ $500; Consultant for the institutional assessment of the strengths and weaknesses of existing governing bodies in the FBR and the Plateau de Thiès : 25 days@500 USD/day; Adaptation planning consultant, 67 days @$500; National Gender consultant, 50 days @$500; CC adaptation planning consultant to prepare awareness program on gender-sensitive EbA and lead its implementation, 50 days @$500; Communication consultant to prepare awareness program on gender-sensitive EbA and lead its implementation, 50 days @$500 ; National Socio-economic expert, 50 days@500 USD/day; National Socio-economic expert, 50 days@500 USD/day; National Socio-economic expert, 50 days@500 USD/day;	231 000					231 000		231 000	ASERGMV

Local Consultants	National agropastoral expert, 100 days @ @$500; Consultant for participatory identification and delineation of 12 exclosure/no-take zones, 10 days per exclosure = 120 days @$500; Consultant for participatory identification and delineation of 2 large exclosures as per the Katné model, 30 days @$500; Pastoralism expert to train pastoralists in silage and hay baling techniques and prepare a training booklet, 60 days@$500; National Consultant to work with bush fires control committees in the villages of target zones, 50 days @$500; National communication expert to develop communication material against bush fires, 25 days @$50; National Consultant - expert in natural resource monitoring, 40 days @$500; National Consultant - expert in anti-erosion strategies, 50 days @$500; National Consultant - expert in anti-erosion strategies to reinforce the capacities of CVDs and GPFs on DRS / CES techniques and support organisation, 50 days @$500;ANR expert, 20 days $500; Afforestation and urban greening expert, 30 days $500;		282 500				282 500		282 500	ASERGMV

Local Consultants	National climate change expert for Baseline study at project start, 40 days @$500; Communication expert over 5 years, 70 days@500 USD/day; KM and climate change expert, 50 days@500 USD/day				80 000		80 000		80 000	ASERGMV
Local Consultants	National M&E and climate change expert for MTR (SU$20,000); National M&E and climate change expert for TE (US$20,000)					40 000	40 000		40 000	ASERGMV
Local Consultants	National Private sector development and value-chains expert, 15 days@500 USD/day; National Private sector development and value-chains expert, 30 days@500 USD/day; National Private sector development and value-chains expert, 30 days@500 USD/day; National Private sector development and value-chains expert to support forums organisation, 40 days@500 USD/day; National Private sector development and value-chains expert to support Database dvpt & maintenance, 45 days@500 USD/day; National Private sector development and value-chains expert, 100 days@500 USD/day; National Private agro-processing equipment expert, 30 days@500 USD/day; National agro-processing equipment expert, 50 days@500 USD/day; National			200 000			200 000		200 000	ASERGMV

	Private sector/SME finance expert, 60 days@500 USD/day;									
Training, Workshops and Confer	Inception workshop (US$ 10,000)					10 000	10 000		10 000	ASERGMV

Training, Workshops and Confer	Inception workshops of the coordination council of the FBR and the scientific and technical committee - 2 workshops $2500 each; Meetings of the scientific and technical committee, twice a year @$1000 each (10 in total); Training workshops (4 @ $10,000 each); Capacity development workshop in each region (2 @ $1000); Official launch with admin. Authorities, sensitization meetings with City of Thies and 3 target municipalities; Setting-up of local technical committees (2 meetings @$2000 each); Meetings at local level: 6 meetings per region @2000 each; Launch meeting for defining rules or procedures of the Technical Committee @$2000, venue for 2 five-day trainings of 25 stakeholders each on CC vulnerability and adaptation planning @$5000 each; Meetings of Techncial Commmitte to assess EbA needs and work on standardized monitoring protocols (5 meetings @$5,000 each); Validation workshop (act1.3.1);	127 000					127 000		127 000	ASERGMV

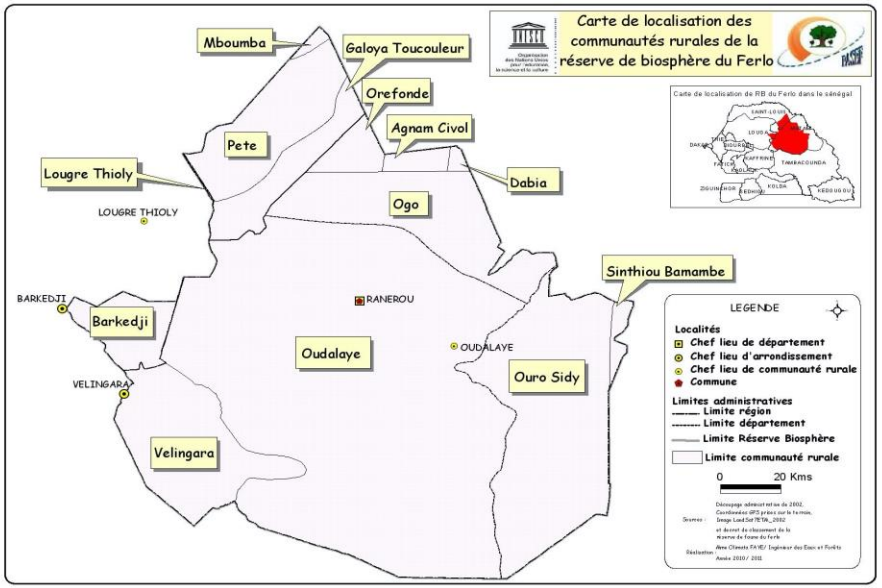
Training, Workshops and Confer	Launch workshops and meetings of PSP in the two regions; Meeting facilities; Meeting facilities; Facilities and logistics for 2 forums per region, @$10,000 each; Facilities and logistics for training workshops (3 per region @3000 each); Facilities and logistics for workshops and meetings @$20,000;			100 000			100 000		100 000	ASERGMV
Training, Workshops and Confer	Project Steering Committee Meetings; Project terminal workshop;				20 000		20 000		20 000	ASERGMV
Training, Workshops and Confer	Series of workshops to establish anti-erosion strategies with 5 target villages @$2000 each; Training workshops anti-erosion strategie @$3000;		13 000				13 000		13 000	ASERGMV
Travel	Travel cost of the PMU project staff;						-	25 000	25 000	ASERGMV
Travel	DSA and travel costs EbA and institutional Expert; Travel costs of Institutional expert ; Travel costs of Gender/capacity development expert; DSA and travel : Int. Natural resousces Cons.; Consutlants DSA and travel International planning and CC expert; DSA and travel for National Socio-economic expert;	19 000					19 000		19 000	ASERGMV

Travel	KM and communication missions travel costs @5,500 per year (Y2 to Y4) and @US$11,500 in Y5; travel costs for Baseline study at project start (US$5,500); Travel costs for safeguards expert (@US$3,000)				36 500		36 500		36 500	ASERGMV
Travel	MTR mission travel costs (US$5,000); TE mission costs (US$5,000); M&E of GEF core indicators and project results framework @5000 per year; GEF Project Implementation Report (PIR) @$5000 per year; Safeguards management framework and gender action plan indicators @10000 per year;					110 000	110 000		110 000	ASERGMV
Travel	Travel costs of agropastoral experts; Travel costs of participatory identification consultant; Travel costs of Pastoralism expert; Travel costs of national Consultant to work with bush fires control; Travel costs of National communication expert; Travel costs of expert in natural resource monitoring; Travel costs of expert in anti-erosion; Travel costs of expert in anti-erosion strategies; Travel international Consultant specialized in innovative financing systems;Travel costs ANR expert; Travel costs of Afforestation and urban greening expert;		27 000				27 000		27 000	ASERGMV

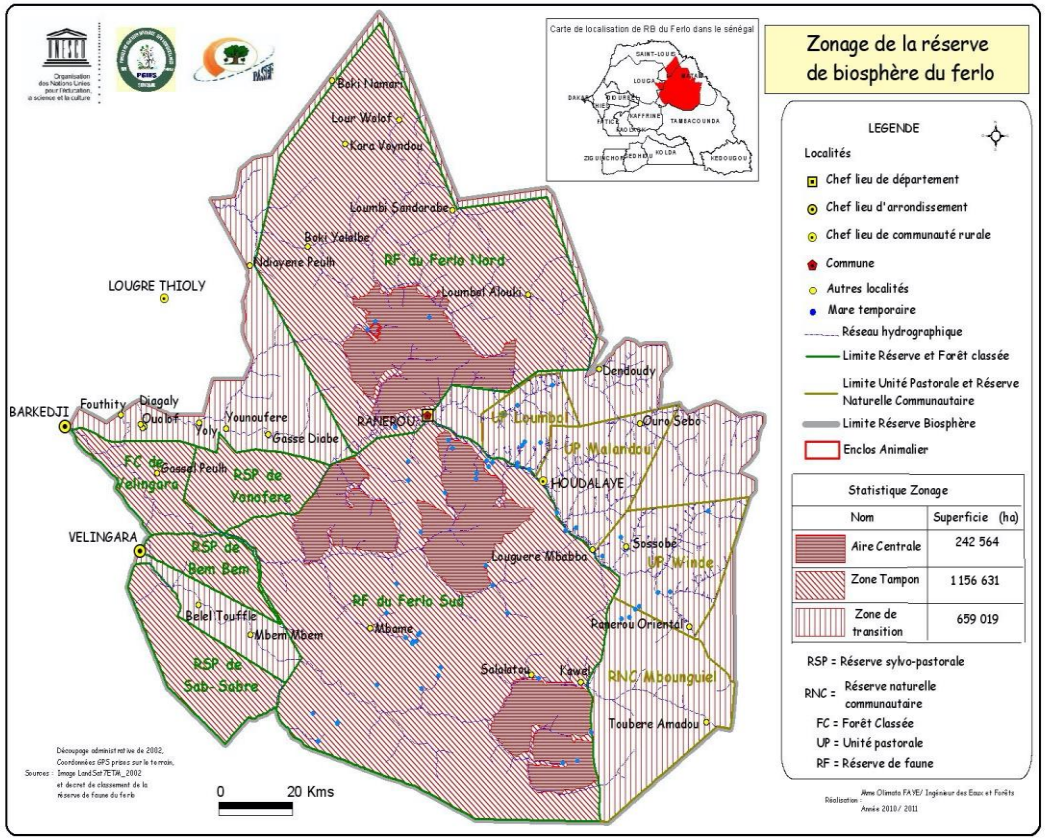
Travel	Travel Private sector development experts; Travel agro-processing equipment experts; Travel SME finance expert;			44 000			44 000		44 000	ASERGMV
Supplies	Office Supplies;						-	5 000	5 000	ASERGMV
Supplies	Provision of tree seedlings to enrich newly exclosed zones (12 @$5000);		60 000				60 000		60 000	ASERGMV
Audio Visual&Print Prod Costs	Preparation and dissemination of a guide on EbA @$20,0000; Organisation of local radio programs on EbA (12@$1500), Shooting and dissemination of a documentary film on EbA to protect ecosystems (1 @$20000);	58 000					58 000		58 000	ASERGMV
Audio Visual&Print Prod Costs	Publish training booklet;		2 000				2 000		2 000	ASERGMV
Miscellaneous Expenses	Miscellaneous Expenses linked to land use and management plans in the FBR	3 533					3 533		3 533	ASERGMV
		1 046 533	**4 230 500**	**2 610 000**	**378 000**	**260 000**	**8 525 033**	**424 500**	**8 949 533**	

Annexe 2 : Cartes des zones d'intervention du projet

Réserve de biosphère du Ferlo:

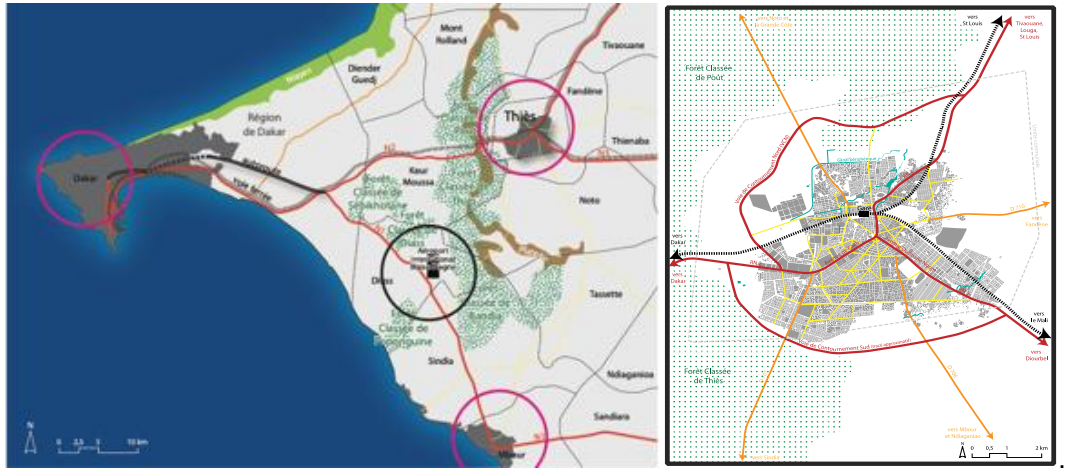


Carte de localisation des communes RBF (Ngom et al. 2011)

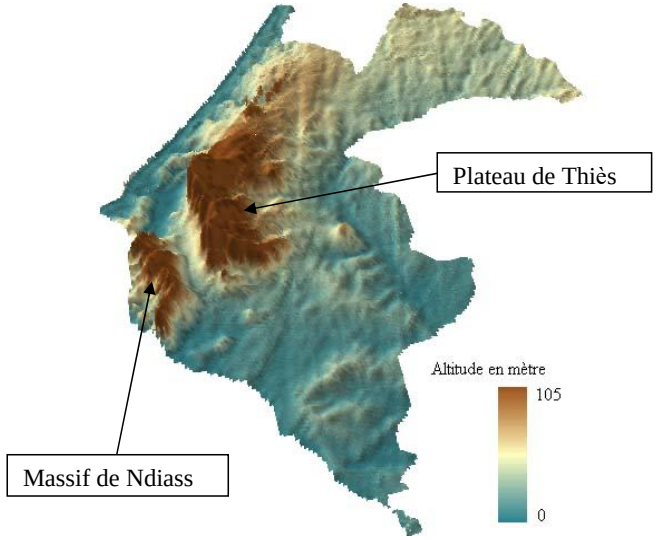


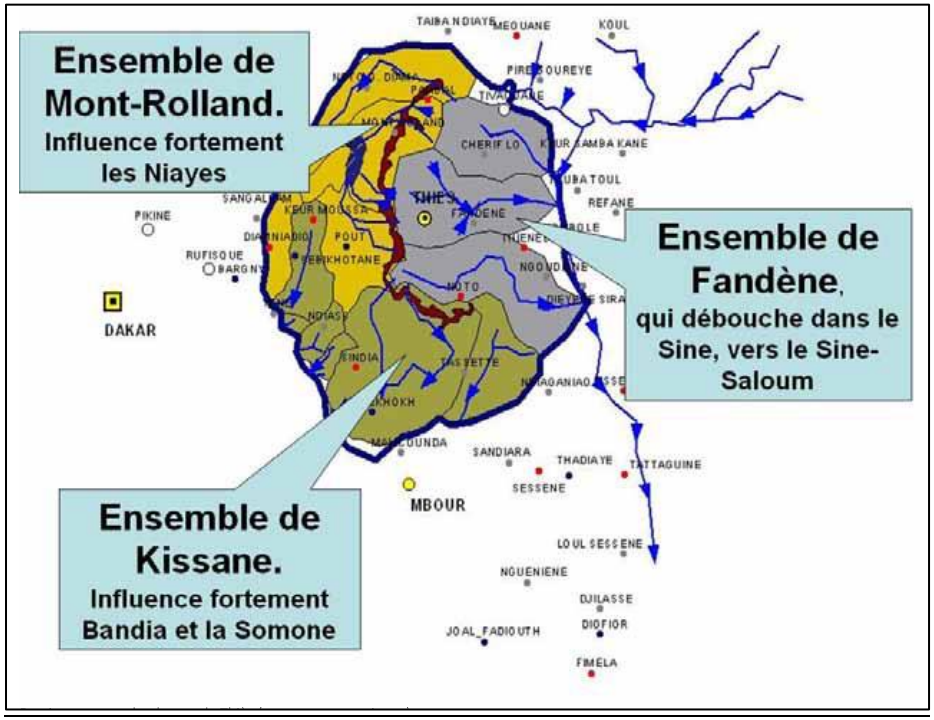
Emplacement et zonage de la RBF (Ngom et al., 2011)

PVT :

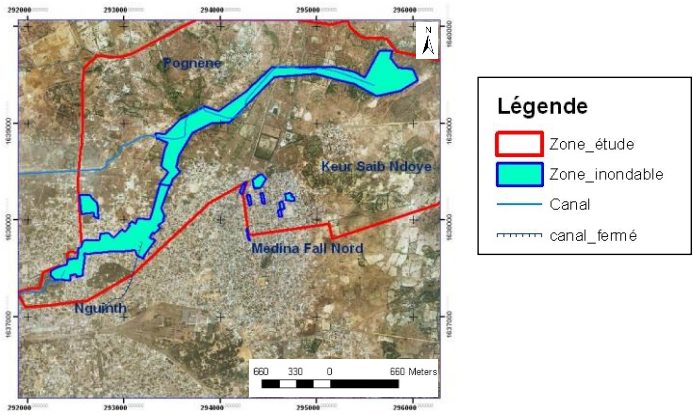


Situation de la ville de Thiès sur le plateau

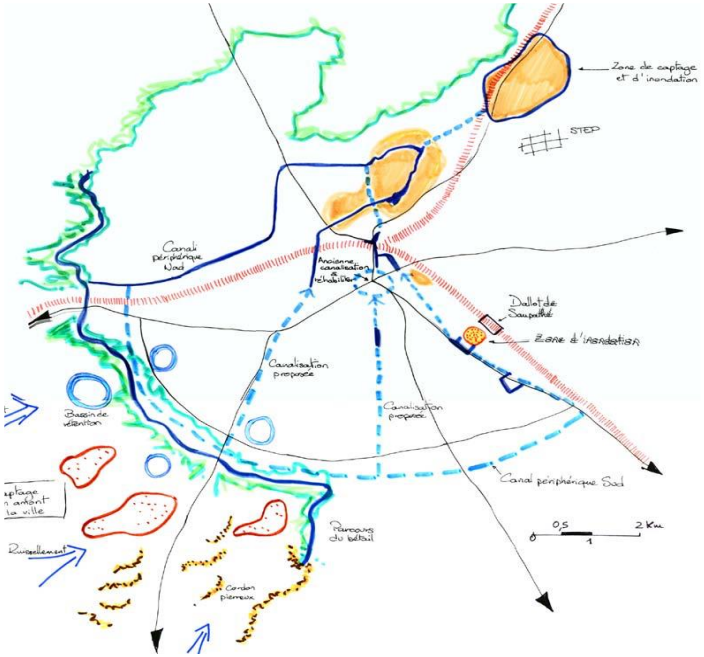




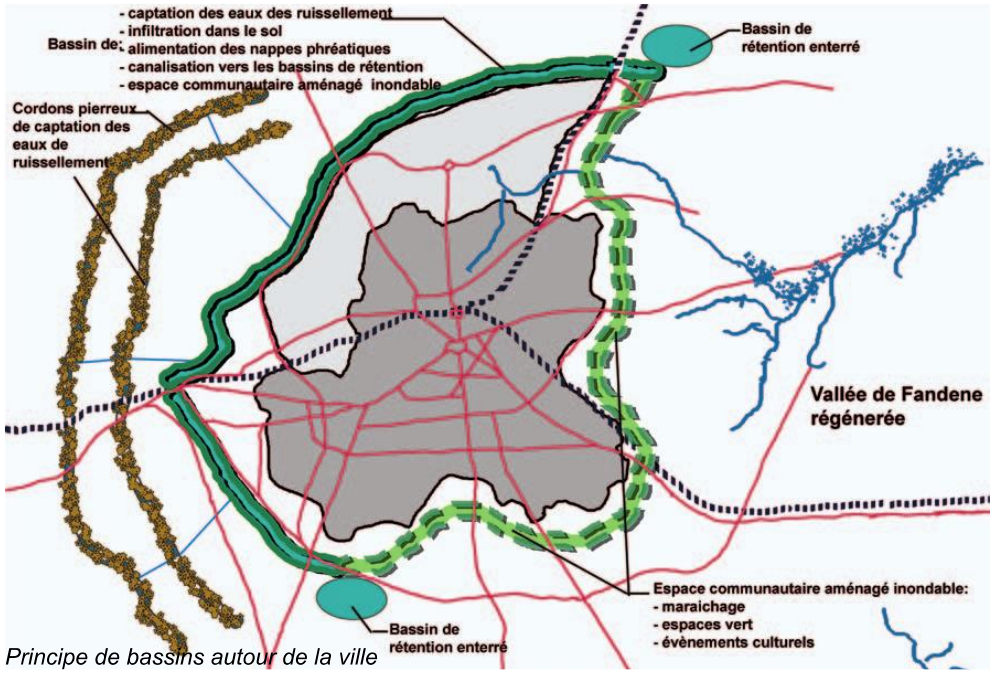
Bassins versants du Plateau de Thies p(source: www.graim.sn)



L'ensemble de la zone inondable située dans les quartiers Nord de Thiès (Ba et al. 2011)

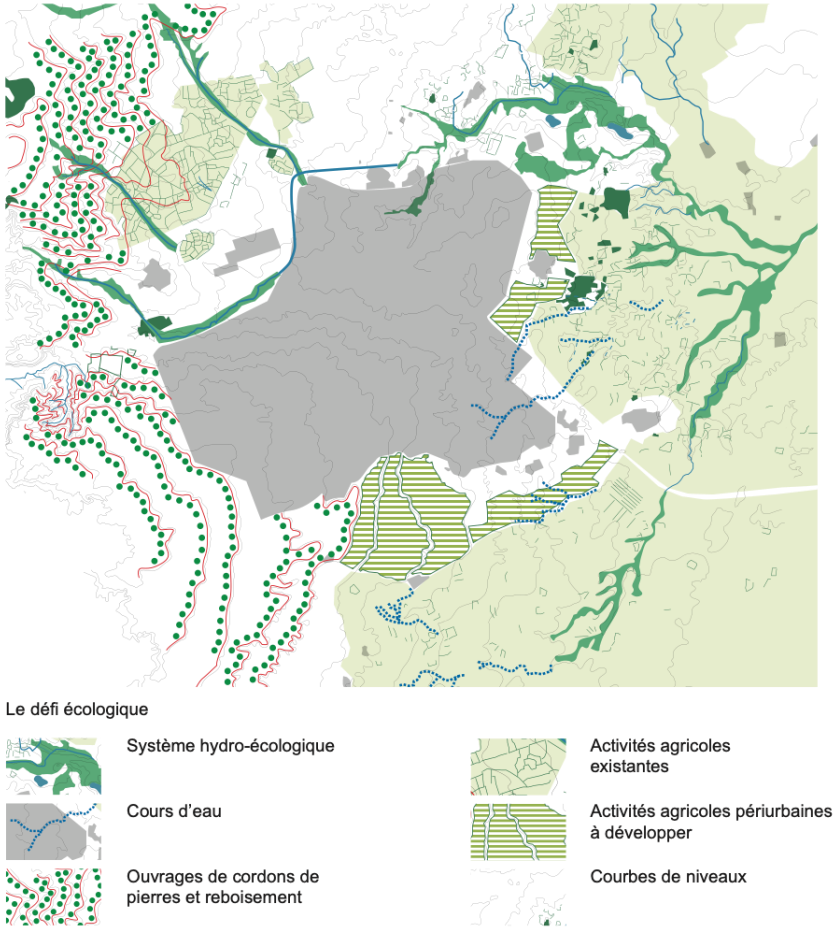


Proposition d'un schéma de gestion des ruissellements pour prévenir les inondations dans la ville de Thiès s (Atelier International Thiès, 2012).



Principe de bassins autour de la ville

Proposition d'un schéma de maîtrise du ruissellement dans la ville de Thiès (Atelier International de Thiès, 2012).



Proposition d'un schéma de réhabilitation du système hydrologique de la ville de Thiès (Atelier international de Thiès, 2012).

Annexe 3 : Plan de travail Pluriannuel

	Résultats	Produits	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Composante 1 : Développer la gouvernance régionale et locale pour la résilience climatique	1. Renforcement des capacités de planification et de mise en œuvre de l'AbE	1.1 Mise en place des organes de gouvernance de la RBF et du PVT																				
		1.2 Renforcement des compétences et des connaissances sur l'AbE																				
		1.3 Mise à jour des plans d'utilisation et de gestion des terres																				
Composante 2 : Gestion de la restauration et de la conservation	2. Des moyens de subsistance, des écosystèmes et des paysages productifs plus résilients	2.1 Régénération des zones dégradées dans la RBF																				
		2.2 Protection contre les incendies de forêt																				
		2.3 Mesures AbE pour réduire les inondations dans le PVT																				
		2.4 La RNA dans le PVT																				
		2.5 Ceinture verte résistante au climat dans le PVT																				
Composante 3 : Investissement dans les chaînes de valeur résilientes au	3. Mobilisation de l'investissement du secteur privé dans la	3.1 Plate-forme du secteur privé																				
		3.2 Forum des Parties Prenantes																				

changement climatique	chaîne de valeur résiliente au climat																					
	4. Production de biens et services basée sur l'utilisation durable des ressources naturelles	4.1 Soutien des capacités de gestion et d'entreprenariat des entrepreneurs locaux																				
		4.2 Equipement des MPE																				
		4.3 MPE ayant reçu une formation																				
Composante 4 : Gestion des connaissances, suivi et évaluation	5. Incorporation des approches AbE dans les activités de gestion des terres	5.1 Système de suivi du projet																				
		5.2 Stratégie de communication																				
		5.3 Résumé et document de diffusion																				
		5.4 Stratégie de mise à l'échelle																				

Annexe 4 : Plan de suivi

Les résultats du projet, les indicateurs correspondants et les objectifs À mi-parcours (MP) et en fin de projet du cadre de résultats du projet seront contrôlés chaque année par l'Unité de Gestion du Projet et seront rapportés dans le REP du FEM chaque année, et seront évalués périodiquement pendant la mise en œuvre du projet. Si les données de base pour certains des indicateurs de résultats ne sont pas encore disponibles, elles seront collectées au cours de la première année de mise en œuvre du projet. Les risques liés au projet, tels que décrits dans le registre des risques, feront l'objet d'un suivi trimestriel.

Suivi des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des objectifs	Source de données/Méthodes de collecte[63]	Fréquence	Responsable de la collecte des données	Moyens de vérification	Risques/Hypothèses
Objectif du projet à partir du cadre de résultats Promouvoir l'Adaptation basée sur les Écosystèmes (AbE) dans la Réserve de Biosphère du Ferlo (RBF), ainsi que sur le Plateau et dans la ville de Thiès, afin de renforcer la résilience de la biodiversité, des services écosystémiques et des communautés agropastorales face à l'impact du changement climatique croissant, et	***Indicateur 1*** *# bénéficiaires directs du projet ventilés par sexe (personnes individuelles*)	*Mi-Parcours :* 40.000 dont 60% de femmes 24 000 femmes 16 000 hommes A Terme : 90 000 dont 60% de femmes 54 000 femmes 36 000 hommes	*RBF : les bénéficiaires sont situés dans les villages autour des zones d'exclos et de non-prélèvement installées, y compris l'exclos de Katané (environ. 30.000)* *PVT : les bénéficiaires sont les personnes mobilisées dans*	*Évaluer le nombre de personnes bénéficiant des interventions du projet en examinant les rapports des consultants, les rapports de mission de l'UEP, les comptes rendus des ateliers.* *A Thiès : enquête auprès des habitants des zones*	Annuellement Rapporté dans l'onglet DO du REP du GEF	*UEP (ASERGMV)* *Ville de Thiès*	Rapports des consultants, plans de mise en œuvre, missions de supervision & .	<u>*Risques*</u>*:* Résistance de l'aristocratie patriarcale locale à l'autonomisation des femmes Faible adhésion des communautés locales Urgences sanitaires mondiales et régionales <u>*Hypothèses*</u>*:* *Les communautés locales de la RBF et du PVT jouent un rôle actif*

[63] Les méthodes de collecte de données doivent décrire les outils spécifiques utilisés pour collecter les données et les informations supplémentaires nécessaires pour soutenir la surveillance. Le REP ne peut pas être utilisé comme source de vérification.

Suivi des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des objectifs	Source de données/Méthodes de collecte[63]	Fréquence	Responsable de la collecte des données	Moyens de vérification	Risques/Hypothèses
aux risques associés aux sécheresses et inondations annuelles".			*les villages du Plateau pour le travail sur l'AbE, et les agriculteurs impliqués dans la RNA (environ. 10.000) ; 50.000 habitants de la ville de Thiès sont estimés bénéficiaires de la réduction des inondations.* *Dans chaque région, 1000 bénéficiaires du soutien aux chaînes de valeur/activités du secteur privé*	*inondables de Thiès*				*dans la réalisation du projet*.
	Indicateur 2 *Zones protégées terrestres sous gestion améliorée pour la conservation et l'utilisation*	*2,058,214 ha*	*L'objectif est de couvrir l'ensemble de la RBF au niveau de la gestion (Comp1), de la chaîne de valeur (Comp3) et au*	*Le suivi doit vérifier que les interventions du projet ont un impact direct sur l'ensemble de la RBF par le biais de*	Annuellement	*UEP (ASERGMV)*	Rapports des consultants, plans de mise en œuvre, missions de supervision & .	*Risques:* Mouvement du personnel dans les agences gouvernementales Les aléas climatiques

Suivi des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des objectifs	Source de données/Méthodes de collecte[63]	Fréquence	Responsable de la collecte des données	Moyens de vérification	Risques/Hypothèses
	durable dans la RBF (Hectares)		*sein de sites d'intervention spécifiques dans le cadre de la Composante 2 .*	*publications, de comptes rendus de réunions, de décisions de consultants, d'institutions de gestion, d'études scientifiques.*				Manque de coordination entre DPN (RBF Nord) et DEFCCS (RBF Sud) <u>*Hypothèses*</u>*:* *Les institutions de gestion de la RBF (Eaux et Forêts, Parcs Nationaux) coopèrent et jouent un rôle proactif en utilisant l'opportunité du projet pour améliorer la gestion de la RBF et son développement*
	Indicateur 3 *Superficie des forêts et terrains forestiers restaurés sur le Plateau de Thiès (Hectares)*	*800ha*	*500ha à couvrir par des pratiques anti-érosion et AbE, + 300ha avec RNA dans les parcelles agricoles.*	*Zone couverte par les interventions à vérifier dans les rapports d'intervention, les rapports des ONG, les rapports des consultants, les rapports de mission de l'UIP, les ateliers*	Annuellement	*UEP (ASERGMV)* *ONG locales impliquées dans l'exécution du projet*	Rapports des consultants, plans de mise en œuvre, missions de supervision & .	<u>*Risques*</u>*:* Appropriation du projet à des fins politiques Les aléas climatiques Déclassement potentiel d'une grande partie de la forêt classée de Thiès Faible adhésion des communautés locales <u>*Hypothèses*</u>*:* *Les communautés locales jouent un rôle*

Suivi des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des objectifs	Source de données/Méthodes de collecte[63]	Fréquence	Responsable de la collecte des données	Moyens de vérification	Risques/Hypothèses
								actif dans la réalisation du projet
Résultat du projet 1 *Les capacités des parties prenantes en matière de planification et de mise en œuvre de l'AbE pour maintenir et/ou créer un capital naturel résilient au climat sont renforcées*	***Indicateur 4*** *Nombre de décisions AbE prises par les organes de coordination intersectorielle soutenus par le projet*	*10 décisions AbE par région*	*Les organes de gouvernance soutenus prendront des décisions en matière d'AbE (en promouvant l'AbE dans d'autres projets, en incluant l'AbE dans les politiques et les plans de développement, entre autres) dans chaque région, en démontrant des cadres de fonctionnement clairs, des responsabilités attribuées et des capacités à planifier et à gérer les utilisations des*	Procès-verbaux des réunions des structures de gouvernance, rapports des institutions impliquées, décisions sur la gestion de la RBF et du PVT	MT et EoT	*UEP (ASERGMV)*	Rapports de consultants, entretiens, missions de supervision & -surveillance	*Risques:* Mouvement du personnel dans les agences gouvernementales Manque de coordination entre DPN (RBF Nord) et DEFCCS (RBF Sud) *Hypothèses:* *Forte adhésion et coopération entre les institutions*

Suivi des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des objectifs	Source de données/Méthodes de collecte[63]	Fréquence	Responsable de la collecte des données	Moyens de vérification	Risques/Hypothèses
			sols de manière adéquate					
Résultat du projet 2 *Les moyens de subsistance des agropasteurs, les écosystèmes naturels et les paysages productifs des sites de projet sont plus résistants au changement climatique grâce à l'adoption de pratiques AbE*.	***Indicateur 5*** *% de changement dans la densité de la couverture végétale sur les sites des projets RBF et PVT*[64]	*Á Mi -Parcours : Situation de Référence* +10% *À Terme (AT) (AT(: Situation de Référence +25%*	*La densité du couvert végétal sur les sites du projet devrait augmenter avec les interventions du projet. A mi-parcours (MP) (MP), le changement sera faible en raison du temps nécessaire à la végétation pour se reconstituer, mais à EoT, il devrait être visible (estimé à +25%)*	*L'application AppEEARS permet la mesure SIG du couvert végétal sur la base des statistiques NDVI*	Annuellement, à la même date exacte pour éviter les biais saisonniers.	*UEP (ASERGMV)*	Rapport d'expert SIG sous contrat (envisager le travail du CSE dans ce domaine)	*Risques :* Les aléas climatiques Déclassement potentiel d'une grande partie de la forêt classée de Thiès <u>Hypothèses</u>: La disponibilité de photos aériennes de qualité est maintenue pendant toute la durée du projet.
Résultat du projet 3 *L'investissement du secteur privé dans les*	***Indicateur 6*** Investissements déclarés du secteur privé dans la promotion de l'utilisation	*à déterminer pendant l'étude de base*	Des forums de parties prenantes et une coopération interprofessionnelle seront	*Total des investissements AbE rapportés dans la base de données de la*	À mi-parcours (MP) et À Terme (AT)	*UEP (ASERGMV)*	*Base de données de la plate-forme du secteur privé*	<u>Risques :</u> Non-durabilité des modèles d'entreprise et

[64] A établir au début du projet en utilisant par exemple l'Application AppEEARS Application pour l'Extraction et l'Exploration des Echantillons prêts pour l'Analyse . AppEEARS (usgs.gov). Le travail du Centre de Suivi Ecologqiue (CSE) dans ce domaine devrait être dûment pris en compte.

Suivi des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des objectifs	Source de données/Méthodes de collecte[63]	Fréquence	Responsable de la collecte des données	Moyens de vérification	Risques/Hypothèses
chaînes de valeur produisant des biens et des services basés sur l'utilisation durable des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique est mobilisé	durable des ressources naturelles		organisés pour encourager les investissements du secteur privé dans les deux régions cibles.	*plateforme du secteur privé*				des capacités de gestion dans les zones rurales Hypothèses: Les acteurs du secteur privé investissent du temps et des efforts dans la structuration et les activités de coopération (plateforme du secteur privé).
Résultat du projet 4 *Les entrepreneurs locaux et les MPE produisent des biens et des services basés sur l'utilisation durable des ressources naturelles*	***Indicateur 7*** *Nombre de MPE fournissant des biens et services adaptatifs contribuant à l'AbE*	*MP : Augmenter de 20%* *AT : Augmentation de 50%*	*Le nombre de MPE actives dans la fourniture de biens et de services contribuant à l'AbE démontrera les impacts du projet en termes de promotion de l'engagement du secteur privé contribuant à l'AbE.*	*Étude de base pour établir le nombre de MPE en place au début du projet. Enquêtes à mener à MP et AT*	MP et AT	*UEP (ASERGMV)*	Rapport d'enquête	Risques : Équipements non entretenus et non optimisés Hypothèses: La demande locale et internationale de lait et de PFNL promus par le projet reste élevée.

Suivi des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des objectifs	Source de données/Méthodes de collecte[63]	Fréquence	Responsable de la collecte des données	Moyens de vérification	Risques/Hypothèses
Résultat du projet 5 *Les parties prenantes locales et nationales concernées intègrent des approches AbE résilientes au climat dans leurs activités de gestion des terres, en s'appuyant sur l'expérience de la RBF et de Thies*.	***Indicateur 8*** *Nombre de pratiques AbE reproduites dans les zones ciblées par le projet*	*MP : 2 exemples de bonnes pratiques AbE répliquées dans les 2 régions du projet* *AT : 5 exemples de bonnes pratiques AbE reproduites dans les 2 régions du projet ou dans les régions voisines*	*La reproduction des bonnes pratiques AbE et des enseignements tirés du projet renseigne sur la performance du projet et son potentiel de mise à l'échelle.*	*Exemples à identifier par une revue de la littérature et des consultations*	*Annuellement*	*UEP (ASERGMV)*	Rapports de consultants, entretiens, missions de supervision & de contrôle, communiqués de presse	Risques : Mouvement du personnel dans les agences gouvernementales Appropriation du projet à des fins politiques Hypothèses : Projet financé et mis en œuvre conformément au Document de Projet,
Indicateurs supplémentaires : voir le plan d'action pour l'égalité des sexes, le plan d'engagement des parties prenantes ou d'autres plans de suivi.								

Annexe 5 : Procédure d'Évaluation Sociale et Environnementale du PNUD (PESE) (disponible dans un document séparé)

Annexe 6 : Registre des Risques du PNUD

	Risque	Description	Type	Niveau	Mesure d'atténuation
1	Mouvement du personnel dans les agences gouvernementales	Les mouvements fréquents de personnel au sein des agences gouvernementales entraînent une mémoire institutionnelle limitée et des perturbations et/ou des retards dans la mise en œuvre du programme, ce qui pourrait compromettre la durabilité du programme.	Institutionnel	Haut	Les décisions, les meilleures pratiques et les leçons apprises seront documentées tout au long du projet afin de consolider la mémoire institutionnelle qui soutiendra les activités du projet. Cette mémoire sera également renforcée par la plateforme en ligne qui sera développée. Des protocoles AbE seront développés en français et dans les principales langues locales pour guider les nouveaux personnels impliqués dans la mise en œuvre de l'AbE pendant et après le projet. Le PNUD est responsable du risque au niveau du PVT et l'UICN est responsable du risque au niveau de la RBF.
2	Appropriation du projet à des fins politiques	Les informations recueillies sur le terrain indiquent la présence de nombreuses factions politiques dans les deux zones du projet qui pourraient conduire à un refus de collaborer avec certains maires et élus locaux pour l'établissement de plans et d'actions de gestion résiliente concertés.	Politique	Haut	Pour limiter les actions politiques partisanes, il est important d'impliquer toutes les communautés dans un cadre de concertation locale avec la présence d'acteurs institutionnels étatiques neutres (préfet et sous-préfet). Le PNUD est responsable du risque au niveau du PVT et l'UICN est responsable du risque au niveau de la RBF.
3	Variabilité du climat et extrêmes climatiques	La variabilité climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes compromettent la mise en œuvre des interventions et entraînent des pertes économiques et/ou des dégâts matériels.	Environnement	Modéré	Le projet intégrera des informations sur les vulnérabilités locales au changement climatique en développant une étroite collaboration avec l'ANACIM - afin d'intégrer des prévisions météorologiques actualisées dans les protocoles AbE et les processus de mise à jour de ces protocoles. En outre, le partenariat avec l'ANACIM sera également établi pour se préparer aux événements climatiques extrêmes. Le PNUD est responsable du risque au niveau du PVT et l'UICN est responsable du risque au niveau de la RBF.
4	Déclassement potentiel d'une grande partie de la forêt classée de Thiès	Dans un contexte d'expansion urbaine importante, il est possible que certaines zones soient déclassées en matière d'urbanisation et d'activités économiques.	Politique	Haut	Le renforcement des organes de gouvernance garantira que les interventions du projet seront mises en œuvre sur des sites qui ne feront pas l'objet d'un déclassement futur. Le PNUD est responsable de ce risque.
5	Manque de coordination entre DPN (RBF Nord) et DEFCCS (RBF Sud)	Chacune des deux directions pourrait défendre et promouvoir les GIE, les GPF et les communautés dans sa zone d'intervention, en favorisant l'esprit de	Institutionnel et technique	Modéré	Organiser des réunions de gestion entre les deux entités de la réserve pour harmoniser leurs visions et leurs objectifs communs. L'UICN est responsable de ce risque.

		clan, en réduisant l'idée de construire un projet pour le bien collectif.			
6	Résistance de l'aristocratie patriarcale locale à l'autonomisation des femmes	Dans la réserve de biosphère du Ferlo, le système de valeurs est construit autour de la soumission des femmes à la domination masculine. Ce projet doit envisager des formes de résistance à l'autorité patriarcale traditionnelle.	Social	Haut	Une analyse genre et un plan d'action ont été formulés pendant la phase Préparation du projet et seront suivis pendant la mise en œuvre du projet. En particulier, les leaders communautaires masculins, les chefs de famille qui seront les porte-parole de l'autonomisation des femmes seront identifiés. Le projet organisera également des formations sur les droits des femmes et les compétences entrepreneuriales destinées aux hommes et aux femmes des communautés. Le PNUD est responsable du risque au niveau du PVT et l'UICN est responsable du risque au niveau de la RBF.
7	Faible adhésion des communautés locales	En raison de contraintes économiques ou de l'absence de prise en compte de leurs intérêts dans la conception des activités, les communautés peuvent ne pas adhérer et continuer à avoir des comportements dégradant l'environnement.	Social	Modéré	L'implication et la responsabilisation des communautés dans la gestion des ressources naturelles sont cruciales. Cela sera favorisé par une sensibilisation, leur intégration dans les processus de consultation ainsi que leur participation active aux actions de restauration. En outre, il est important de les soutenir dans la mise en place de chaînes de valeur dont le caractère résilient est assimilé et compris. Le PNUD est responsable du risque au niveau du PVT et l'UICN est responsable du risque au niveau de la RBF.
8	Urgences sanitaires mondiales et régionales	Les urgences sanitaires mondiales et régionales, telles que l'actuelle pandémie de SRAS Cov-2 (COVID-19), les épidémies virales régionales et autres événements contagieux de grande ampleur sont susceptibles de se produire à l'avenir, mais sont généralement limitées dans le temps. Cela peut retarder et perturber les activités du projet mais n'empêchera pas leur mise en œuvre.	Environnement	Faible	Le maintien de la flexibilité, la gestion proactive des programmes et l'adaptation des technologies aux nouvelles situations de crise contribueront à garantir la mise en œuvre. La compréhension du mode de propagation de la maladie aidera le projet à mettre en œuvre les précautions sanitaires nécessaires, et l'utilisation de nouveaux moyens de communication (radio, télévision, téléphone mobile) permettra de limiter les retards. Le PNUD est responsable du risque au niveau du PVT et l'UICN est responsable du risque au niveau de la RBF.
9	Non-durabilité des modèles d'entreprise et des capacités de gestion dans les zones rurales	Des modèles d'entreprise non durables, des comportements socio-économiques négatifs et des impacts économiques involontaires pourraient apparaître.	Économie	Modéré	Le projet abordera l'identification, la création et le fonctionnement d'entreprises gérées par la communauté en utilisant une approche progressive qui identifiera les pratiques réussies, fournira une formation pour combler les lacunes en matière de capacités et

					appliquera des critères de sélection stricts pour minimiser l'exposition aux échecs. La formation continue et l'accès aux services de vulgarisation pour les entrepreneurs à travers les directions nationales (ASRGM, DPN, DEFCCS) se concentreront sur le renforcement de la capacité des bénéficiaires à gérer les investissements au-delà de la période du projet. Le PNUD est responsable du risque au niveau du PVT et l'UICN est responsable du risque au niveau de la RBF.
10	Équipements non entretenus et non optimisés	Les infrastructures et les équipements acquis dans le cadre du projet n'ont pas pu être entretenus et exploités de manière efficace ou optimale.	Technique	Modéré	Des plans de suivi et d'entretien à long terme des équipements achetés seront établis pour soutenir les entreprises du secteur des ressources naturelles (par exemple, des générateurs, des équipements de traitement à valeur ajoutée pour les produits forestiers et l'agriculture). Une partie des ressources du projet sera utilisée : (i) à former le personnel de vulgarisation des directions nationales (ASRGM, DPN et DEFCCS) à l'utilisation et à l'entretien du matériel acheté, en particulier les femmes ; et (ii) à entretenir les machines et le matériel (y compris le remplacement des pièces si nécessaire). Le PNUD est responsable du risque au niveau du PVT et l'UICN est responsable du risque au niveau de la RBF.

Annexe 7 : Aperçu du personnel du projet et des consultants techniques

Consultant	Entrée du temps	Tâches, Intrants et Produits
Pour la gestion de projet		
Contrats locaux / nationaux		
Chef/Coordinateur de projet (CP)	60 mois	<u>Profil</u> Le CP sera responsable de la gestion globale du projet, y compris la mobilisation de tous les apports du projet, la supervision du personnel du projet, des consultants et des sous-traitants. Il/elle sera un(e) ressortissant(e) recruté(e) localement et sélectionné(e) sur la base d'une procédure concurrentielle ouverte. Il/elle sera responsable de la gestion globale du projet, y compris la mobilisation de tous les apports du projet et la supervision du personnel du projet, des consultants et des sous-traitants. Le CP rendra compte périodiquement au PSC et sera responsable du respect des obligations gouvernementales du projet dans le cadre de la Modalité de Mise en œuvre Nationale (MMN). Il/elle assurera la liaison entre le gouvernement et l'agent de liaison qui sera nommé à l'ASERGMV, le PNUD, l'UICN et les partenaires du projet, et maintiendra une collaboration étroite entre le projet et les autres agences donatrices de cofinancement. <u>Tâches et responsabilités</u> • Gérer la conduite générale du projet. • Planifier les activités du projet et suivre les progrès par rapport au plan de travail approuvé. • Exécuter les activités en gérant le personnel, les biens et services, la formation et les subventions de faible valeur, y compris la rédaction des termes de référence et des spécifications de travail, et la supervision de tous les travaux des contractants. • Assurer le suivi événements comme déterminé dans le plan de suivi du projet, et mettre à jour le plan si nécessaire. • Fournir un soutien pour la réalisation des évaluations requises par le PNUD, des contrôles ponctuels et des audits. • Gérer les demandes de mise à disposition des ressources financières du PNUD par le biais d'avances de fonds, de paiements directs ou de remboursements. • Contrôler les ressources financières et la comptabilité pour garantir l'exactitude et la fiabilité des rapports financiers. • Suivre les progrès, surveiller les écarts par rapport au plan et apporter des corrections de trajectoire si nécessaire, dans les limites des tolérances convenues par le conseil d'administration du projet, afin d'atteindre les résultats. • Veiller à ce que les changements soient contrôlés et les problèmes traités. • Établir des rapports réguliers sur l'état d'avancement du projet, comme convenu avec le Comité y compris les mesures visant à relever les défis et les opportunités. • Préparer et soumettre des rapports financiers au PNUD sur une base trimestrielle.

Consultant	Entrée du temps	Tâches, Intrants et Produits
		• Gérer et surveiller les risques du projet - y compris les risques sociaux et environnementaux - initialement identifiés et soumettre les nouveaux risques au CDP pour examen et décision sur les actions possibles si nécessaire ; mettre à jour le statut de ces risques en tenant le journal des risques du projet ; • Enregistrer les leçons apprises pendant la mise en œuvre du projet. • Préparer les révisions du plan de travail pluriannuel, le cas échéant, ainsi que les plans annuels et trimestriels, si nécessaire. • Préparer le rapport de démarrage au plus tard un mois après l'atelier de démarrage. • Veiller à ce que les indicateurs inclus dans le cadre de résultats du projet fassent l'objet d'un suivi annuel avant la date limite de soumission du rapport sur l'état d'avancement du projet (REP du GEF), de manière à ce que les progrès réalisés puissent être signalés dans ce rapport. • Préparer le REP du FEM ; • Évaluer les modifications majeures et mineures du projet dans le cadre des paramètres fixés par le PNUD-FEM ; • Surveiller les plans de mise en œuvre, y compris le plan d'action pour l'égalité des sexes, le plan d'engagement des parties prenantes et tout plan de gestion environnementale et sociale ; • Contrôler et suivre les progrès par rapport aux indicateurs de base du FEM. • Soutenir le processus de révision À mi-parcours (MP) et d'évaluation finale. <u>Compétences et expertise requises</u> • Un diplôme universitaire (MSc ou Doctorat) dans un domaine lié au développement rural et local, à l'adaptation au changement climatique, à la conservation de la biodiversité ou à l'agriculture durable. • Au moins 5 ans d'expérience démontrable en gestion de projet/programme. • Au moins 5 ans d'expérience de travail avec des ministères, des institutions nationales ou provinciales qui s'occupent de la gestion des ressources naturelles et/ou de l'environnement. <u>Competences</u> • Solides compétences en matière de leadership, de gestion et de coordination, avec une capacité avérée à coordonner efficacement la mise en œuvre de grands projets multipartites, y compris les aspects financiers et techniques. • Capacité à gérer efficacement des équipes techniques et administratives, à travailler avec un large éventail de parties prenantes dans divers secteurs et à tous les niveaux, à développer des partenariats durables avec les agences collaboratrices. • Capacité à gérer des budgets, à former et à travailler efficacement avec le personnel de contrepartie à tous les niveaux et avec tous les groupes impliqués dans le projet.

Consultant	Entrée du temps	Tâches, Intrants et Produits
		• Capacité à coordonner et à superviser plusieurs unités de mise en œuvre du projet dans leur mise en œuvre des activités techniques en partenariat avec une variété de groupes de parties prenantes infranationales, y compris la communauté et le gouvernement. • Solides compétences en matière de rédaction, de présentation et d'établissement de rapports. • Solides compétences en matière de communication, notamment en ce qui concerne les réponses rapides et précises aux courriels. • Solides compétences informatiques, en particulier la maîtrise de toutes les applications du progiciel MS Office et de la recherche sur Internet. • Connaissance approfondie du contexte politique et socio-économique lié au système indonésien d'aires protégées, à la conservation de la biodiversité et à l'application de la loi aux niveaux national et infranational. • Excellente maîtrise du français, de l'anglais et des langues locales.
Assistant de projet	60 mois	<u>Tâches et responsabilités</u> Sous la direction et la supervision du chef de projet, l'assistant de projet effectuera les tâches suivantes : • Assister le chef de projet dans la gestion quotidienne et la supervision des activités du projet ; • Assister le responsable S&E dans les questions liées à la gestion des ressources S&E et des connaissances ; • Contribuer à la préparation des rapports d'activité ; • S'assurer que toute la documentation du projet (rapports d'avancement, rapports de consultants et autres rapports techniques, procès-verbaux de réunions, etc.) est correctement conservée en copies papier et électronique dans un système de classement efficace et facilement accessible, pour le cas où le BP, le TAC, le PNUD, les consultants du projet et les autres membres du personnel de PMU InterLife en auraient besoin ; • Fournir une assistance administrative et logistique liée à l'UGP.
Responsable de l'administration et des finances du projet	60 mois	<u>Tâches et responsabilités</u> • Tenir des registres des fonds et des dépenses du projet, et s'assurer que tous les documents financiers liés au projet sont bien tenus et facilement disponibles lorsque le gestionnaire de projet le demande ; • Examiner les dépenses du projet et s'assurer que les fonds du projet sont utilisés en conformité avec le Document de Projet, et les règles et procédures financières du GdI ; • Valider et certifier les formulaires FACE avant de les soumettre au PNUD ; • Fournir les informations financières nécessaires, selon les besoins, pour les décisions de gestion du projet ;

Consultant	Entrée du temps	Tâches, Intrants et Produits
		• Fournir les informations financières nécessaires lors du ou des audits du projet ; • Examiner les budgets annuels et les rapports de dépenses des projets, et informer le chef de projet en cas de divergence ou de problème ; • Consolider les rapports d'avancement financier soumis par les parties responsables de la mise en œuvre des activités du projet ; • Assurer la liaison et le suivi avec les parties responsables de la mise en œuvre des activités du projet pour les questions liées aux fonds du projet et aux rapports d'avancement financier.
Responsable des achats pour le projet	60 mois	<u>Tâches et responsabilités</u> • Gérer la direction générale, la coordination et l'évaluation des achats de biens et de services ; • Mettre en œuvre des stratégies d'approvisionnement afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement et un rapport qualité-prix optimal ; • Effectuer toutes les activités de passation de marchés et de contrats, y compris la pré-qualification, la gestion des appels d'offres, la négociation et la préparation des contrats ; • Définir une politique et des lignes directrices pour un processus d'achat et de livraison rentable ; • Développer des relations clés avec les parties prenantes et les fournisseurs pour améliorer le processus d'approvisionnement ; • Mettre en œuvre le changement et développer de nouvelles stratégies et procédures pour améliorer le processus d'approvisionnement ; • Initier les négociations de contrat avec les fournisseurs pour obtenir les meilleurs prix et services ; • Reconnaître les possibilités de réduction des coûts afin de se procurer les biens et services aux prix souhaitables pour atteindre les objectifs financiers. • Effectuer une analyse des tendances du marché et de la livraison afin d'améliorer les technologies et les processus d'approvisionnement qui soutiendront les tendances actuelles ; • Examiner les procédures actuelles de passation de marchés et formuler des recommandations le cas échéant ; • Rendre compte au CNP des achats, du contrôle et des processus de temps à autre.
Agent de Suivi et évaluation/genre/ communication	60 mois	Sous la supervision et l'orientation générales du Chef de projet, l'expert S&E aura la responsabilité du suivi et de l'évaluation du projet. L'expert S&E travaillera en étroite collaboration avec l'expert en genre et communication sur

Consultant	Entrée du temps	Tâches, Intrants et Produits
		les aspects de gestion des connaissances du projet. Les responsabilités spécifiques comprennent : • Suivre l'avancement du projet et participer à la production de rapports d'avancement en veillant à ce qu'ils répondent aux exigences et aux normes de rapport nécessaires ; • S'assurer que le S&E du projet répond aux exigences du gouvernement, du bureau de pays du PNUD et du PNUD-FEM ; développer des outils de S&E spécifiques au projet si nécessaire ; • Superviser et assurer la mise en œuvre du plan de S&E du projet, y compris l'évaluation périodique de la théorie du changement et du cadre des résultats du projet par rapport aux progrès et aux résultats réels et potentiels du projet ; • Superviser/développer/coordonner la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes ; • Superviser et guider la conception des enquêtes/évaluations commandées pour le suivi et l'évaluation des résultats du projet ; • Faciliter les évaluations À mi-parcours (MP) et finales du projet, y compris les réponses de la direction ; • Faciliter les examens annuels du projet et produire des rapports analytiques à partir de ces examens annuels, y compris des produits d'apprentissage et d'autres produits de gestion des connaissances ; • Soutenir les missions de S&E et d'apprentissage sur le site du projet ; • Visiter les sites des projets selon les besoins pour évaluer l'avancement du projet sur le terrain et valider les rapports d'avancement écrits ; • Suivre les progrès de la mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité des sexes du projet en veillant à ce que les objectifs soient pleinement atteints et que les exigences en matière de rapports soient respectées ; • Superviser/développer/coordonner la mise en œuvre de tous les travaux liés au genre ; • Réviser le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes chaque année, et mettez à jour et révisez les plans de gestion correspondants si nécessaire ; • Développer une stratégie/un plan de communication pour le projet, l'intégrer aux plans de travail annuels et le mettre à jour chaque année en consultation avec les parties prenantes du projet ; coordonner sa mise en œuvre. • Coordonner la mise en œuvre des résultats du projet en matière de gestion des connaissances ;

Consultant	Entrée du temps	Tâches, Intrants et Produits
		• Coordonner et superviser la mise en œuvre des activités de sensibilisation du public dans toutes les Composantes du projet ; • Faciliter la conception et la maintenance du/des sites web du projet et s'assurer qu'ils sont à jour et dynamiques ; • Faciliter l'apprentissage et le partage des connaissances et des expériences pertinentes pour le projet. L'expert en S&E de projet sera recruté sur la base des qualifications suivantes • Maîtrise, de préférence dans le domaine du développement rural, de l'adaptation au changement climatique et de l'agriculture durable ; • Au moins cinq ans d'expérience professionnelle pertinente, de préférence dans un contexte de gestion de projet impliquant une agence de financement multilatérale/ internationale. Une expérience préalable dans le cadre d'un projet de l'ONU sera un atout certain ; • Expérience significative dans la collecte, l'analyse et la rédaction de résultats à des fins de rapport ; • Très bonne connaissance de la gestion axée sur les résultats et de la gestion du cycle de projet, notamment en ce qui concerne l'approche et les méthodes du S&E. Une formation formelle en RBM/ PCM sera un atout certain ; • Connaissance et expérience professionnelle de l'application de l'intégration de la dimension genre dans les projets internationaux ; • Compréhension avérée des questions liées au genre et à la résilience climatique ; • Compréhension de l'application de la loi, du développement rural, de l'adaptation au changement climatique et de l'agriculture durable, des moyens de subsistance durables et des questions connexes ; • Très bonnes compétences interpersonnelles ; • Maîtrise des applications informatiques et des technologies de l'information. • Excellentes compétences linguistiques en français et en anglais (écrit, parlé et lu) et dans les langues locales.
Assistants techniques de terrain	2 agents pour 60 mois chacun	Les assistants techniques seront basés à Thiès et Ranerou dans les bureaux de la ville de Thiès et du DNM respectivement. • Assurer une coordination étroite des activités du projet sur le terrain, en faisant le lien avec les parties prenantes locales et les communautés pour toutes les interventions du projet.

Consultant	Entrée du temps	Tâches, Intrants et Produits
		• Assister le Chef de Projet, le Responsable S&E et le point focal ASERGMV dans la mise en œuvre de toutes les activités du projet dans leurs régions respectives. • Assurer la liaison avec les communautés locales, les éleveurs, les agriculteurs, les groupes de femmes impliqués dans la réalisation du projet et bénéficiant des activités du projet. • Coordonner les missions de conseil et les travaux sur le terrain • Assurer la liaison avec les membres de la plate-forme du secteur privé et les institutions impliquées dans les activités de la Composante 3. • Contribuer aux processus de suivi et d'évaluation, à la collecte d'indicateurs et à l'établissement de rapports.

Annexe 8 : Plan d'engagement des parties prenantes

Nom de la partie prenante - institution	Mandat	Participation au projet (dans les principaux résultats)
UICN	L'UICN est l'une des agences d'exécution du FEM (aux côtés du PNUD) et partage donc avec le FEM la responsabilité de l'utilisation des ressources du projet telles qu'elles sont écrites dans le Document de Projet, (ou tout amendement convenu à ce sujet). Les deux agences de mise en œuvre assureront l'exécution quotidienne du projet, la supervision de la mise en œuvre et l'achèvement des opérations.	(1.3., 2.1. et 2.2.)
Gouvernance		
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)	Préparer et mettre en œuvre les politiques environnementales nationales. Responsable de plusieurs directions pertinentes pour le projet : - *Agence Sénégalaise de Reforestation de la Grande Muraille Verte (ASRGM)*, entité d'exécution du projet. - *Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC)*, point focal de la CCNUCC. - *Direction des Eaux et Forêts, de la Chasse et de la Conservation des Sols (DEFCCS), qui* gère la partie sud de la Réserve du Ferlo. Également en charge de l'*Inspection des Eaux et Forêts (IREF)* qui appuie la planification locale Développement et gestion des forêts et réserves sylvopastorales et mènera des actions de restauration dans le PVT. - *Direction des Parcs Nationaux (DPN)*. Soutien à la planification Développement et gestion des parcs et des réserves naturelles. Gère la partie nord de la réserve du Ferlo. - *La Direction de la Planification et de la Surveillance de l'Environnement (DPVE)* assure le suivi des actions du ministère pour remplir ses missions et ses objectifs. Rassemble des données et des résultats d'études pour éclairer la prise de décision. - L'unité genre et les points focaux genre des différents services techniques. Services déconcentrés du MEDD. Assurer la mise en œuvre des politiques du MEDD aux niveaux régional, départemental et local.	(tous) (tous) (tous) (1.1 ; 1.2 ; 1.3) (2.3 ; 2.4 ; 2.5) (1.1 ; 1.2 ; 1.3) (tous) (tous) (tous)
Ville de Thiès	Administre le territoire de la ville et les citoyens. Il sera directement impliqué dans la réalisation des activités du projet à Thiès et dans la région de Thiès.	(1.1, 1.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 4.3)
Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural (MAER)	Préparer et mettre en œuvre les politiques agricoles nationales. Responsable de plusieurs directions pertinentes pour le projet : - *Direction Régionale du Développement Rural (DRDR)* coordonne la mise en œuvre des politiques visant à atteindre les objectifs de développement agricole et rural de la région, définit des mesures de	(tous) (1.2 ; 1.3 ; 2.1 ; 2.4 ; 3.1 ; 3.2 ; 4.1 ; 4.2 ; 4.3)

	politique agricole adaptées aux conditions locales, fournit un appui technique aux producteurs. - *Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR)* encadre les producteurs et participe au renforcement des capacités pour les principales activités de production (pour le projet : PFNL, maraîchage, etc.) - *Institut national de pédologie.* Point focal pour l'UNCCD, assure le suivi des sols dégradés. Les services déconcentrés du MAER assurent la mise en œuvre des politiques du MAER aux niveaux régional, départemental et local.	(1.2 ; 1.3 ; 2.1 ; 2.4 ; 3.1 ; 3.2 ; 4.1 ; 4.2 ; 4.3) (2.1 ; 2.3 ; 2.5)
Ministère de l'Èlevage et de la Production Animale (MEPA)	Préparer et mettre en œuvre les politiques nationales relatives à l'élevage des animaux. Veille à ce que l'élevage et le pastoralisme soient pris en compte dans le développement des zones rurales. Assure l'amélioration et la protection des pâturages, l'approvisionnement en eau du bétail, la santé animale et l'amélioration génétique du bétail. Encourage la construction d'infrastructures pastorales. Responsable de la *Direction de l'Élevage (DIREL), qui s*upporte la mise en œuvre des PU au niveau local. Services déconcentrés de la MEPA. Assurer la mise en œuvre des politiques de la MEPA aux niveaux régional, départemental et local.	(1.3 ; 2.1 ; 3.1 ; 3.2 ; 4.1 ; 4.2 ; 4.3)
Ministère de la Femme, de la Famille et du Genre (MFFG)	Préparer et mettre en œuvre les politiques nationales en matière de politique familiale, de promotion des femmes et du genre et de protection des enfants. Assure l'égalité des sexes par le biais de la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité (SNEE). Institutionnaliser le genre dans les politiques et programmes stratégiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles.	(tous)
Ministère des Collectivités Territoriales, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MCTDAT)	Préparer et mettre en œuvre les politiques nationales de décentralisation et de développement local. Appuie et contrôle les collectivités locales ainsi que la mise en œuvre de la politique de formation des élus. Chargé de mettre en place les *Agences de Développement Régional (ARD)*, qui sont des organes de coordination et d'animation regroupant les départements et les communes d'une même circonscription administrative. Fournir une assistance gratuite aux autorités locales dans tous les domaines d'activité liés à la planification et au développement des communes. Soutenir le processus de renforcement des capacités et d'intégration du changement climatique et des documents de planification locaux. *Les Comités Régionaux, Départementaux et Locaux de Développement (CRD, CDD et CLD)* sont des cadres de coordination intersectorielle qui se réunissent autour de thèmes tels que l'agriculture, le reboisement, la	(1.1 ; 1.2 ; 3.1 ; 3.2 ; 4.1 ; 4.2 ; 4.3) (1.1 ; 1.2 ; 3.1 ; 3.2 ; 4.1 ; 4.2 ; 4.3)

	lutte contre les incendies, la brousse, l'hydraulique rurale. Permettre le partage de l'information et la prise de décision.	
Ministère du Transport Aérien et du Développement des Infrastructures Aéroportuaires (MTADIA)	Préparer et mettre en œuvre les politiques nationales en matière de tourisme et de transport aérien. Responsable de l' *Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM)*, point focal du MPEC, supervisant toutes les activités météorologiques et éditant la réglementation technique en matière de météorologie conformément aux normes de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM). Gère la station météorologique de Thiès et participera à l'élaboration de formations sur le changement climatique basées sur des données fiables et certifiées.	(1.2)
Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA)	Préparer et mettre en œuvre les politiques nationales en matière d'eau et d'assainissement. Responsable de l' *Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS)*, chargé de la planification et de la programmation des investissements et de la maîtrise d'œuvre ; de la conception et du contrôle des études et travaux d'infrastructures d'assainissement et d'eaux pluviales. Gère l'assainissement urbain (c'est-à-dire les stations de pompage) dans la ville de Thiès.	(2.3 ; 2.4 ; 2.5)
Collectivités territoriales		
Gouverneurs, préfets et sous-préfets	Autorité administrative aux niveaux régional, départemental et local (district).	(1.1 ; 1.2 ; 3.1 ; 3.2 ; 4.1 ; 4.2 ; 4.3)
Départements	Doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière, ils sont librement administrés par des conseils élus au suffrage universel. Réalise les schémas départementaux d'aménagement et organise le développement du territoire dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des autres collectivités locales. Accueille des commissions pour l'environnement, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat.	(1.1 ; 1.2 ; 3.1 ; 3.2 ; 4.1 ; 4.2 ; 4.3)
Municipalités	Dotées d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière, elles sont librement administrées par des conseils élus au suffrage universel. Gérer le plan général d'occupation des sols, les projets d'aménagement, les lotissements, l'équipement des périmètres affectés à l'habitation, ainsi que l'autorisation d'installation de logements ou de camps.	(1.1 ; 1.2 ; 3.1 ; 3.2 ; 4.1 ; 4.2 ; 4.3)
Organisations de producteurs et secteur privé		
Unités pastorales	Organisation à base communautaire. Réunit tous les villages polarisés par un forage pastoral dans un rayon de 10 à 20 km et acceptant d'unir leurs forces pour une gestion durable de leurs territoires.	(1.3 ; 2.1 ; 3.1 ; 3.2 ; 4.1 ; 4.2 ; 4.3)
Groupe de Promotion des Femmes (GPF)	Réunit des femmes indépendantes d'un même village qui partagent des intérêts communs. Dans ces structures, les femmes mettent en commun	(1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 2.1, 2.6 ; 3.1 ; 3.2 ; 4.1 ; 4.2 ; 4.3)

	leurs ressources, leurs idées et leurs expériences, et développent des activités communes pour augmenter leurs revenus.	
Les GIE	Dans ces structures, les membres mettent en commun leurs activités afin de développer, d'améliorer ou d'accroître les résultats économiques.	(1.1 ; 1.2 ; 2.1 ; 3.1 ; 3.2 ; 4.1 ; 4.2 ; 4.3)
Société Civile et Organisation Non Gouvernementale		
Kawral	Intervient dans le domaine de l'autonomisation, de l'information et de la sensibilisation des utilisateurs des ressources naturelles. Elle intervient dans la Régénération Naturelle Assistée (RNA) et le reboisement, la bonne gouvernance des UP (information et sensibilisation, mesures de gestion, suivi, lutte contre les feux de brousse).	(1.3 ; 2.1 ; 2.3 ; 2.4 ; 2.5 ; 3.1 ; 3.2 ; 4.1 ; 4.2 ; 4.3)
Agronomes et Vétérinaires sans Frontières (AVSF)	Contribue à l'amélioration des performances de l'économie et de l'élevage pastoral dans un contexte de changement climatique, dans la RBF.	(2.1)
ADT/GERT	Vise à améliorer les conditions de vie des populations en utilisant des méthodes écologiques adaptées à l'environnement.	(2.3 ; 2.4. 2.5)
GRAIM/ENDA	Participe à des activités telles que la santé, l'environnement, l'économie, avec comme domaine transversal le soutien aux institutions et organisations de développement communautaire. A mis en œuvre un projet local visant à renforcer la capacité d'adaptation et de résilience au changement climatique dans 6 communes du Plateau de Thiès où il a réalisé une analyse et une cartographie des bassins versants.	(2.3 ; 2.4. 2.5)
CARITAS	Capitalisation d'une grande expérience dans la mise en œuvre des actions DRS/CES à travers des stratégies à moyen et long terme, basées sur des formations combinant des techniques agricoles et des techniques de lutte contre la dégradation des écosystèmes.	(2.3 ; 2.4. 2.5)

Annexe 9 : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) (disponible dans un document séparé)

Annexe 10 : Analyse Genre et Plan d'Action Genre

Plan d'action genre

Vision, but et objectifs de l'institutionnalisation du genre à partir de l'Adaptation basée sur les Écosystèmes

- **Vision**

La vision de l'approche genre qui sera intégrée dans ce projet est que : " **les écosystèmes et les ressources naturelles puissent être préservés dans un esprit d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes dans la Réserve Biosphère du Ferlo et sur le Plateau de Thiès, tout en renforçant leurs capacités de résiliences face aux changements climatiques** ".

- **But et objectifs de l'approche genre et de l'adaptation des écosystèmes**

Le but de l'approche genre et d'adaptation des écosystèmes est de fournir un cadre de réalisation pour la protection des ressources naturelles dans la réserve biosphère du Ferlo et sur le plateau de Thiès dans une perspective d'égalité et d'équité entre les sexes. La conciliation de l'approche genre et de l'Adaptation basée sur les Écosystèmes est d'assurer l'implication de toutes les couches sociales sans exclusion dans la gestion et la protection des écosystèmes, dans les prises de décision, l'accès et le contrôle des ressources naturelles de façon durable et équitable.

Objectif général : l'objectif général est de renforcer la résilience de la biodiversité, des services éco systémiques et des communautés agropastorales face aux effets des changements climatiques dans la Réserve de Biosphère du Ferlo (RBF), le Plateau et la ville de Thiès, à travers la mise en œuvre de l'approche genre et l'Adaptation basée sur les Ecosystèmes (AbE).

Objectifs spécifiques : l'approche genre qui reste transversale sur tout le processus du projet sera appliquée, dans les objectifs spécifiques suivants :

- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des administrations nationales, des gestionnaires et des populations locales à mettre en œuvre l'approche AbE ;
- Démontrer et appliquer à grande échelle comment le changement climatique, à travers l'approche AbE, peut être intégré dans la planification et la gestion adaptative des terres et des écosystèmes naturels ;
- Promouvoir une valorisation durable et rentable des services éco systémiques de la RBF et du plateau de Thiès, à travers l'économie verte, au profit des populations résidentes et des promoteurs privés locaux et nationaux pour assurer, à long terme, les moyens d'existence et la création de richesses et d'emplois durables.

L'approche genre qui sera appliquée en complémentarité avec l'approche basée sur les écosystèmes, cherche à renforcer les capacités institutionnelles et les compétences des agents, à tous les niveaux, pour formuler et mettre en œuvre des politiques, des programmes et des projets dans une perspective de **développement durable, efficace et égalitaire**. L'analyse des différences et des complémentarités liées au genre identifie et évalue les rôles dévolus par la société à chaque partie prenante afin de mieux comprendre ses activités, les ressources dont elle dispose pour les conduire et les bénéfices qu'elle en tire, ainsi que la capacité de contrôle sur ces ressources et ces bénéfices.

Les 3 Composantes qui ont été identifiées dans le PIF c'est-à-dire la **Composante 1** : *la gouvernance résiliente au changement climatique*, la **Composante 2 :** *la restauration et la conservation des écosystèmes* la **Composante 3** : *l'investissement dans les chaînes de valeurs résilientes face aux changements climatiques* ont été retenues en vue d'être appliquées dans une approche genre.

Cadre logique de l'intégration de l'approche genre et de l'adaptation des écosystèmes

Vision : les écosystèmes et les ressources naturelles peuvent être préservés dans un esprit d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes dans la réserve biosphère du Ferlo et sur le plateau de Thiès, tout en renforçant leurs capacités de résiliences face aux changements climatiques.

Composante 1 : Développer la gouvernance régionale et locale pour la résilience climatique à travers l'AbE et une approche genre

Conclusions principales de la Composante :

1. Assurer l'institutionnalisation de l'approche genre à tous les niveaux d'intervention de la planification au système de suivi et d'évaluation pour une gestion des écosystèmes équitable et efficiente.

Activités du projet pour répondre aux lacunes identifiées	Indicateurs et cibles	Calendrier	Responsabilités/acteurs	Budget
Résultat 1.1 Les capacités des parties prenantes, en termes de planification et de mise en œuvre de l'Adaptation basée sur les Ecosystèmes (AbE) pour maintenir et/ou créer un capital naturel résilient au changement climatique, sont renforcées en termes genre				
Produit 1.1.1: Renforcement des connaissances et des capacités des collectivités locales, des autorités administratives et des agents techniques sur la" *budgétisation sensible au genre* " ainsi que sur le " *genre et le changement climatique* ". **Activités** : Améliorer la compréhension du processus d'intégration du genre dans la planification, l'exécution de budget des programmes de développement local dans une perspective de préservation des écosystèmes. **Lacune** : faible prise en compte des besoins des femmes dans les programmes de planification et d'exécution des budgets dans les commissions environnementales, domaniales etc.	**Indicateur** : Degrés de prise en compte du genre dans les documents de stratégie, de planification et les textes réglementaires. **Cible** : Au moins 75 % des femmes et 55% des hommes conseillers municipaux et départementaux sont formés et encadrés pour occuper les comités stratégiques	Première année du projet	Ministère de la femme, de la famille (DEEG) ; cellule genre ministère de l'environnement, ONU Femmes, UNFPA, Agence Régionale de Développement (ARD) CADL (Centre d'Appui au développement Local) KAWRAL & AVSF pour le Ferlo ; ENDA GRAIM. ADT/GERT pour Thiès	
Produit 1.1.2 : Promouvoir la participation effective des femmes dans les comités locaux fonctionnels, dans les organes de décisions stratégiques pour une meilleure prise en compte de leurs besoins spécifiques.	**Indicateurs** : - Nombre de femmes présentes dans les comités locaux.		Direction des Parcs Nationaux, Direction des Eaux et Forêts, KAWRAL & AVSF pour le Ferlo Services techniques régionaux ;	

Activités : Identifier les femmes leaders, les présidentes d'Unions et Associations et influenceuses locales pour les intégrer dans les dispositifs organisationnels des comités locaux. **Lacune** : les femmes sont souvent impliquées dans les organisations d'éleveur de façon passive, sans possibilité d'occuper des postes de décision (Présidence, Vice-Présidence, Trésorerie).	**Cible** : Au moins 30% des postes de décision sont occupés par des femmes.		ENDA GRAIM. ADT/GRT pour Thiès ; Services techniques régionaux,	
Produit 1.1.3 : Promouvoir la participation effective des femmes dans les comités locaux fonctionnels, dans les organes de décisions stratégiques pour une meilleure prise en compte de leurs besoins spécifiques. **Activités :** Créer les conditions pour la formation et le recrutement de femmes éco gardes communautaires. **Lacunes** : l'implication des femmes dans la protection de l'écosystème est souvent reconnue, mais elles sont très peu valorisées pour occuper des fonctions d'éco-gardes communautaires.	- Indicateurs : Nombre de postes d'éco gardes femmes créé. Cibles : Au moins 25% de fonctions d'éco gardes femmes sont créées.		Direction des Parcs Nationaux, Direction des Eaux et Forêts, KAWRAL & AVSF pour le Ferlo Services techniques régionaux ; ENDA GRAIM. ADT/GRT pour Thiès ; Services techniques régionaux,	
Produit1.1.3 : Développement et mise en œuvre d'une stratégie de communication destinée au grand public et d'un plan de suivi-évaluation (organisations d'événements locaux dans chaque site, développement et vulgarisation de supports audio-visuels sur les impacts des changements climatiques dans la RBF et le plateau de Thiès, démonstration et diffusion d'expériences réussies de gestion des écosystèmes et sur la vulnérabilité...).). **Activités** : Organiser des campagnes de sensibilisation et de communication sur les conditions des femmes et des jeunes filles dans la gestion des ressources de l'environnement, l'éducation et la santé maternelle.	**Indicateurs** : le nombre d'hommes et de femmes atteints par les supports de communication (causeries, dialogues intergénérationnels, émissions radiophoniques, etc.) **Cible** : au moins 80% des associations de jeunes, des groupements féminins, des unités pastorales, des organisations paysannes sont impactés par les campagnes.		Radios communautaires, Associations Sportives et Culturelles,	

Lacunes : Les femmes sont des actrices de développement reconnues, mais leurs visibilités et leurs contributions dans la gestion des écosystèmes ne sont pas assez valorisées.				
Composante 2 : l'approche genre et la conservation pour un capital naturel et des services éco systémiques résilients au changement climatique **Conclusions principales de la Composante :** Garantir l'intégration de l'approche Genre dans l'utilisation des Obstacle pour une gestion des ressources naturelles et une adaptation au changement climatique équitables.				
Résultat 2.1. Les capacités d'adaptation des moyens de subsistance des agropasteurs sont renforcées dans une perspective genre				
Produit 2.1.1: Régénération des zones de parcours agropastoraux (y compris les routes pastorales, etc.) **Activités** : A définir **Lacune** :	**Indicateurs :** A définir **Cible** : A définir			
Produit 2.1.2 : Meilleur accès des producteurs locaux aux ressources en eau dans un contexte de changement climatique. **Activités** : Développer l'accès à l'eau par la réalisation de bassins de rétention, de réservoirs, d'adduction des infrastructures hydrauliques (château d'eau, forages) vers les jardins maraîchers. **Lacune** : l'accès et le contrôle des ressources de l'eau constitue une contrainte principale pour les femmes, aussi bien dans l'usage domestique que dans les activités économiques. Le temps de collecte de l'eau occupe un volume horaire trop important pour leur permettre d'assister aux assemblées et donc d'être intégrées dans les processus décisionnels.	**Indicateurs :** nombre d'infrastructures hydrauliques et aménagement pour la maitrise de l'eau réalisées et réhabilitées. **Cible** : au moins 25% des jardins maraîchers sont connectés aux réseaux d'adduction en eau		PUDC, PASA, PADAER, OFOR, MAER, DBRLAC Sur le plateau de Thiès : ANIDA, BARVAFOR	
Résultat 2.2 les capacités de résilience climatique des écosystèmes naturels et des paysages productifs sont renforcées dans une perspective genre				
Produit 2.2.1 : Restauration des écosystèmes agropastoraux de la RBF dégradés à travers la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature.	**Indicateurs :** Nombres de bottes de pailles et de bottes de foin collectés par parcelles mises à défens. **Cible :** un quota de production (45%) est accordé aux femmes		Agence de la Grande Muraille Verte, Direction des Eaux et forêts, Direction des Parcs nationaux ; Direction de l'élevage	

Activités : Mettre en place des banques de fourrage à partir des parcelles mises en défens et s'assurer que les groupements féminins y tirent des profits. **Lacune** : Les femmes sont obligées de parcourir de longues distances pour nourrir leurs bêtes, alors que la culture fourragère à proximité peut alléger ce temps de travail.				
Produit 2.2.2 : Conception de poulaillers traditionnels améliorés et des fermes modernes adaptées à l'environnement rural pour une meilleure productivité. **Activités :** promouvoir la stabulation des animaux dans le Ferlo et l'aviculture sur le Plateau de Thiès. **Lacune** : les femmes ont des revenus économiques faibles alors qu'elles sont investies dans les dépenses prioritaires sur la santé et l'éducation familiale.	**Indicateurs : nombre de fermes modernes construites** **Cible : au moins chaque groupement de femmes dispose d'une ferme moderne**		PRODAC, ANIDA, AVSF, PADAER	
Produit 2.2. 3 : Mise en œuvre dans les jardins maraîchers d'un dispositif d'ouvrages antiérosifs, de plantations forestières pour lutter contre les phénomènes d'érosion éolienne, de divagation animalière, à Louguéré Thioly, Ranérou, **Activités** : Promouvoir les haies vives et brises vent pour protéger les périmètres maraîchers. **Lacune** : Les pertes subies à cause des facteurs climatiques entravent le développement économique des femmes.	**Indicateurs :** Longueurs de brise-vent et de haies réalisées dans les périmètres maraichers. **Cible :** tous les périmètres maraichers de Ranérou, Louguéré Thioly, Oudalaye sont protégés par des haies et/ou des brises vent.		Direction des Eaux et forêts. Institut Scientifique de Recherche Agricole	
Produit 2.2.4 : Promotion de l'utilisation des énergies renouvelables (électricité) par l'acquisition de Kit solaires (motopompes solaires, appareils frigorifiques solaires, fours et lampes solaires) accessibles et rentables pour l'économie d'énergie dans les jardins polyvalents, les unités de transformations laitières et de glaçons.	**Indicateurs :** nombre d'équipements à distribuer. **Cible :** au moins 75 % des groupements féminins.		Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale, SENELEC,	

Activités : Acquérir des équipements pour consolider les activités économiques et l'autonomisation des femmes. **Lacune** : Les femmes éprouvent des contraintes majeures dans l'approvisionnement en eau et énergie traditionnelle (bois énergie) pour leurs activités économiques quotidiennes.				
Produit 2.2.5 : Production et diffusion de prototypes de foyers améliorés et de biogaz économiquement accessibles et rentables pour l'économie d'énergie d'origine ligneuse et la lutte contre les coupes abusives des arbres et arbustes. **Activités** : Alléger la charge de travail des femmes dans les activités domestiques par la mise à disposition d'équipements légers pouvant les rendre autonomes. **Lacune** : la conciliation entre les obligations familiales et les activités de production économique constitue une contrainte majeure pour les femmes.	**Indicateurs :** nombre de foyers améliorés **Cible :** 50% des membres des groupements sont équipés de foyers améliorés.		Agence Nationale des EnerMPEs Renouvelables ; Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale ; Direction des Eaux et forêts, ONG DAO, COSEER	
Produit 2.2.6 : Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en se basant sur la valorisation des ressources naturelles locales. **Activités :** Former et mobiliser les groupements féminins dans les services et programmes des cantines scolaires et des cuisines centrales. **Lacune :** la malnutrition et l'insécurité alimentaire sont des facteurs qui entraînent l'abandon scolaire des jeunes filles.	**Indicateurs** : nombre de cantines scolaires créées et fonctionnelles **Cible :** au moins 85% des groupements de femmes sont formés dans les techniques de cantines scolaires		Programme Alimentaire Mondial, Ministère de l'éducation nationale ; GRDR ; Commissariat pour la sécurité alimentaire.	
Produit 2.2.7 : Renforcement des infrastructures communautaires de base pour une meilleure résilience face aux changements climatiques.	**Indicateurs :** nombre de centre santé doté d'infrastructures techniques			

Activités : Améliorer l'accès aux services de santé pour les femmes et les jeunes filles par la réhabilitation des postes de santé et centres de santé. **Lacune :** Les femmes et les jeunes filles éprouvent des difficultés en termes de santé maternelle et infantile.	**Cible :** Au moins tous les centres de santé présents dans les zones d'intervention du projet sont renforcés et appuyés.			
Composante 3 : Investissement et intégration économique des femmes dans des chaînes de valeurs résilientes au changement climatique **Conclusions principales de la Composante : L'accès à l'information constitue une dimension essentielle**				
Résultat 3.1 : Les investisseurs du secteur privé ont un meilleur accès à l'information liée aux financements et aux opportunités économiques dans un contexte de changement climatique.				
Produit 3.1.1 : Mise en place d'une plateforme pour le secteur privé pour mieux coordonner les activités sur les chaînes de valeur **Activités** : **Lacune** :				
Résultat 3.2 : Des investissements en infrastructures et en matériel résilients sont mis en place pour renforcer dans une perspective genre, les marchés locaux, régionaux et internationaux utilisant les biens et services produits à partir des ressources naturelles				
Produit : 3.2.1. Accompagnement des groupements et des Associations féminines à former une Fédération et organisation faitière à l'échelle départementale dans l'optique d'intégrer les plates-formes et réseaux nationaux. **Activités** : Créer une Fédération des Unions de groupements féminins dans le but d'améliorer leurs visibilités et leurs actions à travers la participation dans les rencontres nationales (FIARA, FIDAK, Dakar Market Place) **Lacune** : la faible structuration des groupements féminins limite leurs intégrations dans les circuits commerciaux porteurs, alors que les potentialités des ressources naturelles sont très présentes dans les deux sites.	**Indicateurs :** nombre de groupements formés et insérés dans les plateformes nationales et régionales **Cible :** au moins 95% des groupements de femmes encadrés sont insérés dans les plateformes nationales		**Centre Nationaux d'Appui et de Formation pour les femmes** **Fédération des Associations des Groupements de promotion féminine** **ADMPE ;** **Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest**	

Produit 3.2.2. Renforcement des capacités entrepreneuriales et managériales des groupements féminins (y compris des formations sur l'entreprenariat, les aspects techniques de l'exploitation de chaque filière spécifique, mais également des compétences générales en gestion des affaires, des entreprises et en comptabilité, la formation sur l'exploitation et la maintenance des équipements acquis dans le cadre du projet). **Activités** : Améliorer la formation et l'encadrement des femmes actives dans la transformation et la commercialisation des produits locaux (lait, cuir, produits forestiers etc.) **Lacune** : les associations féminines présentent des limites organisationnelles et structurelles qui entravent leur intégration dans les marchés locaux et nationaux.	**Indicateurs :** nombre de groupements formés et encadrés **Cible :** au moins 95% des groupements encadrés et formés ont de fortes capacités entrepreneuriales			
Produit 3.2.5 : Un mécanisme de financement est édifié à travers de micro-projets environnementaux octroyés aux groupements féminins pour promouvoir leurs activités économiques. **Activités** : Appuyer les groupements féminins par le financement d'activités génératrices de revenus (maraîchage, élevage, pisciculture). **Lacune** : l'accès aux financements pose un problème pour les femmes.	**Indicateurs :** nombre de groupements formés et financés **Cible :** au moins 95% de groupements bénéficient de financement en crédit/revolving		FNDASP[65], FNRAA[66]	

[65] FNDASP (Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral)
[66] FNRAA (Fonds National de Recherche Agricole et Agro-alimentaire)

Annexe 11 : Procurement Plan

Le plan d'achat proposé ci-dessous est basé sur le modèle de l'ASERGMV.

PLAN DE PASSATION DES MARCHES

POUR LA GESTION DE LA PREMIERE ANNEE DU PROJET (07/2022-06/2023)

Réf.	Réalisations envisagées	Source de financement	Type de marché[67]	Mode de passation[68]	Date prévue de lancement de la procédure de sélection	Date prévue d'attribution du contrat	Date prévue de démarrage des prestations	Date prévue d'achèvement des prestations	Montant estimé
1	Expert AbE et institutionnel, 25 jours@500 USD/jour ;	FEM	PI	AO	10/22	12/22	01/23	03/23	$13,500
2	Expert institutionnel, 25 jours@500 USD/jour	FEM	PI	AO	10/22	12/22	01/23	03/23	$13,500
3	Ateliers de démarrage du conseil de coordination de la RBF et du comité scientifique et technique	FEM	S	AO	11/22	01/23	02/23	02/23	$5,000
4	Réunions du comité scientifique et technique	FEM	S	AO	01/2	03/23	04/23	06/23	$2,000
5	Ateliers de formation	FEM	S	AO	02/23	04/23	05/23	06/23	$40,000
6	Contracter une société d'équipement météorologique	FEM	S	AO	11/22	01/23	02/23	02/23	$40,000

[67] Travaux-T, Fournitures-F, Prestations Intellectuelles-PI, Services-S
[68] AO-Appel d'Offre

Réf.	Réalisations envisagées	Source de financement	Type de marché[67]	Mode de passation[68]	Date prévue de lancement de la procédure de sélection	Date prévue d'attribution du contrat	Date prévue de démarrage des prestations	Date prévue d'achèvement des prestations	Montant estimé
	pour établir un diagnostic de la station météo de Thiès et évaluer les besoins techniques dans la RBF.								
7	Consultant en planification de l'adaptation	FEM	PI	AO	10/22	12/22	01/23	01/26	$10,000
8	Réunion de lancement pour la définition des règles ou des procédures du comité technique	FEM	S	AO	01/23	03/23	04/23	04/23	$12,000
9	Réunions du Comité Technique pour évaluer les besoins de l'AbE et travailler sur des protocoles de suivi standardisés.	FEM	S	AO	03/23	05/23	06/23	06/23	$12,500
10	Spécialiste des Marchés Publics	FEM	PI	AO	10/22	12/22	01/23	06/27	$24,000
11	Chauffeurs	FEM	S	AO	10/22	12/22	01/23	06/27	$12,000
12	Assistants techniques à Thiès et à la RBF	FEM	S	AO	10/22	12/22	01/23	06/27	$24,000
13	Véhicules et motos	FEM	F	AO	10/22	12/22	01/23	-	$110,000
14	Consultant pour l'identification participative et la délimitation de 12 zones d'exclos/non-prélèvement.	Fem	PI	AO	12/22	02/23	03/23	06/23	$65,000
15	Acquisition et installation de matériel de clôture pour 12 zones d'exclusion	FEM	F	AO	01/23	03/23	04/23	06/23	$1,200,000

Réf.	Réalisations envisagées	Source de financement	Type de marché[67]	Mode de passation[68]	Date prévue de lancement de la procédure de sélection	Date prévue d'attribution du contrat	Date prévue de démarrage des prestations	Date prévue d'achèvement des prestations	Montant estimé
16	Acquisition et installation de matériel de clôture pour renforcer l'exclos de Katane.	FEM	F/T	AO	01/23	03/23	04/23	06/23	$75,000
17	Entrepreneurs pour le creusement d'étangs, le forage de trous de sonde et l'installation de miradors anti-braconnage.	FEM	T	AO	01/23	03/23	04/23	05/23	$300,000
18	Consultant national - expert en stratégies anti-érosion	FEM	PI	AO	11/22	01/23	02/23	06/23	$26,000
19	Série d'ateliers pour établir des stratégies anti-érosion avec 5 villages cibles	FEM	S	AO	01/23	03/23	04/23	06/23	$10,000
20	Préparation d'un protocole d'accord ou d'une lettre d'accord avec des ONG (par exemple GRAIM) pour mettre en œuvre des stratégies de lutte contre l'érosion (et réalisation de travaux de lutte contre l'érosion)	FEM	T	AO	01/12	03/23	04/23	06/24	$100,000
21	Expert RNA	FEM	PI	AO	11/22	01/23	02/23	08/23	$6,000
22	Expert en boisement et verdissement urbain	FEM	PI	AO	11/22	01/23	02/23	08/23	$8,500
23	Lancement d'ateliers et de réunions de PSP dans les deux régions	FEM	S	AO	12/22	02/23	03/23	03/23	$5,000

Réf.	Réalisations envisagées	Source de financement	Type de marché[67]	Mode de passation[68]	Date prévue de lancement de la procédure de sélection	Date prévue d'attribution du contrat	Date prévue de démarrage des prestations	Date prévue d'achèvement des prestations	Montant estimé
24	Expert international en développement du secteur privé et en chaînes de valeur	FEM	PI	AO	11/22	01/23	02/23	03/23	$12,500
25	Expert national en développement du secteur privé et en chaînes de valeur	FEM	PI	AO	11/22	01/23	02/23	03/23	$8,500
26	Atelier de lancement du projet	FEM	S	AO	07/22	09/22	10/22	10/22	$10,000
27	Agent UGP S&E	FEM	PI	AO	10/22	12/22	01/23	06/27	$29,000
28	Expert international en S&E et en changement climatique pour l'étude de base au début du projet.	FEM	PI	AO	07/22	09/22	10/22	06/27	$31,000
29	Expert national en S&E et en changement climatique pour l'étude de base au début du projet.	FEM	PI	AO	07/22	09/22	10/22	06/27	$22,000
30	S&E des indicateurs de base du FEM et du cadre de résultats du projet	FEM	S	AO	12/22	01/23	02/23	06/27	$5,000
31	Rapport d'Exécution du Projet FEM	FEM	S	AO	08/22	10/23	11/22	06/27	$5,000
32	Cadre de gestion des sauvegardes et indicateurs du plan d'action pour l'égalité des sexes	FEM	S	AO	11/22	01/23	02/23	06/27	$10,000
33	Réunions du conseil d'administration du projet	FEM	S	AO	12/22	02/23	03/23	06/27	$3,000

Réf.	Réalisations envisagées	Source de financement	Type de marché[67]	Mode de passation[68]	Date prévue de lancement de la procédure de sélection	Date prévue d'attribution du contrat	Date prévue de démarrage des prestations	Date prévue d'achèvement des prestations	Montant estimé
34	Consultant pour le plan CGSE & ES	FEM	PI	AO	10/22	12/22	01/23	06/27	$10,000
35	Expert en communication	FEM	PI	AO	10/22	12/22	01/23	06/27	$10,500

Annexe 12 : Rapports techniques d'experts nationaux

Annexe 12a: Rapport institutionnel et politique

Annexe 12b: Rapport sur l'aménagement et la gestion durables du territoire

Annexe 12c: Rapport d'analyse genre

Annexe 12d: Rapport d'analyse du secteur privé

Tous les rapports sont disponibles sous forme de documents séparés

Annexe 13 : Lettres de Co-financement


la lettre de co-financement PDE


Lettre de cofinancement ASER


Cofinancement PUDC


Lettre cofinancement DGPF


Lettre de Cofinancement UICN

Annexe 14 : Indicateurs fondamentaux du FPMA/FSCC (fournis dans un document Excel séparé)



CCA Core Indicators and Metadata_18Oct

Annexe 15 : Taxonomie FEM 7

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
☒**Modèles d'Influence**			
	☒ **Transformer les politiques et les environnements réglementaires**		
	☒ **Renforcer la capacité institutionnelle et la prise de décision**		
	☒ **Convoquer des alliances multipartites**		
	☒ **Démontrer des approches innovantes**		
	☒ **Déployer des instruments financiers innovants**		
☒**Parties Prenantes**			
	☐ **Peuples Autochtones**		
	☒**Secteur privé**		
		☐Fournisseurs de capitaux	
		☐ Intermédiaires financiers et facilitateurs de marché	
		☐Grandes entreprises	
		☒PME	
		☐Individus/entrepreneurs	
		☐Pilote non subventionné	
		☐Projet Reflow	
	☒**Beneficiaires**		
	☒ **Collectivités Locales**		
	☒**Société civile**		
		☒Organisation à base communautaire	
		☒Organisation non gouvernementale	
		☐Academia	
		☒Syndicats et Unions de travailleurs	
	☒**Type d'engagement**		
		☒Diffusion de l'information	
		☒Partenariat	
		☒Consultation	
		☒Participation	
	☐**Communications**		
		☐Sensibilisation	
		☐Éducation	
		☐Campagnes publiques	
		☐Changement de comportement	
☒ **Capacité, connaissance et recherche**			
	☒**Activités habilitantes**		
	☒**Renforcement de Capacités**		

	☒**Production et échange de connaissances**		
	☐**Recherche Ciblée**		
	☒**Apprentissage**		
		☒Théorie du changement	
		☐Gestion adaptative	
		☐ Indicateurs pour mesurer le changement	
	☐**Innovation**		
	☐**Connaissance et apprentissage**		
		☐Gestion des connaissances	
		☐Innovation	
		☐Développement des capacités	
		☐Apprentissage	
	☐**Plan d'engagement des parties prenantes**		
☒**Égalité des sexes**			
	☒**Prise en compte du genre**		
		☒Bénéficiaires	
		☒Groupes de femmes	
		☒Indicateurs ventilés par sexe	
		☐Indicateurs sensibles au genre	
	☒ **Zones de résultats pour le genre**		
		☒Accès et contrôle des ressources naturelles	
		☒Participation et leadership	
		☒ Accès aux avantages et aux services	
		☒Développement des capacités	
		☒Sensibilisation	
		☒Génération de connaissances	
☒**Domaines d'Intervention/Theme**			
	☐**Programmes Intégrés**		
		☐ Chaînes d'approvisionnement en produits de base (Partenariat pour une bonne croissance)	
			☐Production de produits de base durables
			☐Approvisionnement sans déforestation
			☐Outils d'analyse financière
			☐Forêts à haute valeur de conservation
			☐Forêts à fort stock de carbone
			☐Chaîne d'approvisionnement en soja
			☐Chaîne d'approvisionnement du palmier à huile
			☐Chaîne d'approvisionnement en viande bovine
			☐Petits exploitants agricoles
			☐Gestion adaptative
		☐La sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne	
			☐Résilience (climat et chocs)
			☐Systèmes de production durables
			☐Agroécosystèmes
			☐Santé des terres et des sols
			☐Exploitation agricole diversifiée

			☐ Gestion intégrée des terres et des eaux
			☐ L'agriculture à petite échelle
			☐ Petites et moyennes entreprises
			☐ Diversité génétique des cultures
			☐ Chaînes de valeur alimentaires
			☐ Dimensions genre
			☐ Plates-formes multipartites
		☐ Systèmes Alimentaires, Utilisation des Sols et Restauration	
			☐ Systèmes Alimentaires Durables
			☐ Restauration du Paysage
			☐ Production Purable de Produits de Base
			☐ Planification Globale de l'Utilisation des Terres
			☐ Paysages Intégrés
			☐ Chaînes de Valeur Alimentaires
			☐ Approvisionnement sans déforestation
			☐ Petits exploitants agricoles
		☐ Villes durables	
			☐ Planification urbaine intégrée
			☐ Cadre de durabilité urbaine
			☐ Transport et mobilité
			☐ Bâtiments
			☐ Gestion des déchets municipaux
			☐ Espace vert
			☐ Biodiversité urbaine
			☐ Systèmes alimentaires urbains
			☐ Efficacité énergétique
			☐ Financement municipal
			☐ Plate-forme mondiale pour les villes durables
			☐ Résilience urbaine
	☒ **Biodiversité**		
		☒ Zones et Paysages Protégés	
			☒ Zones Terrestres Protégées
			☐ Zones Côtières et Marines Protégées
			☐ Paysages Productifs
			☐ Paysages Marins Productifs
			☒ Gestion Communautaire des Ressources Naturelles
		☐ Intégration	
			☐ Industries extractives (pétrole, gaz, mines)
			☐ Sylviculture (y compris HCVF et REDD+)
			☐ Tourisme
			☐ Agriculture & agrobiodiversité
			☐ Pêche
			☐ Infrastructure
			Certification ☐ (normes nationales)
			Certification ☐ (normes internationales)
		☐ Espèces	
			☐ Commerce illégal d'espèces sauvages
			☐ Espèces menacées
			☐ La vie sauvage pour le développement durable
			☐ Plantes Sauvages Apparentées aux Cultures
			☐ Ressources phytogénétiques
			☐ Ressources génétiques animales
			☐ Espèces Animales Apparentées

			☐ Espèces exotiques envahissantes (EEE)
		☐Biomes	
			☐Mangroves
			☐Récifs coralliens
			☐Graminées marines
			☐Zones humides
			☐Rivers
			☐Lacs
			☐Forêts tropicales humides
			☐Forêts tropicales sèches
			☐Forêts tempérées
			☐Prairies
			☐Paramo
			☐Désert
		☐Finances et comptabilité	
			☐Paiement pour les services écosystémiques
			☐Évaluation et comptabilisation du capital naturel
			☐Fonds fiduciaires de conservation
			☐Conservation Finance
		☐Protocole additionnel à la CDB	
			☐Biosécurité
			☐Accès au Partages des Profits des Ressources Génétiques
	☐**Forêts**		
		☐ Restauration des forêts et des paysages	
			☐REDD/REDD+
		☐Forêts	
			☐Amazone
			☐Congo
			☐Terres arides
	☐ Dé**gradation des Terres**		
		☐Gestion Durable des Terres	
			☐ Restauration et Réhabilitation des Terres Dégradées
			☐Approche écosystémique
			☐Approche intégrée et intersectorielle
			☐GRN à base communautaire
			☐Moyens de subsistance durables
			☐Activités génératrices de revenus
			☐Agriculture durable
			☐Gestion durable des pâturages
			☐ Gestion durable des forêts et des terres boisées
			☐Techniques améliorées de gestion des sols et de l'eau
			☐Gestion durable des incendies
			☐ Atténuation de la sécheresse/alerte précoce
		☐ Neutralité de la dégradation des sols	
			☐Productivité des terres
			☐Couverture du sol et changement de la couverture du sol
			☐Stocks de carbone en surface ou en sous-sol
		☐Sécurité alimentaire	
	☐Eaux Internationales		
		☐Navire	

		☐Côtière	
		☐Eau douce	
			☐Aquifère
			☐Bassin hydrographique
			☐Bassin du lac
		☐Apprentissage	
		☐Pêche	
		☐Substances toxiques persistantes	
		☐PEID : Petits États Insulaires en Développement	
		☐Recherche ciblée	
		☐Pollution	
			☐Substances toxiques persistantes
			☐Plastiques
			☐Pollution par les nutriments dans tous les secteurs, sauf celui des eaux usées
			☐ Pollution par les nutriments provenant des eaux usées
		☐Analyse diagnostique transfrontalière et préparation du plan d'action stratégique	
		☐Mise en œuvre du plan d'action stratégique	
		☐Zones au-delà de la juridiction nationale	
		☐Grands écosystèmes marins	
		☐Secteur privé	
		☐Aquaculture	
		☐Zone de protection marine	
		☐Biomes	
			☐Mangrove
			☐Récifs coralliens
			☐Algues
			☐Écosystèmes polaires
			☐Terres humides construites
	☐**Produits chimiques et déchets**		
		☐Mercure	
		☐Exploitation minière artisanale et à l'échelle de l'or	
		☐Centrales électriques au charbon	
		☐ Chaudières industrielles au charbon	
		☐Ciment	
		☐Production de métaux non ferreux	
		☐Ozone	
		☐Polluants organiques persistants	
		☐ Polluants organiques persistants non intentionnels	
		☐ Gestion saine des produits chimiques et des déchets	
		☐Gestion des déchets	
			☐Gestion des déchets dangereux
			☐Déchets industriels
			☐e-déchets
		☐Émissions	
		☐Élimination	
		☐ Nouveaux polluants organiques persistants	
		☐Biphényles polychlorés	
		☐Plastiques	
		☐Eco-Efficacité	
		☐Pesticides	
		☐DDT - Gestion des vecteurs	

		☐DDT - Autres	
		☐Émissions industrielles	
		☐Incinération à l'Air Libre	
		☐Meilleure technologie disponible / Meilleures pratiques environnementales	
		☐Chimie verte	
	☒ **Changement climatique**		
		☒ **Adaptation au Changement Climatique**	
			☐Financement du Climat
			☒Pays les Moins Avancés
			☐ Petits États Insulaires en Développement
			☐Gestion des Risques de Catastrophes
			☐Élévation du niveau de la mer
			☒Résilience au Climat
			☒Informations climatiques
			☐Adaptation basée sur les Écosystèmes
			☐ Transfert de Technologie D'Adaptation
			☐ Programme d'Action National d'Adaptation
			☒Plan National d'Adaptation
			☒Intégration de l'Adaptation
			☒Secteur privé
			☐Innovation
			☐Complémentarité
			☒Adaptation à base communautaire
			☒Moyens de subsistance
		☐ **Atténuation du Changement Climatique**	
			☐ Agriculture, Sylviculture et autres Utilisations des Sols
			☐Efficacité Énergétique
			☐ Systèmes Urbains et Transports Durables
			☐Transfert de Technologie
			☐Énergies Renouvelables
			☐Financement
			☐Activités Habilitantes
		☐**Transfert de Technologie**	
			☐ Programme Stratégique de Poznan sur le Transfert de Technologies
			☐Centre de technologies climatiques & Réseau (CTCN)
			☐Technologie endogène
			☐ Évaluation des besoins en technologies
			☐Adaptation Transfert de technologies
		☐**Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique**	☐Contribution Déterminée au Niveau National
	☒ **Marqueurs de Rio**		
		☐Accord de Paris	
		☐ Objectifs de Développement Durable	
		☒ Atténuation du Changement Climatique 0	
		☐ Atténuation du Changement Climatique 1	
		☐ Atténuation du Changement Climatique 2	

		☐ Adaptation au Changement Climatique 0	
		☐ Adaptation au Changement Climatique 1	
		☒ Adaptation au Changement Climatique 2	

Annexe 16 : Budget Consolidé

BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL			
ID Atlas [1] de la proposition ou du prix :	6603	ID Atlas du Résultat Initial du Projet :	000xxxxx
Titre Atlas de la proposition ou de la subvention:	xxxxxxxxxxxxxxxx		
Unité commerciale Atlas	Xxx10		
Titre Atlas Résultat Initial du Projet du projet	Adaptation basée sur les Écosystèmes (AbE) pour des ressources naturelles et des communautés agro-pastorales résilientes dans la réserve de Biosphère du Ferlo et sur le Plateau de Thiès		
PNUD-FEM PIMS n°.	10691		
Partenaire de mMse en œuvre	Agence Sénégalaise de Reforestation de la Grande Muraille Verte (ASERGMV)		

Activité Atlas (Composante FEM)	Agent d'exécution Atlas (partie responsable[2], PI ou PNUD)	ID Fonds Atlas	Nom du donateur	Code de Compte Budgétaire Atlas [3]	Description du Compte Budgétaire ATLAS[3]	Montant Année 1 (USD)	Montant Année 2 (USD)	Montant Année 3 (USD)	Montant Année 4 (USD)	Montant Année 5 (USD)	Total (USD)	*Voir note budgétaire :*
COMPOSANTE 1 :	**ASERGMV**	**62160**	**FPMA**	71200	Consultants internationaux	-	133,000	17,500	17,500	-	168,000	*1*
		62160	**FPMA**	71300	Consultants locaux	35,000	128,500	40,000	20,000	7,500	231,000	*2*

Prise en compte des défis de l'adaptation dans les processus de planification et de budgétisation nationaux et provinciaux x2_"		**62160**	**FPMA**	72100	Services contractuels - Entreprises	40,000	-	-	-	-	40,000	*3*
		62160	**FPMA**	71600	Voyage	2,000	14,000	1,500	1,500	-	19,000	*4*
		62160	**FPMA**	75700	Formation, ateliers et conférences	71,500	49,500	2,000	2,000	2,000	127,000	*5*
		62160	**FPMA**	72200	Équipement et mobilier	-	200,000	120,000	40,000	40,000	400,000	*6*
		62160	**FPMA**	74200	Audio-visuel & Frais de production d'imprimés	-	39,000	19,000	-	-	58,000	*7*
		62160	**FPMA**	74500	Dépenses diverses	-	-	-	-	3,533	3,533	*7b*
					Sous-total FEM	**148,500**	**564,000**	**200 000**	**81,000**	**53,033**	**1,046,533**	
					Résultat total 1	**148,500**	**564,000**	**200 000**	**81,000**	**53,033**	**1,046,533**	
Composante 2 : *Améliorer la productivité, la durabilité et la résilience des agriculteurs ruraux, en particulier les femmes et les jeunes, dans l'est de la RDC*	**ASERGMV**	**62160**	**FPMA**	71200	Consultants internationaux	-	-	-	80,500	-	80,500	*8*
		62160	**FPMA**	71300	Consultants locaux	142,500	52,500	77,500	10,000	-	282,500	*9*
		62160	**FPMA**	72100	Services contractuels - Entreprises	310,000	616,500	316,500	212,500	137,500	1,593,000	*10*
		62160	**FPMA**	72200	Équipement et mobilier	-	130,000	80,000	80,000	10,000	300,000	*11*
		62160	**FPMA**	71600	Voyage	7,750	9,500	5,750	4,000	-	27,000	*12*
		62160	**FPMA**	75700	Formation, ateliers et conférences	10,000	1,500	1,500	-	-	13,000	*13*
		62160	**FPMA**	72500	Fournitures	-	30,000	30,000	-	-	60,000	*14*
		62160	**FPMA**	72300	Matériaux & Marchandises	670,000	936,250	266,250	-	-	1,872,500	*15*

		62160	**FPMA**	74200	Audio-visuel&Frais de production d'imprimés	-	-	2,000	-	-	2,000	*16*
					Sous-total FEM	**1,140,250**	**1,776,250**	**779,500**	**387,000**	**147,500**	**4,230,500**	
			PNUD	72300	Matériaux et marchandises	-	32,500	32,500	32,500	32,500	130,000	*16b*
					Sous-total PNUD	**-**	**32,500**	**32,500**	**32,500**	**32,500**	**130 000**	
					Résultat total 2	**1,140,250**	**1,808,750**	**812,000**	**419,500**	**180 000**	**4,360,500**	
Composante 3 : *Investissement dans les chaînes de valeur résilientes au changement climatique*	**ASERGMV**	**62160**	**FPMA**	71200	Consultants internationaux	10,500	77,000	122,500	45,500	10,500	266,000	*17*
		62160	**FPMA**	71300	Consultants locaux	7,500	57,500	90,000	35,000	10,000	200,000	*18*
		62160	**FPMA**	72200	Équipement et mobilier	-	-	800,000	800,000	400,000	2,000,000	*19*
		62160	**FPMA**	71600	Voyage	3,000	10,000	21,400	7,400	2,200	44,000	*20*
		62160	**FPMA**	75700	Formation, ateliers et conférences	10,000	33,000	49,000	8,000	-	100,000	*21*
					Sous-total FEM	**31,000**	**177,500**	**1,082,900**	**895 900**	**422,700**	**2,610,000**	
					Résultat total 3&4	**31,000**	**177,500**	**1,082,900**	**895 900**	**422,700**	**2,610,000**	
COMPOSANTE 4 : *Gestion des connaissances du projet et communication*	**ASERGMV**	**62160**	**FPMA**	71200	Consultants internationaux	38,000	2,500	2,500	2,500	44,500	90,000	*22*
		62160	**FPMA**	71300	Consultants locaux	30,000	5,000	5,000	5,000	35,000	80,000	*23*
		62160	**FPMA**	71600	Voyage	8,500	5,500	5,500	5,500	11,500	36,500	*24*
		62160	**FPMA**	71400	Services contractuels - individuels	26,500	26,500	26,500	26,500	26,500	132,500	*25*

		62160	**FPMA**	72100	Services contractuels - Entreprises	3,000	5,000	3,000	3,000	5,000	19,000	*26*
			FPMA	75700	Formation, ateliers et conférences	3,000	3,000	3,000	3,000	8,000	20,000	*27*
					Sous-total FEM	**109,000**	**47,500**	**45,500**	**45,500**	**130,500**	**378 000**	
					Résultat total 5	**109,000**	**47,500**	**45,500**	**45,500**	**130,500**	**378 000**	
Suivi et évaluation	**ASERGMV**	**62160**	**FPMA**	71600	Consultants internationaux	-	-	45,000	-	55,000	100,000	*28*
		62160	**FPMA**	75700	Consultants locaux	-	-	20,000	-	20,000	40,000	*29*
		62160	**FPMA**		Voyage	20,000	20,000	25,000	20,000	25,000	110,000	*30*
		62160	**FPMA**		Formation, ateliers et conférences	10,000	-	-	-	-	10,000	*31*
					Sous-total FEM	**30,000**	**20 000**	**90,000**	**20 000**	**100 000**	**260 000**	
					Total S&E budget	**30,000**	**20 000**	**90,000**	**20 000**	**100 000**	**260 000**	
Coûts de gestion du projet [6]	**ASERGMV**	**62160**	**FPMA**	71400	Services contractuels - individuels	67,500	73,500	73,500	73,500	73,500	361,500	*32*
		62160	**FPMA**	71600	Voyage	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	25,000	*33*
		62160	**FPMA**	72500	Fournitures	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	5,000	*34*
		62160	**FPMA**	72800	Équipements en technologies de l'information	8,000	-	-	-	-	8,000	*35*
		62160	**FPMA**	72100	Services contractuels - Entreprises	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	25,000	*36*
			PNUD	71400	Services contractuels - individuels	54,500	54,500	54,500	54,500	54,500	272,500	*37*

			PNUD	72200	Équipement et mobilier	60,000	-	-	-	-	60,000	*38*
			PNUD	72300	Matériaux & Marchandises	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	25,000	*39*
			PNUD	73400	Location & Entretien d'autres équipements	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500	12,500	*40*
					Sous-total PNUD	**122,000**	**62,000**	**62,000**	**62,000**	**62,000**	**370,000**	
					Sous-total FEM	**86,500**	**84,500**	**84,500**	**84,500**	**84,500**	**424,500**	
					Gestion totale du projet	**208,500**	**146,500**	**146,500**	**146,500**	**146,500**	**794,500**	
Sous-total PNUD						**122,000**	**94,500**	**94,500**	**94,500**	**94,500**	**500,000**	
Sous-total FEM						**1,545,250**	**2,669,750**	**2,282,400**	**1,513,900**	**938,233**	**8,949,533**	
TOTAL PROJET						**1,667,250**	**2,764,250**	**2,376,900**	**1,608,400**	**1,032,733**	**9,449,533**	

Notes budgétaires (en bleu : coûts de l'UICN)

1	Expert international en ressources naturelles,30 jours@700 USD/jour ; Expert international en planification et CC, 50 jours@700 USD/jour ; Expert international en vulnérabilité CC et développement local, 50 jours@700 USD/jour ; Expert international en vulnérabilité CC et développement local, 50 jours@700 USD/jour ; Expert international en vulnérabilité CC et développement local, 50 jours@700 USD/jour ;
2	Expert AbE et institutionnel, 25 jours@500 USD/jour ; Expert institutionnel, 25 jours@500 USD/jour ; Expert en genre/développement des capacités, 20 jours @ $500 ; Consultant pour l'évaluation institutionnelle des forces et faiblesses des organes de gouvernance existants dans la RBF et le Plateau de Thiès : 25 jours@500 USD/jour ; Consultant en planification de l'adaptation, 67 jours @$500 ; Consultant national en genre, 50 jours @$500 ; Consultant en planification de l'adaptation de la CC pour préparer un programme de sensibilisation sur l'AbE sensible au genre et diriger sa mise en œuvre, 50 jours @$500 ; Consultant en communication pour préparer un programme de sensibilisation à l'AbE sensible au genre et diriger sa mise en œuvre, 50 jours @$500 ; Expert national en socio-économie, 50 jours@500 USD/jour ; Expert national en socio-économie, 50 jours@500 USD/jour ; Expert national en socio-économie, 50 jours@500 USD/jour ;
3	Contracter une société d'équipement météorologique pour établir un diagnostic de la station météo de Thiès et évaluer les besoins techniques dans la RBF (2* 20 000 $) ;
4	IJS et frais de déplacement de l'expert AbE et institutionnel ; frais de déplacement de l'expert institutionnel ; frais de déplacement de l'expert en genre/développement des capacités ; IJS et frais de déplacement : Int. Cons. ressources naturelles ; IJS Consutlants et voyage Expert en planification et CC international ; IJS et voyage pour Expert socio-économique national ;
5	Ateliers de lancement du conseil de coordination de la RBF et du comité scientifique et technique - 2 ateliers de 2500 $ chacun ; Réunions du comité scientifique et technique, deux fois par an @1000 $ chacune (10 au total) ; Ateliers de formation (4 @ 10 000 $ chacun) ; Atelier de développement des capacités dans chaque région (2 @ 1000 $) ; Lancement

	officiel avec administration. Autorités, réunions de sensibilisation avec la Ville de Thiès et 3 municipalités cibles ; Mise en place de comités techniques locaux (2 réunions @2000$ chacune) ; Réunions au niveau local : 6 réunions par région @2000 chacune ; Réunion de lancement pour définir les règles ou les procédures du Comité Technique @2000$, lieu pour 2 formations de 5 jours de 25 parties prenantes chacune sur la vulnérabilité du CC et la planification de l'adaptation @5000$ chacune ; Réunions du Comité Technique pour évaluer les besoins AbE et travailler sur des protocoles de suivi standardisés (5 réunions @5,000$ chacune) ; Atelier de validation (act1.3.1);
6	Équipements météorologiques, y compris l'entretien annuel, à 200 000 $ chacun ;
7	Préparation et diffusion d'un guide sur l'AbE @$20,0000 ; Organisation de programmes radio locaux sur l'AbE (12@$1500), Tournage et diffusion d'un film documentaire sur l'AbE pour protéger les écosystèmes (1 @$20000) ;
7b	Dépenses diverses liées aux plans d'utilisation et de gestion des terres dans la FBR
8	Expert agropastoral international, 100 jours @$700 ; Consultant international spécialisé dans les systèmes de financement innovants pour la protection de la nature, 30 jours @$700 ;
9	Expert national en agropastoralisme, 100 jours @$500 ; Consultant pour l'identification et la délimitation participatives de 12 zones d'exclos/de non-prélèvement, 10 jours par exclos = 120 jours @$500 ; Consultant pour l'identification et la délimitation participatives de 2 grands exclos selon le modèle de Katné, 30 jours @$500 ; Expert en pastoralisme pour former les pasteurs aux techniques d'ensilage et de mise en balles du foin et préparer un livret de formation, 60 jours@$500 ; Consultant national pour travailler avec les comités de contrôle des feux de brousse dans les villages des zones cibles, 50 jours @$500 ; Expert national en communication pour développer du matériel de communication contre les feux de brousse, 25 jours @$50 ; Consultant national - expert en suivi des ressources naturelles, 40 jours @$500 ; Consultant national - expert en stratégies de lutte contre l'érosion, 50 jours @$500; Consultant national - expert en stratégies de lutte contre l'érosion pour renforcer les capacités des CVD et GPF sur les techniques DRS / CES et l'organisation de l'appui, 50 jours @$500;Expert ANR, 20 jours $500 ; Expert en boisement et verdissement urbain, 30 jours $500 ;
10	Entrepreneurs pour le creusement d'étangs, le forage de puits et l'installation de miradors anti-braconnage @300 000 $; Construction de 5 entrepôts pour le stockage du foin, @10000 $ chacun ; Ouverture et entretien de coupe-feu @350 000 $; Services de 50 éco-gardes pendant 4 ans, 50 @5000; Memorandum/Lettre d'Entente ONG (par ex. GRAIM) pour mettre en œuvre les stratégies anti-érosion préparées (et réaliser des travaux anti-érosion) dans 20 villages @10,000 chacun ; Entrepreneurs pour creuser des bassins, des tranchées et d'autres infrastructures anti-érosion plus importantes @100,000 ; Services de 6 Eco gardes pendant 4 ans @5000 chacun ; Memorandum/Lettre d'Entente IREF Thiès pour des activités de sensibilisation, de formation et de démonstration, 4 municipalités @2000$ chacune ; Memorandum/Lettre d'Entente Ville de Thiès pour la production de plants d'arbres et de plantations, et l'organisation d'un système de parrainage, @15000 ;
11	Acquisition d'équipements anti-braconnage @$20,000 ; Acquisition d'équipements (presses, faucheuses, outils) pour la récolte et la conservation de la paille @$100,000 ; Acquisition d'équipements de lutte contre les feux de brousse pour les comités locaux de lutte, et formation des utilisateurs, 3 @$30,000 ; Acquisition d'équipements anti-braconnage @$30,000; Outils et petits équipements pour la RNA de Thiès @$20000 ; Acquisition d'équipements pour l'unité de production de plants d'arbres, gabions, poteaux indicateurs, 1@$40,000 ;
12	Frais de déplacement des experts agropastoraux ; Frais de déplacement du consultant en identification participative ; Frais de déplacement de l'expert en pastoralisme ; Frais de déplacement du consultant national chargé de la lutte contre les feux de brousse ; Frais de déplacement de l'expert national en communication ; Frais de déplacement de l'expert en suivi des ressources naturelles; Frais de déplacement de l'expert en anti-érosion ; Frais de déplacement de l'expert en stratégies anti-érosion ; Frais de déplacement du consultant international spécialisé dans les systèmes de financement innovants;Frais de déplacement de l'expert ANR ; Frais de déplacement de l'expert en boisement et verdissement urbain ;
13	Série d'ateliers pour établir des stratégies anti-érosion avec 5 villages cibles @2000$ chacun ; Ateliers de formation sur les stratégies anti-érosion @3000$;
14	Fourniture de plants d'arbres pour enrichir les zones nouvellement exclues (12 @$5000) ;
15	Acquisition et installation de matériel de clôture pour 12 zones d'exclos @$100,000 chacune ; Acquisition et installation de matériel de clôture pour renforcer l'exclos de Katane @$150000 ; Acquisition et installation de matériel de clôture pour 2 nouveaux grands exclos @$250,000 ; Acquisition et installation de matériel de clôture pour agrandir la zone d'exclos sur le plateau de Thiès @$132,500 ;
16	Publier un livret de formation ;
16b	Cofinancement du PNUD en soutien aux activités du PVT

17	Expert international en développement du secteur privé et chaînes de valeur, 15 jours@700 USD/jour ; Expert international en développement du secteur privé et chaînes de valeur, 30 jours@700 USD/jour ; Expert international en développement du secteur privé et chaînes de valeur, 30 jours@700 USD/jour ; Expert international en développement du secteur privé et chaînes de valeur pour soutenir l'organisation de forums, 40 jours@700 USD/jour ; Expert international en développement du secteur privé et des chaînes de valeur pour soutenir le développement et la maintenance de la Base de données 25 jours@700 USD/jour ; Expert international en développement du secteur privé et des chaînes de valeur, 100 jours@700 USD/jour ; Expert international en équipement agroalimentaire, 30 jours@700 USD/jour ; Expert international en équipement agroalimentaire, 50 jours@700 USD/jour ; Expert international en financement du secteur privé/des MPE, 60 jours@700 USD/jour ;
18	Expert national en développement du secteur privé et chaînes de valeur, 15 jours@500 USD/jour ; Expert national en développement du secteur privé et chaînes de valeur, 30 jours@500 USD/jour ; Expert national en développement du secteur privé et chaînes de valeur, 30 jours@500 USD/jour ; Expert national en développement du secteur privé et chaînes de valeur pour soutenir l'organisation de forums, 40 jours@500 USD/jour ; Expert national en développement du secteur privé et chaînes de valeur pour soutenir la maintenance de la base de données dvpt & , 45 jours@500 USD/jour ; Expert national en développement du secteur privé et chaînes de valeur, 100 jours@500 USD/jour ; Expert national en équipement agroalimentaire privé, 30 jours@500 USD/jour ; Expert national en équipement agroalimentaire, 50 jours@500 USD/jour ; Expert national en financement du secteur privé/PME, 60 jours@500 USD/jour ;
19	Acquisition d'équipements pour 100 MPE (50 par région, @$ 20.000) ;
20	Voyage d'experts en développement du secteur privé ; Voyage d'experts en équipement agroalimentaire ; Voyage d'experts en financement des PME ;
21	Lancement d'ateliers et de réunions de PSP dans les deux régions ; Installations de réunion ; Installations de réunion ; Installations et logistique pour 2 forums par région, @$10,000 chacun ; Installations et logistique pour des ateliers de formation (3 par région @3000 chacun) ; Installations et logistique pour des ateliers et des réunions @$20,000 ;
22	International climate change expert for Baseline study at project start, 40 days @$700; ESMF & ES plan consultant, 40 days@675 USD/day; KM and climate change expert, 50 days@700 USD/day
23	National climate change expert for Baseline study at project start, 40 days @$500; Communication expert over 5 years, 70 days@500 USD/day; KM and climate change expert, 50 days@500 USD/day
24	KM and communication missions travel costs @5,500 per year (Y2 to Y4) and @US$11,500 in Y5; travel costs for Baseline study at project start (US$5,500); Travel costs for safeguards expert (@US$3,000)
25	PMU M&E and KM officer @$26,500 per year;
26	Traduction des rapports de l'évaluation À mi-parcours (MP) et de ll'Evaluation Finale (ET) en anglais : 2 000 dollars chacun ; élaboration et diffusion de matériel de communication : 3 000 dollars par an ;
27	Réunions du Comité Directeur du Projet ; Atelier de Fin de Projet ;
28	Expert National en S&E et en changement climatique pour l'EF; Rapport d'Exécution du Projet FEM (REP) @5000 $ par an ;
29	Coûts de la mission de l'EF ; cadre de gestion des sauvegardes et indicateurs du plan d'action pour l'égalité des sexes @10000 par an ;
30	Frais de déplacement de la mission MP ; frais de la mission EF ; S&E des indicateurs de base du FEM et du cadre de résultats du projet @5000 par an ; rapport d'exécution du projet FEM (REP) @5000 par an ; cadre de gestion des sauvegardes et indicateurs du plan d'action pour l'égalité des sexes @10000 par an ;
31	Expert national en S&E et changement climatique pour l'étude de base au début du projet, 40 jours @$500 ;
32	Gestionnaire de projet à temps plein @38 500 $ par année ; Administration de projet à temps plein & agent des finances @24 000 $ par année ; Assistant à l'administration de projet à temps plein @12 000 $ par année;
33	Frais de voyage du personnel de l'UGP ;
34	Fournitures de bureau ;
35	Ordinateurs et matériel de bureau ;
36	Audits financiers annuels ;

37	Spécialiste des achats @24 000 dollars par an ; chauffeur @6500 dollars par an ; assistants techniques (à Thiès et Ranerou) @12 000 dollars par an chacun ;
38	4*4 Véhicule ;
39	Carburant, pétrole et autres huiles ;
40	Entretien du véhicule ;